

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A rappeler impérativement
N/Réf. : 104/AG73

Syndicat des Copropriétaires
MENIVAL - Bâtiment 4
10 avenue de Ménival
Bâtiment 4
69005 LYON

Lyon, le 20 septembre 2006

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi du 10 Juillet 1965 (modifiée par la loi du 31/12/1985 et le Décret du 09/06/1986) et au règlement de copropriété, nous vous invitons à participer à l'Assemblée Générale de votre Résidence qui se tiendra, le :

JEUDI 19 OCTOBRE 2006 à 18 H 00

à l'adresse suivante
**dans la salle Sirrocco
Espace de l'Ouest Lyonnais
6 rue Nicolas Sicard
69005 LYON**

Vous trouverez ci-joint :

- ✓ Ordre du jour de cette Assemblée,
- ✓ Projets de résolutions,
- ✓ Pouvoir,
- ✓ Etat des dépenses de l'exercice écoulé du 01/07/2005 au 30/06/2006 (Bâtiment et Association Syndicale),
- ✓ Budget prévisionnel,
- ✓ Etat des dettes et créances et situation de trésorerie,

Devis et contrats (si prévus à l'ordre du jour).

Au cas où vous ne pourriez assister à la présente Assemblée Générale, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir utiliser le pouvoir joint, au nom d'un mandataire de votre choix, étant précisé que le syndic ne peut accepter de procuration.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

LE SYNDIC

POUVOIR :

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter à l'aide du pouvoir qui est joint à la convocation. Vous pouvez le remettre, une fois dûment rempli et signé, à un mandataire de votre choix sachant qu'un mandataire ne peut recevoir plus de trois délégations de vote sauf si le total des voix dont il dispose lui-même et celle de ses mandataires n'excède pas 5% des voix du syndicat.

Le syndic ou l'un de ses représentants ne peut en aucun cas prendre part aux votes ou recevoir de pouvoir. Les pouvoirs en blanc seront remis au Président de séance pour distribution.

Un pouvoir est nécessaire à chaque réunion pour une personne morale (SCI, Ste, etc....)

Les personnes quittant la séance sans signaler leur départ seront considérées comme ayant voté dans le sens des résolutions adoptées par l'assemblée générale.

MAJORITES de la loi du 10/07/1965 :

Art. 24 - MAJORITE SIMPLE : Majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés à l'Assemblée. Les abstentions sont neutres pour le vote.

Art. 25 - MAJORITE ABSOLUE : Majorité des voix de tous les copropriétaires (à défaut une deuxième Assemblée peut décider à la

ORDRE DU JOUR

SYNDICAT : MENIVAL - Bâtiment 4

10 avenue de Ménival

Bâtiment 4

69005 LYON

ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2006 A 18 H 00

- 1) DESIGNATION DU (DE LA) PRESIDENT(E) DE SEANCE (Majorite Simple).
- 2) DESIGNATION D'UN OU DES SCRUTATEURS DE SEANCE (Majorite Simple).
- 3) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (Majorite Simple).
- 4) APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE DU 01/07/2005 AU 30/06/2006 (Majorite Simple).
- 5) QUITUS AU SYNDIC POUR L'EXERCICE ARRETE AU 30/06/2006 (Majorite Simple).
- 6) MODIFICATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE DU 01/07/2006 AU 30/06/2007 APPROUVE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15/09 /05 (Majorite Simple).
- 7) VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE DU 01/07/2007 AU 30/06/2008 (Majorite Simple).
- 8) ACCEPTATION DU NOUVEL OPERATEUR D'ELECTRICITE POWEO (20% DE REMISE SUR L'ABONNEMENT ET 20% DE REDUCTION SUR LA CONSOMMATION) (COURRIER JOINT) (Majorite Simple).
- 9) FERMETURE DE LA RESIDENCE GRAND MENIVAL: FOURNITURES ET POSES DE BARRIERES AUTOMATIQUES (ACCES 10 AV DE MENIVAL ET RUE DU BOYER PRES DU BATIMENT 9) (Majorite Simple).
- 10) REMPLACEMENT DES VANNES CAVE DU BATIMENT (Majorite Simple).
- 11) MISE EN PLACE D'UN CARRELAGE SUR LE PALIER ET L'ESCALIER EXTERIEUR (ALLEE B) (Majorite Simple).

- 12) MISE EN PLACE D'UN INTERPHONE (ALLEE B) (Majorite Simple).
- 13) MISE EN PLACE DE MAINS COURANTES (ALUMINIUM) (ALLEE C) (Majorite Simple).
- 14) MISE EN PLACE D'UN CARRELAGE SUR PALIER ET ESCALIER EXTERIEUR (ALLEE C) (Majorite Simple).
- 15) REFECTION DU HALL D'ENTREE (ALLEE C) (Majorite Simple).
- 16) MISE EN PLACE DE MAINS COURANTES (ALUMINIUM) (ALLEE D) (Majorite Simple).
- 17) REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE (ALLEE D) (Majorite Simple).
- 18) REFECTION DU HALL D'ENTREE (ALLEE E) (Majorite Simple).
- 19) MISE EN PLACE D'UN INTERPHONE (ALLEE E) (Majorite Simple).
- 20) REFECTION DES PALIERS, DE LA CAGE D'ESCALIERS ET DU LOCAL VIDE ORDURES (ALLEE E) (Majorite Simple).
- 21) MISE EN PLACE D'UN CARRELAGE SUR PALIER ET ESCALIER EXTERIEUR (ALLEE E) (Majorite Simple).
- 22) MISE EN PLACE D'UN INTERPHONE (ALLEE F) (Majorite Simple).
- 23) MISE EN PLACE D'UN CARRELAGE SUR PALIER ET ESCALIER EXTERIEUR (ALLEE F) (Majorite Simple).
- 24) ASCENSEURS (ALLEE D) PROPOSITIONS DE NOUVEAUX CONTRATS D'ENTRETIEN (Majorite Simple).
- 25) ASCENSEURS (ALLEE E) PROPOSITIONS DE NOUVEAUX CONTRATS D'ENTRETIEN (Majorite Simple).
- 26) ASCENSEURS (ALLEE F) PROPOSITIONS DE NOUVEAUX CONTRATS D'ENTRETIEN (Majorite Simple).
- 27) TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE A). (Majorite Simple):
- 28) TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE B). (Majorite Simple).
- 29) TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE C). (Majorite Simple).

- 30) TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE D). (Majorite Simple).
- 31) TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE E). (Majorite Simple).
- 32) TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE F). (Majorite Simple).

SYNDICAT : MENIVAL - Bâtiment 4
10 avenue de Ménival
Bâtiment 4
69005 LYON

**RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU JEUDI 19 OCTOBRE 2006**

PREMIERE RESOLUTION : ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) DE SEANCE

L'Assemblée Générale désigne Mr ou Mme comme président(e) de séance.

La résolution est votée de la façon suivante :

DEUXIEME RESOLUTION : ELECTION DU OU DES SCRUTATEURS DE SEANCE

L'Assemblée Générale désigne Mr ou Mme comme scrutateur(trice).

La résolution est votée de la façon suivante :

TROISIEME RESOLUTION : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'Assemblée Générale désigne Mr ou Mme comme secrétaire de séance.

La résolution est votée de la façon suivante :

QUATRIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
DU 01/07/2005 AU 30/06/2006

L'Assemblée Générale après examen, approuve les comptes de l'exercice du 01/07/2005 au 30/06/2006 d'un montant de 300 847,87 €.

Ces comptes ont été adressés en leur temps à chaque copropriétaire conformément aux dispositions de l'article 11 du décret du 17 mars 1967.

La résolution est votée de la façon suivante :

CINQUIEME RESOLUTION : QUITUS AU SYNDIC POUR L'EXERCICE ECOULE CLOS LE 30/06/2006

Après délibération, l'Assemblée Générale donne quitus au Syndic, pour sa gestion de l'exercice arrêté au 30/06/2006

La résolution est votée de la façon suivante :

SIXIEME RESOLUTION : MODIFICATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE DU 01/07/2006 AU 30/06/2007 APPROUVE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15/09/05.

L'Assemblée Générale modifie/confirme le budget charges courantes de l'exercice du 01/07/2006 au 30/06/2007 joint à la convocation pour un montant 280 272,00€, initialement accepté par l'Assemblée Générale du 15/09/05 pour la somme de 261 269,00 €. Les appels de fonds seront effectués mensuellement et d'avance.

La résolution est votée de la façon suivante :

SEPTIEME RESOLUTION : VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE DU 01/07/2007 AU 30/06/2008

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, vote le budget prévisionnel des dépenses courantes de maintenance, de fonctionnement et d'administration des parties communes et équipements de l'immeuble pour l'exercice 2007/2008 pour un montant de 286 649,00 €. Les appels de fonds seront effectués mensuellement et d'avance.

La résolution est votée de la façon suivante :

HUITIEME RESOLUTION : ACCEPTATION DU NOUVEL OPERATEUR D'ELECTRICITE POWEO (20% DE REMISE SUR L'ABONNEMENT ET 20% DE REDUCTION SUR LA CONSOMMATION) (COURRIER JOINT)

L'Assemblée Générale accepte/refuse le nouvel opérateur POWEO (20% de remise sur l'abonnement et 20% de réduction sur la consommation).

La résolution est votée de la façon suivante :

NEUVIEME RESOLUTION : FERMETURE DE LA RESIDENCE GRAND MENIVAL: FOURNITURES ET POSES DE BARRIERES AUTOMATIQUES (ACCES 10 AV DE MENIVAL ET RUE DU BOYER PRES DU BATIMENT 9)

L'Assemblée Générale donne/refuse le principe d'autorisation à la commission Travaux de l'Association Syndicale pour l'étude et la recherche de devis, pour la fermeture de la résidence.

La résolution est votée de la façon suivante :

DIXIEME RESOLUTION : REMPLACEMENT DES VANNES CAVES DU BATIMENT

- Devis I2P	7 099,20 € TTC
- Devis PEC	6 683,27 € TTC
- Devis S.P.E.E.D SERVICE	6 353,31 € TTC

L'Assemblée Générale accepte/refuse le remplacement des vannes caves du bâtiment.

Elle choisit le devis pour un coût de € TTC.

La résolution est votée de la façon suivante :

ONZIEME RESOLUTION : MISE EN PLACE D'UN CARRELAGE SUR LE PALIER ET L'ESCALIER EXTERIEUR (ALLEE B).

- Devis JAMET A	EN ATTENTE
- Devis DESVIGNES	2296,47 € TTC

L'Assemblée Générale accepte/refuse la mise en place d'un carrelage sur le palier et l'escalier (Allée B).

Elle choisit le devis pour un coût de € TTC.

La résolution est votée de la façon suivante :

DOUZIEME RESOLUTION : MISE EN PLACE D'UN INTERPHONE (ALLEE B)

- Devis CONJONXION	4 667,26 € TTC
- Devis PICARD(hors option)	5 968,82 € TTC

L'Assemblée Générale accepte/refuse la mise en place d'un interphone (Allée B).

Elle choisit le devis pour un coût de € TTC.

La résolution est votée de la façon suivante :

TREIZIEME RESOLUTION : MISE EN PLACE DE MAINS COURANTES (ALUMINIUM) (ALLEE C)

- Devis S.A TOUTBOIS	9 516,10 € TTC
- Devis BLANC-DURANTIN	8 956,95 € TTC
- Devis LARAT MENUISERIE	8 566,60 € TTC
- Devis MARECHAL F « Façon d'fer »	3 093,26 € TTC

L'Assemblée Générale accepte/refuse la mise en place de mains courantes en aluminium (Allée C)

Elle choisit le devis pour un coût de € TTC.

La résolution est votée de la façon suivante :

QUATORZIEME RESOLUTION : MISE EN PLACE D'UN CARRELAGE SUR PALIER ET ESCALIER EXTERIEUR (ALLEE C)

- - Devis JAMET.A	EN ATTENTE
- - Devis DESVIGNES	2927,26 € TTC

L'Assemblée Générale accepte/refuse la mise en place d'un carrelage sur le palier et l'escalier (Allée C).

Elle choisit le devis pour un coût de € TTC

La résolution est votée de la façon suivante :

QUINZIEME RESOLUTION : REFECTION DU HALL D'ENTREE (ALLEE C)

- Devis BONNAUD A	1 391,55 € TTC
- Devis BRIVET FRANCK	1 204,89 € TTC

L'Assemblée Générale accepte/refuse la réfection du hall d'entrée de l'allée C.

Elle choisit le devis pour un coût de € TTC.

La résolution est votée de la façon suivante :

SEIZIEME RESOLUTION : MISE EN PLACE DE MAINS COURANTES
(ALUMINIUM) (ALLEE D)

- Devis S.A TOUTBOIS	9 516,10 € TTC
- Devis BLANC-DURANTIN	8 956,95 € TTC
- Devis LARAT MENUISERIE	8 566,60 € TTC
- Devis MARECHAL F « Façon d'fer »	3 093,26 € TTC

L'Assemblée Générale accepte/refuse la mise en place de mains courantes en aluminium
(Allée D)

Elle choisit le devis pour un coût de € TTC.

La résolution est votée de la façon suivante :

DIX-SEPTIEME RESOLUTION : REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE
(ALLEE D)

- Devis J.J RUEL	3 307,42 € TTC
- Devis JJ RUEL	2 795,75 € TTC
- Devis CONJONXION	630,75 € TTC

L'Assemblée Générale accepte/refuse le remplacement de la porte d'entrée de l'Allée D.

Elle choisit le devis pour un coût de € TTC.

La résolution est votée de la façon suivante :

DIX-HUITIEME RESOLUTION : REFECTION DU HALL D'ENTREE (ALLEE E)

- Devis BONNAUD A	1 391,55 € TTC
- Devis BRIVET FRANCK	1 301,11 € TTC

L'Assemblée Générale accepte/refuse la réfection du hall d'entrée de l'allée E.

Elle choisit le devis pour un coût de € TTC

La résolution est votée de la façon suivante :

DIX-NEUVIEME RESOLUTION : MISE EN PLACE D'UN INTERPHONE (ALLEE E)

- Devis PICARD 7 226,05 € TTC
- Devis CONJONXION 5 421,62 € TTC

L'Assemblée Générale accepte/refuse la mise en place d'un interphone à l'allée E.

Elle choisit le devis pour un coût de € TTC.

La résolution est votée de la façon suivante :

VINGTIEME RESOLUTION : REFECTION DES PALIERS, DE LA CAGE D'ESCALIERS ET DU LOCAL VIDE ORDURES (ALLEE E)

- Devis Entreprise MARINELLI 46 139,90 € TTC
- Devis DESVIGNES & CIE 37 959,15 € TTC
- Devis BRIVET FRANCK 34 098,93 € TTC
- Devis ROCHE 25 262,99 € TTC

L'Assemblée Générale accepte/refuse la réfection des paliers, de la cage d'escaliers et du local Vide Ordures de l'allée E.

Elle choisit le devis pour un coût de € TTC.

La résolution est votée de la façon suivante :

VINGT ET UNIEME RESOLUTION : MISE EN PLACE D'UN CARRELAGE SUR PALIER ET ESCALIER EXTERIEUR (ALLEE E)

- - Devis JAMET.A EN ATTENTE
- - Devis DESVIGNES 1839,13 € TTC

L'Assemblée Générale accepte/refuse la mise en place d'un carrelage sur le palier et l'escalier (Allée E).

Elle choisit le devis pour un coût de € TTC

La résolution est votée de la façon suivante :

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION : MISE EN PLACE D'UN INTERPHONE (ALLEE F)

- *Devis PICARD* 7 577,76 € TTC
- *Devis CONJONXION* 5 745,67 € TTC

L'Assemblée Générale accepte/refuse la mise en place d'un interphone à l'allée F.

Elle choisit le devis pour un coût de € TTC.

La résolution est votée de la façon suivante :

VINGT-TROISIEME RESOLUTION : MISE EN PLACE D'UN CARRELAGE SUR PALIER ET ESCALIER EXTERIEUR (ALLEE F)

- *Devis JAMET.A* EN ATTENTE
- *Devis DESVIGNES* 1858,75 € TTC

L'Assemblée Générale accepte/refuse la mise en place d'un carrelage sur le palier et l'escalier (Allée F).

Elle choisit le devis pour un coût de € TTC

La résolution est votée de la façon suivante :

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION : ASCENSEURS (ALLEE D) PROPOSITIONS DE NOUVEAUX CONTRATS D'ENTRETIEN.

- *Devis SCHINDLER*
 - 11 niveaux : 2895,98 € TTC/an
 - 12 niveaux : 2948,73 € TTC/an
- *Devis ELITEC*
 - 11 niveaux : 2226,05 € TTC/an
 - 12 niveaux : 2284,08 € TTC/an

L'assemblée Générale accepte/refuse un nouveau contrat d'entretien d'ascenseur de l'allée D

Elle choisit le devis pour un coût de € TTC

La résolution est votée de la façon suivante :

VINGT-CINQUIEME RESOLUTION : ASCENSEURS (ALLEE E) PROPOSITIONS DE NOUVEAUX CONTRATS D'ENTRETIEN

- Devis *SCHINDLER*
 - 11 niveaux : 2895,98 € TTC/an
 - 12 niveaux : 2948,73 € TTC/an
- Devis *ELITEC*
 - 11 niveaux : 2226,05 € TTC/an
 - 12 niveaux : 2284,08 € TTC/an

L'assemblée Générale accepte/refuse un nouveau contrat d'entretien d'ascenseur de l'allée E

Elle choisit le devis _____ pour un coût de _____ € TTC

La résolution est votée de la façon suivante :

VINGT-SIXIEME RESOLUTION : ASCENSEURS (ALLEE F) PROPOSITIONS DE NOUVEAUX CONTRATS D'ENTRETIEN

- Devis *SCHINDLER*
 - 11 niveaux : 2895,98 € TTC/an
 - 12 niveaux : 2948,73 € TTC/an
- Devis *ELITEC*
 - 11 niveaux : 2226,05 € TTC/an
 - 12 niveaux : 2284,08 € TTC/an

L'assemblée Générale accepte/refuse un nouveau contrat d'entretien d'ascenseur de l'allée F.

Elle choisit le devis _____ pour un coût de _____ € TTC

La résolution est votée de la façon suivante :

VINGT-SEPTIEME RESOLUTION : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE A).

- Devis *THYSSEN* *EN ATTENTE*

L'assemblée Générale accepte/refuse les travaux de mise en conformité de l'ascenseur de l'allée A

Elle choisit le devis _____ pour un coût de _____ € TTC

La résolution est votée de la façon suivante :

VINGT-HUITIEME RESOLUTION : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE B).

- Devis *THYSSEN* *EN ATTENTE*

L'assemblée Générale accepte/refuse les travaux de mise en conformité de l'ascenseur de l'allée B

Elle choisit le devis pour un coût de € TTC

La résolution est votée de la façon suivante :

VINGT-NEUVIEME RESOLUTION : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE C).

- Devis *THYSSEN* *EN ATTENTE*

L'assemblée Générale accepte/refuse les travaux de mise en conformité de l'ascenseur de l'allée C

Elle choisit le devis pour un coût de € TTC

La résolution est votée de la façon suivante :

TRENTIEME RESOLUTION : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE D).

- Devis *ELITEC* :

- Mise en place le 03/07/2008	6804,75 € TTC
- Mise en place le 03/07/2013	10386,48 € TTC
- Mise en place le 03/07/2018	4800,25 € TTC

L'assemblée Générale accepte/refuse les travaux de mise en conformité de l'ascenseur de l'allée D

Elle choisit le devis pour une mise en place à la date
et pour un coût de € TTC

La résolution est votée de la façon suivante :

ORENTIS

83 rue des Charmettes
69100 VILLEURBANNE
Tel 08.72.52.50.62
Fax 04.78.52.39.16

A

Société de Gestion du Point du Jour
72 Avenue du point du
69005 LYON

Monsieur PETROD,

Je fais suite à notre entretien du Lundi 10 Mars 2006, en vous remerciant pour votre excellent accueil.

Après examen de vos factures d'électricités, nous avons retenu l'opérateur POWEO dont voici l'offre commerciale.

-20 % sur vos consommations
-20% sur tous vos abonnements

Notre offre est valable jusqu'au 31 Mars 2006.

À partir du 1 Avril 2006 aucune ristourne ne sera faite sur vos consommations.

Concernant vos factures GAZ DE FRANCE et dont voici notre offre

-20 % sur vos abonnements

Je vous rappelle que nous prenons à notre charge toutes les formalités administratives concernant votre changement de fournisseur en électricité et gaz et que cela n'implique pas modification dans vos installations.

La qualité de votre énergie reste la même.

Les relevés de compteur sont toujours assurés par le gestionnaire de réseau de distribution (GRD) qui demeure public.

Je demeure à votre entière disposition pour toutes informations supplémentaires.

L. LAREF

ORENTIS

83 rue des Charmettes
69100 VILLEURBANNE
Tel 08.72.52.50.62
Fax 04.78.52.39.16



PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE

Sté Gestion du Point Jour
S. G. P. J.
72, avenue du Point du Jour
69005 Lyon

Lyon, le 22 avril 2006

DEVIS

A l'attention de M. PETROD

Immeuble: 10 avenue de Ménival à 69005 LYON

Votre demande : remplacer vanne cave bâtiment 4
Notre bon de travail n° 1973
Notre intervention du 22.04.2006

Coupure d'eau & vidange
Remplacement des vannes avec raccords
Remise en eau & essais.

<u>Dénomination</u>	<u>Quantité</u>	<u>Unité</u>	<u>Prix Unitaire</u>	<u>Prix Total</u>
Galva union 33/42 + filtage	37,00	u	33,54	1240,94
Galva union 40/49 +filitage	1,00	u	51,83	51,83
Vanne 1"1/4	37,00	u	42,69	1579,37
Vanne BS 40/49 1"1/2	1,00	u	45,73	45,73
Main d'oeuvre de l'ensemble	1,00	ens	3811,23	3811,23
Montant € H.T.				6729,10
T.V.A. 5,5 %				370,10
Montant € T.T.C.				7099,20



P L O M B E R I E - E N T R E T I E N - C H A U F F A G E

POUR INFORMATION

Pour le compte du syndicat de copropriétaires c.o
SGPJ
72 Avenue du Point Du Jour
69005 LYON

Lyon, le 18/04/2006

DEVIS N° 19858

A l'attention de: **M. OFPNER**

Votre demande du 10/04/2006 par téléphone

FAIRE DEVIS : Remplacement de toutes les vannes pied de colonne en cave Bâtiment 4.

Appartement :

Immeuble : **10 Avenue de Menival**
69005 LYON

Notre bon de travail n° 19858

Notre intervention du 14/04/2006 par GR

Travaux réalisés : Coupure d'eau général & vidange des colonnes au fur & à mesure de l'avancement
 Dépose & remplacement des vannes
 Remise en eau & essais

<u>Dénomination</u>	<u>Qte</u>	<u>Unit.</u>	<u>PU</u>	<u>Rab.</u>	<u>Total</u>
Vanne 33/42 BS	37	u	34,59	1.0000	1279,83
Vanne 40/49	1	u	41,50	1.0000	41,50
Bobine galva 33/42	37	u	7,59	1.0000	280,83
Bobine galva 40/49	1	u	8,19	1.0000	8,19
Raccord vite fer 33/42	37	u	76,84	0,9500	2700,93
Raccord vite fer 40/49	1	u	84,84	0,9500	80,60
Main d'œuvre	1	ens	1 942,98	1.0000	1942,98
Prise en charge	1		0,00	1.0000	0,00
			Montant H.T.		6334,85
			T.V.A 5,5 %		348,42

Numéro de TVA FR 36970502274

Montant T.T.C. : 6 683,27 €

Application du taux de TVA à 5,5% sous réserve de retour de l'attestation joint
et sous réserve que les travaux à engager bénéficient du taux de 5,5 %

N° Identifiant TVA : FR11304328123

Loi 92-1442 du 31/12/1992

Règlement par chèque dans les 30 jours ou avant sans escompte. Pénalité pour non respect de ces conditions : 1.5 fois le taux légal à ce jour

Notre devis TTC est établi sur la base du taux de TVA en vigueur à la date de ce jour. Toute variation de ce taux à la date de facturation sera appliquée.

ENT- S.P.E.E.D- SERVICES

103 Avenue Roger Salengro 69100 VILLEURBANNE

Tél. : 04 72 44 24 24 / 04 78 93 42 22 - Fax : 04 78 17 71 20 - E-mail : allo.speed.services@wanadoo.fr**plomberie-sanitaire-chauffage-zinguerie-serrurerie-élecroménager-électrlcité****DEVIS**

référence : 0808
 date : 14/06/06
 mode de règlement :
 document libellé en : Euro

Société De gestlon du point du jour
 72 Avenue du point du jour

69005 LYON 5E ARDT

référence	Désignation	Quantité	Prix	%	Montant	Code
	Devis gratuit valable 1 Mois					0
	Adresse:10 Avenue de minival 69005 Lyon BAT:4					0
	Remplacement de vannes pied de colonne en cave bâtiment 4					
	Fermeture et vidange colonne d'immeuble.					0
	Fourniture et remplacement:					0
	Vanne 33/42	37	33,10		1 224,70	2
	Vanne 40/49	1	39,92		39,92	2
	Bobine galva 33/42	1	6,78		6,78	2
	Bobine galava 40/49	1	7,89		7,89	2
	Raccords vite fer 33/42	37	74,51		2 756,87	2
	Racords vite fer 40/49	1	83,11		83,11	2
	Remise en eau et essai					
	Main-d'oeuvre	1	1 866,24		1 866,24	2
	Déplacement	2	18,29		36,58	2
	Daté, signé et suivi de la mention "Devis reçu avant réalisation des travaux"					0

nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi N° 80 335 du 12 Mai 1980).

code	Taux	Montant				
0			Total Brut HT	:	6 022,09	Total HT Net : 6 022,09
1	19,60		Remise	:		TVA : 331,22
2	5,50	331,22	Escompte	:		Total TTC : 6 353,31
3			Frais de Port	:		Acompte :
4			Frais de Facturation	:		Net à Payer : 6 353,31 EUR
5						
	Total TVA :	331,22				(Montant indicatif en Francs : 41 674,98)



PEINTURE-DECORATION-CLOISONS

11-13-15, rue J.M. Bernard - 69003 LYON
 desvignesetcie@wanadoo.fr
 Tél. 04 78 54 17 53 - Fax 04 72 34 84 82

- FAUX MARBRE - FAUX BOIS - PATINE
- TISSU TENDU - TISSU COLLÉ
- PAPIER PEINT
- CLOISON PLÂTRE - FAUX PLAFONDS
- PANNEAU PLÂTRE
- PEINTURE LAQUÉE - PEINTURE BÂTIMENT
- ENDUITS À LA CHAUX

Régie S.G.P.J.

72, ave du Point du Jour
 69005 LYON

A l'attention de Monsieur Daniel PETROD

LYON le 19 septembre 2006

V/REF: Résidence 10, avenue de Ménival 69005 LYON
 N/REF: Bâtiment E
 DV1-D.06.09.0315

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

N°	DESSCRIPTIF	U	QTE	PRIX U	MONTANT
	<u>Rénovation des carrelages extérieures.</u>				
	ENTREE 4 B :				
	Imprégnation, ragréage, Fourniture et pose de carrelage extérieur 30x30 au mortier colle				
	<u>Sur 3 marches :</u>	U	3.00	350.00	1 050.00
	Marches anti-dérapantes et contre marches lisses Escaliers				
	<u>Sol Palier :</u>	m²	10.50	103.50	1 086.75
	Habillage de trappons	U	2.00	20.00	40.00

TOTAL HT ENTREE 4 B	2 176.75 €
TVA Euros 5.50%	119.72 € (1)
MONTANT TTC ENTREE 4 B	2 296.47 €

(1) Sous réserve d'attestation justifiant que le logement est achevé depuis plus de 2 ans

"Les prix TTC du présent devis sont établis sur la base du taux de TVA à 5.5% conformément aux dispositions et conditions d'application législatives en vigueur à la date de la remise. Toute variation légale de ce taux qui interviendrait postérieurement à cette date, serait répercutée sur les prix de la présente offre."

Conditions de règlement :

30 % à la commande
 50 % en cours de travaux
 20 % à la fin des travaux

Conditions générales :

Prix valeur Septembre 2006 actualisables
 Offre valable 3 mois
 Conditions d'exécution du marché suivant la norme NF P 03-001 de Décembre 2000

UN EXEMPLAIRE EST A NOUS RETOURNER SIGNE "BON POUR ACCORD" POUR VALIDATION DE COMMANDE.



CONJONXION

RECUTe
01 AOUT 2006
Rép:-----

DEVIS N° : 062T1524

Lyon, le : 28-juil-06

S G P J
72 AV DU POINT DU JOUR
69246 LYON

RESIDENCE :
10 AV DE MENIVAL BAT 4 ALLEE B
LYON 69005

A l'attention de Monsieur PETROD DANIEL

MOTIF DES TRAVAUX : MISE EN PLACE D'UN PORTIER AUDIO A BOUTONS POUSSOIRS.

DESIGNATION POUR UNE ALLEE	QTE	PX U HT	PXT H.T
PLATINE DE RUE ALUMINIUM 6 MM ANTIVANDALE ENCASTREE 26 BOUTONS POUSSOIRS SUR CHASSIS ENCASTREE SUR LE RETOUR DU MUR A DROITE FACE A LA PORTE DE L'ALLEE.	1	200,20 €	200,20 €
CANON PTT SUR HORLOGE AVEC TABLEAU HAGER	1	168,74 €	168,74 €
HP MICRO	1	35,78 €	35,78 €
ALIMENTATION	1	86,04 €	86,04 €
TABLEAU ALIMENTATION	1	37,18 €	37,18 €
POSTE COMBINE - SONNERIE ELECTRONIQUE	25	18,59 €	464,75 €
CABLAGE 3 PAIRES 6/10 SYT DERIVATION LOGEMENT	375	0,72 €	268,13 €
BOITE DE CABLAGE	2	39,57 €	79,14 €
CABLAGE COLONNE MONTANTE	25	0,47 €	11,80 €
GOULOTTE COLONNE PLATINE DE RUE	12	4,43 €	53,20 €
GOULOTTE SUR LES PALIERS DETAGE	95	1,09 €	103,25 €
FOURNITURE	1	35,75 €	35,75 €
MAIN D'ŒUVRE	72	40,00 €	2 880,00 €
Délais d'option : 3 MOIS		MONTANT TOTAL H.T 4 423,94 €	
Date d'effet : juil-06		MONTANT TVA 5,5 % 243,32 €	

**MISE EN PLACE DE LA GACHE ELECTRIQUE, SERRURE, CANON
BEQUILLE POUR UN MONTANT 265 € HT**

PRIX DE LA CLE 4,02 € HT

**MISE EN PLACE D'UNEVENTOUSE A CISAILLEMENT 1200 KG 990 € HT
CONTRÔLE ACCES VIGIK ET RESIDENTS 820 € HT**

PRIX DU BADGE DE PROXIMITE 6,86 € HT

MONTANT TOTAL T. T. C. 4 667,26 €

Paiement à 30 jours date de la facture : Acompte commande 30% livraison 10% recette ou fin de chantier 100%.



Lyon le : 30/06/2006

Créé le : 30/06/2006

Immeuble :

10 Avenue de Ménival

69005 LYON

V/réf :

Suivi par : Jacques STUBER

S.G.P.J.

Mr PETROD

72 Avenue du Point du Jour

69005 LYON

Objet :

Devis Quantitatif Estimatif pour l' Installation d'un interphone.

Bâtiment : 4 Allée : B

CARACTERISTIQUES GENERALES :

Plaque de rue antivandale, en aluminium anodisé, posée encastrée, épaisseur 6 mm.

Plaquettes nominatives gravées.

Porte étiquettes lumineux démontables par l'avant.

Groupe phonique protégé par une maille arrière.

Boutons métalliques affleurants.

Combinés muraux de type téléphonique.

Manette d'entrée en ligne pour éviter toute perturbation liée à un mauvais raccrochage.

REPARTITION DES COMBINES :

8 ème :3

7 ème :3

6 ème :3

5 ème :3

4 ème :3

3 ème :3

2 ème :3

1 er :3

RdC :1

1 - QUANTITATIF ESTIMATIF.

N°	Libellé article	Quantité	Prix Unitaire	Rem.	Prix Total
1-1	Combiné électronique type URMET 1133/10	25,00	24,42		610,50
1-2	Plaque de rue à vingt-huit boutons d'appel.	1,00	505,83		505,83
1-3	Coffret modulaire 13 modules	1,00	23,84		23,84
1-4	Groupe d'alimentation 38 VA	1,00	98,43		98,43
1-5	Transformateur LEGRAND TBT 04252	1,00	43,90		43,90
1-6	Coupe-circuit 10 A Ph + N	1,00	8,91		8,91
1-7	Câble RO2V 3 x 1,5 mm ²	5,00	0,65		3,25
1-8	Horloge modulaire électronique hebdomadaire 03787	1,00	102,19		102,19
1-9	Goulotte 32 x 12	8,00	2,76		22,08
1-10	Tube IRL de 32	28,00	1,93		54,04
1-11	Conduit ICTA de 16	6,00	0,36		2,16
1-12	Répartiteur 15 Directions	2,00	22,90		45,80
1-13	Câble 3 paires collé	230,00	0,57		131,10
1-14	Câble 3 paires	140,00	0,57		79,80



N°	Libellé article	Quantité	Prix Unitaire	Rem.	Prix Total
1-15	Câble 10 paires	12,00	1,03		12,36
1-16	Câble 21 paires	25,00	1,93		48,25
1-17	Percée de mur et regarnissage	2,00	3,95		7,90
1-18	Flexible de gâche	1,00	22,64		22,64
1-19	Tube cuivre de protection	3,00	2,52		7,56
1-20	Coude pour tube cuivre de 6/8	1,00	2,11		2,11
1-21	Petites fournitures, accessoires, fixations	1,00	25,00		25,00
1-22	Main d'oeuvre forfaitaire.	1,00	3 800,00		3 800,00

Sous Total HT 5 657,65 €

2 - LOT SERRURERIE NON CHIFFRE.

A la charge du serrurier de votre choix.

Prévoir une gâche électrique à contact stationnaire 8-12 Volts AC.

La sécurité de l'installation repose sur la qualité du ferme-porte, qui doit assurer une fermeture fiable.

Prévoir un ferme-porte thermoconstant et de puissance adaptée à la porte.

Il faudra prévoir de faire chiffrer par un serrurier la création d'une niche dans la nouvelle porte ou de modifier l'existante pour la pose de la platine.

N°	Libellé article	Quantité	Prix Unitaire	Rem.	Prix Total
2-1	PRESTATION A CHIFFRER EN SUS DE CE DEVIS				

Sous Total HT 0,00 €

Garantie TOTALE d' 1 an, pièces, main d'oeuvre et déplacement, dans des conditions normales d'utilisation, hors réglage éventuel heure d'été / heures d'hiver, hors lampes d'éclairage, hors lot serrurerie.

Pas de garantie sur les composants existants réutilisés.

Saignées et percées garnies sommairement, hors remise en état des revêtements muraux.

Total général (hors options)

Total HT : 5 657,65 €

Total TVA : 311,17 €

Total TTC : 5 968,82 €

3 - OPTION : BOUTON DE SORTIE LIBRE.

Pour déclencher la gâche, afin de n'avoir plus qu'à tirer ou pousser la porte sans avoir à manipuler la poignée de tirage mécanique.

N°	Libellé article	Quantité	Prix Unitaire	Rem.	Prix Total
3-1	Câble 3 paires	3,00	0,57		1,71
3-2	Bouton de sortie libre AEI	1,00	15,17		15,17
3-3	Main d'oeuvre forfaitaire.	1,00	85,00		85,00

Sous Total HT 101,88 €

4 - OPTION : EXTENSION DE GARANTIE.



Extension de GARANTIE TOTALE, pièces, main d'oeuvre et déplacement de 2 années supplémentaires, soit 3 années en tout à partir de la date de livraison, dans des conditions normales d'utilisation, hors réglage éventuel heure d'été / heure d'hiver, hors lampes d'éclairage, hors lot serrurerie.

La quantité correspond au nombre de poste.

Pas de garantie sur les composants existants réutilisés.

N°	Libellé article	Quantité	Prix Unitaire	Rem.	Prix Total
4-1	Extension de garantie à 3 ans.	25,00	39,48		987,00

Sous Total HT 987,00 €

- Le nombre de branchements prévus dans notre devis est contractuel. En cas de modification de ce nombre, lors des travaux, une plus ou moins value sera appliquée.

- Prix net, ferme et définitif.

- Offre valable durant une période de trois mois à partir de la date portée en tête de ce devis.

- Conditions de règlement : - 30% à la commande.

- Solde 30 jours après réception des travaux.

-En cas de changement de TVA , le taux de TVA applicable sera celui en vigueur lors de la facturation.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

MENUISERIE bâtiment

S.A. TOUTBOIS AGENCEMENT

32, rue Auguste Rodin 69150 DECINES

☎ 04 78 49 53 39 +

TELECOPIE : 04 78 49 45 97

décoration
agencement – anti X

Capital : 91469,41 Euros

Qualification : 4913 4611 7313 7342

Certification AQ (assurance qualité)

R.C. LYON B 315 795 690

SIRET 315 795 690 00017 – APE 454 C

N° TVA intracom. FR 13 315 795 690

E-mail : toutbois@wanadoo.fr

Sté Gestion Point du Jour

72 Avenue du Point du Jour

69005 LYON

Décines, le lundi 10 juillet 2006

Immeuble : 4 C & D, 10 avenue Ménival LYON 5ème

Affaire suivie par Pierre MOLINAROLI

OFFRE DE PRIX

Mise en œuvre dans les montées d'escalier, de mains courantes aluminium AS sur cols de cygne dito, ronde, diamètre 40 mm, en longueurs de 2200

Nombre 40 unités

L'ensemble	9 020,00
Total HT	9 020.00
TVA 5.5 %	<u>496.10</u>
Total TTC	9 516.10

Dans l'attente de vos ordres, notre offre est valable 90 jours

MENUISERIE GENERALE

BLANC-DURANTIN

NEUF – RENOVATION – AGENCEMENT

Secteur Industriel Le Caillou – 69630 CHAPONOST

Téléphone 04 78 56 07 32

Télécopie 04 78 56 19 11

N° intracommunautaire

FR 01385134002

S.G.P.J.

72 Avenue du Point du Jour

69005 LYON

Devis

Chaponost, le 25/07/2006

Immeuble : cité de Ménival, bât 4 – allées C et D

A l'attention de Mr PETROD de la part de Mr DURANTIN

Dans chacune des volées d'escalier intérieures, fourniture et pose de mains courantes droites, en aluminium naturel, fixées sur supports déportés, en longueurs droites de 2 ml, sur 1 côté de l'escalier
Soit 20 longueurs par allée

Allée C	4 245.00
Allée D	<u>4 245.00</u>
Total HT	8 490.00
T.V.A. 5.5 %	<u>466.95</u>
Montant TTC	8 956.95

En cas d'acceptation, merci de nous retourner ce devis avec la mention « bon pour accord »

JL LARAT MENUISERIE s.a.s.u.

10 Rue François Genin
69005 LYON

Tél : 04.78.25.14.91 - Fax : 04.78.36.97.43

E-mail : menuiserie@larat.com - Site internet : www.larat.com

S.A.S.U. au capital de 130 000 €uros

R.C.S. LYON B389467952 - SIRET : 38946795200013 - APE : 203Z - TVA intracom : FR 6838946795200013

DEVIS N° 00004189

SGPJ (Ménival)

72 Avenue du Point du Jour

69005 LYON 5E ARDT

LYON, le 18/07/2006

A l'attention de Daniel PETROD

Immeuble : 10 Avenue de Ménival 69005 LYON - bâtiment 4 - allées C et D

De la part de Jean Loup LARAT

Réf.	Désignation	TVA	Qté	Un	Prix unit.	Montant H.T.
	Fourniture et pose de mains courantes droites, dans la montée d'escalier, diam 40, de longueur 2000, en alumimium anodisé argent satiné, avec supports et bouchons laqués dito, et closoir filant PVC noir en sous face (travail dito allée 9B), fixation sur mur extérieur					
1	Allée 4 C	2	20,00		203,00	4 060,00
2	Allée 4 D	2	20,00		203,00	4 060,00

Durée de validité du présent devis : 3 mois

* 1 = TVA 19,6% - 2 = TVA 5,5%

Total H.T.	8 120,00
Total T.V.A. 5,50 %	446,60
Net à payer (Euros)	8 566,60

Commande : Sur OS

Règlement : Par virement à 30 jours date de facture, sans escompte pour règlement anticipé.

TVA : "Toute variation légale du taux de TVA qui interviendrait postérieurement au présent devis serait répercutée sur les prix des travaux concernés."

Franck MARECHAL - "Façon d'fer"
 22 rue LEOPHA
 69780 MIONS

Tél : 04.78.88.44.09
 Fax : 04.78.21.78.30
 Capital : Euros
 R.C.S :
 SIREN : 39495765800039

Devis N° : DE0134

DATE	CLIENT	PAGE
26/06/2006	0003	1

STE DE GESTION DU POINT DU JOUR
 72, avenue du Point du Jour
 B.P 5001

69246 LYON CEDEX 05

MODE DE REGLEMENT
Chèque 30 jours

ECHÉANCE
26/06/2006

N/Id CEE : FR41394957658
V/Id CEE :

Références : 10 Ménival / bâtiment : 4 C

REFERENCE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U. HT	% REM	REMISE HT	MONTANT HT	TVA
	* Montée d'escalier	1.000	2932.000	0.00	0.00	2932.00	2
0006	* Fourniture et mise en place de 18 mains courantes aluminium ton : aluminium argent satiné compris : 2 boucons et 2 supports de fixations fixations par chevillages au mur 1 exemplaire signé et tamponné pour acceptation. 40 % à la commande. Le solde par chèque à 30 jours, date de facturation.	1.000	0.000	0.00	0.00	0.00	1
0004	Merci de nous retourner l'attestation ci-jointe pour application du taux de TVA à 5,5%	1.000	0.000	0.00	0.00	0.00	1

Remarque :

BASES HT	REMISE	MT TVA	% TVA	PORT	TOTAUX	TOTAL TTC	ACOMPTE	NET A PAYER
2	2932.00	Tx: 0.00	161.26	5.50	0.00	H.T. : 2932.00		
1	0.00	0.00	0.00	19.60	0.00	T.V.A. : 161.26	3093.26	3093.26

**PEINTURE - DECORATION - CLOISONS**

11-13-15, rue J.M. Bernard - 69003 LYON
 desvignesetcie@wanadoo.fr
 Tél. 04 78 54 17 53 - Fax 04 72 34 84 82

19 septembre 2006

LYON, 2
 Résidence 10, avenue de Ménival 69005 LYON
 V/REF: Bâtiment E
 N/REF: DV1-D.06.09.0316

- FAUX MARBRE - FAUX BOIS - PATINE
- TISSU TENDU - TISSU COLLÉ
- PAPIER PEINT
- CLOISON PLÂTRE - FAUX PLAFONDS
- PANNEAU PLÂTRE
- PEINTURE LAQUÉE - PEINTURE BÂTIMENT
- ENDUITS À LA CHAUX

Régie S.G.P.J.

72, ave du Point du Jour
 69005 LYON

A l'attention de Monsieur Daniel PETROD

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

N°	DESCRIPTIF	U	QTE	PRIX U	MONTANT
----	------------	---	-----	--------	---------

Rénovation des carrelages extérieurs

ENTREE 4 C :

Imprégnation, ragréage,
 Fourniture et pose de carrelage extérieur 30x30 au mortier colle

Sur 5 marches :

Marches anti-dérapantes et contre marches lisses
 Escaliers

Sol Palier :

U	5.00	350.00	1 750.00
m ²	9.90	103.50	1 024.65

TOTAL HT ENTREE 4 C	2 774.65 €
TVA Euros 5.50%	152.61 € (1)
MONTANT TTC ENTREE 4 C	2 927.26 €

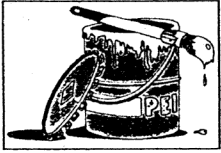
⁽¹⁾ Sous réserve d'attestation justifiant que le logement est achevé depuis plus de 2 ans

"Les prix TTC du présent devis sont établis sur la base du taux de TVA à 5.5% conformément aux dispositions et conditions d'application législatives en vigueur à la date de la remise. Toute variation légale de ce taux qui interviendrait postérieurement à cette date, serait répercutée sur les prix de la présente offre."

Conditions de règlement :
 30 % à la commande
 50 % en cours de travaux
 20 % à la fin des travaux

Conditions générales :
 Prix valeur Septembre 2006 actualisables
 Offre valable 3 mois
 Conditions d'exécution du marché suivant la norme NF P 03-001 de Décembre 2000

UN EXEMPLAIRE EST A NOUS RETOURNER SIGNÉ "BON POUR ACCORD" POUR VALIDATION DE COMMANDE.



BONNAUD ALAIN

Platerie - Peinture - Revêtement Sols et Murs

26 rue de l'Effort 69007 LYON
Téléphone / Fax : 04 . 78 . 58 . 71 . 85
Siret 303 344 022 00056

Devis n° : 67007

DEVIS

Adressé à

Nom S.G.P.J.
Adresse 72 avenue du Point du Jour
Code postal 69005 Ville LYON
Téléphone 04-72-38-89-00

Date 24-juil-2006

V/ Ref: HALL bat 4 C 10 Av de Ménival 69500 LYON

Pièce	Description	Surface (m ²)	Prix au m ²	Montant
<u>RÉFECTION HALL ALLÉE:</u>				
<u>PLAFOND</u>	Lessivage, 2 couches de peinture mat.	14,50	18,00 €	261,00 €
<u>BOISERIES</u>	Lessivage, ponçage 2 couches de peinture satiné.	3 U	52,00 €	147,00 €
<u>MURS:</u>	Dépose de la moquette murale, décapage de la colle, Raccord de gouttelette, Lessivage, masticage, ponçage 2 couches de peinture satiné.	valeur valeur 25,00		110,00 € 45,00 € 495,00 €
<u>MENUISERIES Métalliques:</u>	Lessivage, ponçage 2 couches de peinture satiné.	10,00	22,10 €	221,00 €
<u>PROTECTIONS:</u>	Protection par film polyane du sol,	valeur		40,00 €

Total H.T.	1 319,00 €
T.V.A. 5,5 %	72,55 €
Total T.T.C.	1 391,55 €

Paiement Détails

30 % à la commande
40 % à mi-travaux
Solde à réception de facture

Validité de l'offre: 6 mois

BON POUR ACCORD:

NTREPRISE BRIVET FRANCK

avenue de ménival Bât 7
69005 LYON

B.F
Platerie
Décor
Peinture

06/80/95/83/35
04/72/57/92/05
tél : 444 689 863 00025
APE : 454 J
SIRET : FR 83444689863

Lyon, le 22 juin 2006

SGPJ

DEVIS N° 606237

72 avenue du Point du Jour
69005 LYON

DESCRIPTIONS	M2	PRIX HT AU M2	PRIX TOTAL HT
--------------	----	---------------	---------------

Site chantier : 10 avenue de Ménival Bât 4 allée C 69005 LYON

ALL D'ENTREE :

Travaux d'arrachage d'une moquette murale sur 1 face de mur, préparation des fonds de tous les murs, 2 couches de satin glycéro	27,53	21,00 €	578,13 €
Portes et chassis d'entrée : préparation des fonds, 2 couches de peinture satin de la couleur désirée	12,83	25,00 €	320,75 €
Plafond : préparation des fonds, 2 couches de mat blanc	15,2	16,00 €	243,20 €

10% d'acompte en début et cours de chantier
à valoir pour accord le :

TOTAL H.T
TVA
TOTAL TTC

1 142,08 €
5,5 62,81 €
1 204,89 €

MENUISERIE bâtiment

S.A. TOUTBOIS AGENCEMENT

32, rue Auguste Rodin 69150 DECINES

☎ 04 78 49 53 39 +

TELECOPIE : 04 78 49 45 97

décoration
agencement – anti X

Capital : 91469,41 Euros

Qualification : 4913 4611 7313 7342

Certification AQ (assurance qualité)

R.C. LYON B 315 795 690

SIRET 315 795 690 00017 – APE 454 C

N° TVA intracom. FR 13 315 795 690

E-mail : toutbois@wanadoo.fr

Sté Gestion Point du Jour

72 Avenue du Point du Jour

69005 LYON

Décines, le lundi 10 juillet 2006

Immeuble : 4 C & D, 10 avenue Ménival LYON 5ème
Affaire suivie par Pierre MOLINAROLI.

OFFRE DE PRIX

Mise en œuvre dans les montées d'escalier, de mains courantes aluminium AS sur cols de cygne dito, ronde, diamètre 40 mm, en longueurs de 2200

Nombre 40 unités

L'ensemble	9 020,00
Total HT	9 020.00
TVA 5.5 %	<u>496.10</u>
Total TTC	9 516.10

Dans l'attente de vos ordres, notre offre est valable 90 jours

MENUISERIE GENERALE

BLANC-DURANTIN

NEUF – RENOVATION – AGENCEMENT

Secteur Industriel Le Caillou – 69630 CHAPONOST

Téléphone 04 78 56 07 32

Télécopie 04 78 56 19 11

N° intracommunautaire

FR 01385134002

S.G.P.J.

72 Avenue du Point du Jour

69005 LYON

Devis

Chaponost, le 25/07/2006

Immeuble : cité de Ménival, bât 4 – allées C et D

A l'attention de Mr PETROD de la part de Mr DURANTIN

Dans chacune des volées d'escalier intérieures, fourniture et pose de mains courantes droites, en aluminium naturel, fixées sur supports déportés, en longueurs droites de 2 ml, sur 1 côté de l'escalier
Soit 20 longueurs par allée

Allée C	4 245.00
Allée D	<u>4 245.00</u>
Total HT	8 490.00
T.V.A. 5.5 %	<u>466.95</u>
Montant TTC	8 956.95

En cas d'acceptation, merci de nous retourner ce devis avec la mention « bon pour accord »

JL LARAT MENUISERIE s.a.s.u.

10 Rue François Genin
69005 LYON

Tél : 04.78.25.14.91 - Fax : 04.78.36.97.43

E-mail : menuiserie@larat.com - Site internet : www.larat.com

S.A.S.U. au capital de 130 000 Euros

R.C.S. LYON B389467952 - SIRET : 38946795200013 - APE : 203Z - TVA intracom : FR 6838946795200013

DEVIS N° 00004189

SGPJ (Ménival)

72 Avenue du Point du Jour

LYON, le 18/07/2006

69005 LYON 5E ARDT

A l'attention de Daniel PETROD

Immeuble : 10 Avenue de Ménival 69005 LYON - bâtiment 4 - allées C et D

De la part de Jean Loup LARAT

Réf.	Désignation	TVA	Qté	Un	Prix unit.	Montant H.T.
1	Fourniture et pose de mains courantes droites, dans la montée d'escalier, diam 40, de longueur 2000, en aluimium anodisé argent satiné, avec supports et bouchons laqués dito, et closoir filant PVC noir en sous face (travail dito allée 9B), fixation sur mur extérieur Allée 4 C	2	20,00		203,00	4 060,00
2	Allée 4 D	2	20,00		203,00	4 060,00

Durée de validité du présent devis : 3 mois

* 1 = TVA 19,6% - 2 = TVA 5,5%

Total H.T.	8 120,00
Total T.V.A. 5,50 %	446,60
Net à payer (Euros)	8 566,60

Commande : Sur OS

Règlement : Par virement à 30 jours date de facture, sans escompte pour règlement anticipé.

TVA : "Toute variation légale du taux de TVA qui interviendrait postérieurement au présent devis serait répercutée sur les prix des travaux concernés."

Franck MARECHAL - "Façon d'fer"
 22 rue LEOPHA
 69780 MIONS

Tél : 04.78.88.44.09
 Fax : 04.78.21.78.30
 Capital : Euros
 R.C.S :
 SIREN : 39495765800039

Devis N° : DE0134

DATE	CLIENT	PAGE
26/06/2006	0003	1

STE DE GESTION DU POINT DU JOUR
 72, avenue du Point du Jour
 B.P 5001

69246 LYON CEDEX 05

MODE DE REGLEMENT
Chèque 30 jours

ECHANCE
26/06/2006

N/Id CEE : FR41394957658
V/Id CEE :

Références : 10 Ménival / bâtiment : 4 C

REFERENCE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U. HT	% REM	REMISE HT	MONTANT HT	TVA
	* Montée d'escalier	1.000	2932.000	0.00	0.00	2932.00	2
0006	* Fourniture et mise en place de 18 mains courantes aluminium ton : aluminium argent satiné compris : 2 boucons et 2 supports de fixations fixations par chevillages au mur 1 exemplaire signé et tamponné pour acceptation. 40 % à la commande. Le solde par chèque à 30 jours, date de facturation.	1.000	0.000	0.00	0.00	0.00	1
0004	Merci de nous retourner l'attestation ci-jointe pour application du taux de TVA à 5,5%	1.000	0.000	0.00	0.00	0.00	1

Remarque :

BASES HT	REMISE	MT TVA	% TVA	PORT	TOTAUX	TOTAL TTC	ACOMPTE	NET A PAYER
2	2932.00	Tx: 0.00	161.26	5.50	0.00	H.T. : 2932.00		
1	0.00	0.00	0.00	19.60	0.00	T.V.A. : 161.26	3093.26	3093.26

VITRERIE - MIROITERIE

M^{me} CASCHETTO

COPIE J.J RUEL le 13/2/06

19 impasse Moulin Carron

69130 ECULLY

Tél : 04.72.18.98.55

Fax : 04.72.18.98.41

Port : 06.09.38.25.96

Devis

N° Devis

DC0892

Date

11/02/2006

Code Client

CL0166

SOCIETE DE GESTION DU POINT DU
A L'ATTENTION DE MADAME PLATON
72 AV. DU POINT DU JOUR

69005 LYON

Description	Surface ou Quantité	Prix au m ² ou à l'unité	Total HT
REF: 10 AV. DE MENIVAL BAT 4 ALLEE D.	0.00	0.00	0.00
Devis concernant le remplacement de la porte d'allée.			
Dépose et évacuation des portes et de l'ensemble partie fixe.			
Conservation du cadre dormant. (Moins de risque de dégradations de l'environnement).			
Fourniture et pose d'un ensemble aluminium laqué blanc de marque TECHNAL composé de 2 parties fixes droite et gauche et 2 portes au centre ouvrant sur l'extérieur.			
-Traverse horizontal à 1000 de sol environ.	X		
-Vitrage feuilleté 44/2.	X		
-2 ventouses magnétiques. (Branchements non prévus).	X		
-Ferme-porte.			
-Crémone pompiers sur le vantaïl semi- fixe.			
-Interrupteur d'ouverture intérieur.			
-Poignée d'ouverture extérieur à clé.			
1 ensemble = 2730 x 2380	1.00	3135.00	3135.00
Total HT			3135.00
TVA 0.00 %			172.42

Devis valable 3 mois

" Bon pour accord "
Le :

Signature :

Total TTC	Euros	3307.42
	Francs	21695.25

VITRERIE - MIROITERIE

COPIE M^{me} CASCHETTO
RUEL
213/2/06

19 impasse Moulin Carron
69130 ECULLY

Tél : 04.72.18.98.55
Fax : 04.72.18.98.41
Port : 06.09.38.25.96

Devis

N° Devis	Date	Code Client
DC0891	11/02/2006	CL0166

SOCIETE DE GESTION DU POINT DU
A L'ATTENTION DE MADAME PLATON
72 AV. DU POINT DU JOUR

69005 LYON

Description

RÉF: 10 AV. DE MANIVAL
BAT. 4 ALLEE D.

Devis concernant le remplacement de la porte d'allée.

Dépose et évacuation des portes et de l'ancien cadre
métallique.

(ATTENTION , GROS TRAVAUX DE CARRELAGE ET
DE PEINTURE PAR LA SUITE).

Fourniture et pose d'un ensemble aluminium laqué blanc
de marque TECHNAL de configuration identique à
l'existant sauf l'ouverture des portes à l'extérieur.

- Vitrage feuilleté 44/2
- Serrure 1 point.
- Gâche électrique (Branchement non prévu).
- Ferme-porte.
- âmone pompier sur le semi-fixe.
- Réemploi du cylindre en place

1 ensemble = 2800 x 2300

Surface ou Quantité	Prix au m ² ou à l'unité	Total HT
0.00	0.00	0.00
1.00	2650.00	2650.00
Total HT		2650.00
TVA 5.50 %		145.75

Devis valable 3 mois

" Bon pour accord "
Le :

Signature :

Total TTC	Euros	2795.75
	Francs	18338.92

VITRERIE MIROITERIE J.J. RUEL

*19 impasse Moulin Carron
69130 ECULLY*

*Téléphone : 04.72.18.98.55
Portable : 06.09.38.25.96
Télécopie : 04.72.18.98.41*

TELECOPIE

Ecully, le

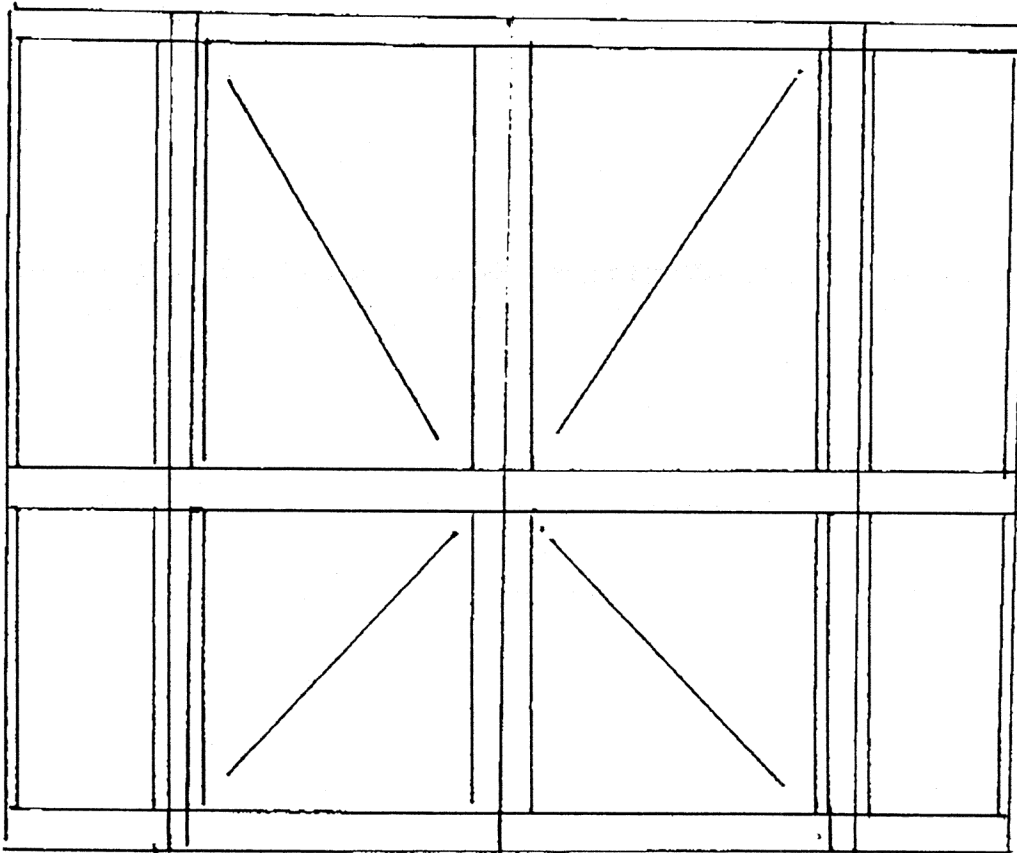
13 FEVIER 2006
SGPJ

Société

à l'attention de : MADAME PLATON
Nbre de page (y compris celle-ci) : 1

OBJET : CROQUIS D'IMPLANTATION DE PORTE D'ALLEE

REF: 10 AV. DE MENIVAL
BAT. 4 ALLEE D



POUR INFORMATION

CONJONXION

3 MARS 2006

104 D

DEVIS N° : 06-2S-0660

Lyon, le : 02-mars-06

SGPJ

72 AVENUE DU POINT DU JOUR
69246 LYON CEDEX 05

RESIDENCE :
10 ALLEE DE MENIVAL
BATIMENT 4 ALLEE D
69005 LYON

à l'attention de Mme PLATON

MOTIF DES TRAVAUX : ASSERVISSEMENT D'UNE PORTE EQUIPEE DE VENTOUSES
ELECTROMAGNETIQUES.

MODE D'OUVERTURE DE PORTE , 2 SOLUTIONS :

*VOTRE SERRURIER DEVRA NOUS FOURNIR UN CONTACTEUR A CLE
RESIDENT SUR N° EXISTANT QUE NOUS INSTALLERONS SUR UNE PLAQUE A
PROXIMITE DE LA PLATINE INTERPHONE
OU (PLUS VALUE)

*MISE EN PLACE D' UN CONTRÔLE D' ACCES VIGIK AVEC OUVERTURE
PAR BADGE/CLE DE PROXIMITE POUR LES RESIDENTS.

DESIGNATION	QTE	PX U HT	PXT H.T
ALIMENTATION DE VENTOUSES	1	55,00	55,00 €
DIODE DE PROTECTION POUR SURTENSIONS DUES AUX EXTRA COURANTS DE RUPTURE	2	1,69	3,38 €
RELAIS D'OUVERTURE AVEC TEMPORISATION	1	37,40	37,40 €
BOUTON POUSSOIR DE SORTIE ET PLAQUE INOX GRAVEE "PORTE"	1	53,53	53,53 €
FACADE ALU AVEC CARTER ENCASTRE POUR CONTACTEUR A CLE OU LECTEUR VIGIK	1	36,00	36,00 €
ENSEMBLE FILERIE	1	98,56	98,56 €
MAIN D'ŒUVRE	7	40,00	280,00 €
DEPLACEMENT	1	40,00	34,00 €
<i>PLUS VALUE CONTRÔLE D' ACCES VIGIK/RESIDENTS : 379,87 € H.T.</i>			
<i>PRIX UNITAIRE DE LA CLE DE PROXIMITE AVANT TRAVAUX : 6,86 € H.T.</i>			

Délais d'option : 3 MOIS

Date d'effet : mars-06

MONTANT TOTAL H.T

597,87 €

MONTANT TVA 5,5%

32,88 €

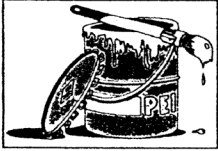
Valeur TTC en Frs : 4 137,42

MONTANT TOTAL T. T. C.

630,75 €

F.X. COSSERON

Responsable technique



BONNAUD ALAIN

Platrerie - Peinture - Revêtement Sols et Murs

26 rue de l' Effort 69007 LYON
Téléphone / Fax : 04 . 78 . 58 . 71 . 85
Siret 303 344 022 00056

Devis n° : 67008

DEVIS

Adressé à

Nom S.G.P.J.
Adresse 72 avenue du Point du Jour
Code postal 69005 Ville LYON
Téléphone 04-72-38-89-00

Date 24-juil-2006

V/ Ref: HALL bat 4 E 10 Av de Ménival 69500 LYON

Pièce	Description	Surface (m ²)	Prix au m ²	Montant
<u>RÉFECTION HALL ALLÉE:</u>				
<u>PLAFOND</u>	Lessivage, 2 couches de peinture mat.	14,50	18,00 €	261,00 €
<u>BOISERIES</u>	Lessivage, ponçage 2 couches de peinture satiné.	3 U	52,00 €	147,00 €
<u>MURS:</u>	Dépose de la moquette murale, décapage de la colle, Raccord de gouttelette, Lessivage, masticage, ponçage 2 couches de peinture satiné.	valeur valeur 25,00		110,00 € 45,00 € 495,00 €
<u>MENUISERIES Métalliques:</u>	Lessivage, ponçage 2 couches de peinture satiné.	10,00	22,10 €	221,00 €
<u>PROTECTIONS:</u>	Protection par film polyane du sol,	valeur		40,00 €

Total H.T.	1 319,00 €
T.V.A. 5,5 %	72,55 €
Total T.T.C.	1 391,55 €

Paiement Détails

30 % à la commande
40 % à mi-travaux
Solde à réception de facture

Validité de l'offre: 6 mois

BON POUR ACCORD:

NTREPRISE BRIVET FRANCK

avenue de ménival Bât 7
69005 LYON

B.F
Platerie
Décor
Peinture

06/80/95/83/35

04/72/57/92/05

ret : 444 689 863 00025

PE : 454 J

Intracom : FR 83444689863

Lyon, le 22 juin 2006

SGPJ

DEVIS N° 606238

72 avenue du Point du Jour
69005 LYON

DESCRIPTIONS	M2	PRIX HT AU M2	PRIX TOTAL HT
--------------	----	---------------	---------------

Site chantier : 10 avenue de Ménival Bât 4 allée E 69005 LYON

ALL D'ENTREE :

Travaux : arrachage d'une moquette murale sur 1 face de mur, préparation des fonds de tous les murs, 2 couches de satin glycéro	27,53	21,00 €	578,13 €
Portes et chassis d'entrée : préparation des fonds, 2 couches de peinture satin de la couleur désirée	12,83	25,00 €	320,75 €
Plafond : préparation des fonds, pose d'une toile en fibres de verre, 2 couches de mat blanc	15,2	22,00 €	334,40 €

% d'acompte en début et cours de chantier
à valoir pour accord le :

TOTAL H.T
TVA
TOTAL TTC

5,5	1 233,28 €
	67,83 €
	1 301,11 €



Remplace le Devis N° 28943

Lyon le : 14/06/2006

Créé le : 14/06/2006

Immeuble :

10 Avenue de Ménival

69005 LYON

V/réf :

Suivi par : Jacques STUBER

S.G.P.J.

Mr PETROD

72 Avenue du Point du Jour

69005 LYON

Objet :

Devis Quantitatif Estimatif pour l' Installation d'un interphone.

Bâtiment : 4 Allée : E.

CARACTERISTIQUES GENERALES :

Plaque de rue antivandale, en aluminium anodisé, posée encastrée, épaisseur 6 mm.

Plaquettes nominatives gravées.

Porte étiquettes lumineux démontables par l'avant.

Groupe phonique protégé par une maille arrière.

Boutons métalliques affleurants.

Combinés muraux de type téléphonique.

Manette d'entrée en ligne pour éviter toute perturbation liée à un mauvais raccrochage.

REPARTITION DES COMBINES :

10 ème :3

9 ème :3

8 ème :3

7 ème :3

6 ème :3

5 ème :3

4 ème :3

3 ème :3

2 ème :3

1 er :3

RdC :1

1 - QUANTITATIF ESTIMATIF.

N°	Libellé article	Quantité	Prix Unitaire	Rem.	Prix Total
1-1	Combiné électronique type URMET 1133/10	31,00	24,42		757,02
1-2	Plaque de rue à trente-deux boutons d'appel.	1,00	564,13		564,13
1-3	Coffret modulaire 13 modules	1,00	23,84		23,84
1-4	Groupe d'alimentation 38 VA	1,00	98,43		98,43
1-5	Transformateur LEGRAND TBT 04252	1,00	43,90		43,90
1-6	Coupe-circuit 10 A Ph + N	1,00	8,91		8,91
1-7	Câble RO2V 3 x 1,5 mm ²	5,00	0,65		3,25
1-8	Horloge modulaire électronique hebdomadaire 03787	1,00	102,19		102,19
1-9	Goulotte 32 x 12	8,00	2,76		22,08
1-10	Tube IRL de 32	34,00	1,93		65,62
1-11	Conduit ICTA de 16	10,00	0,36		3,60
1-12	Répartiteur 15 Directions	3,00	22,90		68,70
1-13	Câble 3 paires collé	280,00	0,57		159,60



N°	Libellé article	Quantité	Prix Unitaire	Rem.	Prix Total
1-14	Câble 3 paires	200,00	0,57		114,00
1-15	Câble 10 paires	12,00	1,03		12,36
1-16	Câble 30 paires.	35,00	3,90		136,50
1-17	Percée de mur et regarnissage	2,00	3,95		7,90
1-18	Flexible de gâche	1,00	22,64		22,64
1-19	Tube cuivre de protection	3,00	2,52		7,56
1-20	Coude pour tube cuivre de 6/8	1,00	2,11		2,11
1-21	Petites fournitures, accessoires, fixations.	1,00	25,00		25,00
1-22	Main d'oeuvre forfaitaire.	1,00	4 600,00		4 600,00

Sous Total HT 6 849,34 €

2 - LOT SERRURERIE NON CHIFFRE.

A la charge du serrurier de votre choix.

Prévoir une gâche électrique à contact stationnaire 8-12 Volts AC.

La sécurité de l'installation repose sur la qualité du ferme-porte, qui doit assurer une fermeture fiable.

Prévoir un ferme-porte thermoconstant et de puissance adaptée à la porte.

Il faudra prévoir de faire chiffrer par un serrurier la création d'une niche dans la nouvelle porte ou de modifier l'existante pour la pose de la platine.

N°	Libellé article	Quantité	Prix Unitaire	Rem.	Prix Total
2-1	PRESTATION A CHIFFRER EN SUS DE CE DEVIS				

Sous Total HT 0,00 €

Garantie TOTALE d' 1 an, pièces, main d'oeuvre et déplacement, dans des conditions normales d'utilisation, hors réglage éventuel heure d'été / heures d'hiver, hors lampes d'éclairage, hors lot serrurerie.

Pas de garantie sur les composants existants réutilisés.

Saignées et percées garnies sommairement, hors remise en état des revêtements muraux.

Total général (hors options)

Total HT : 6 849,34 €

Total TVA : 376,71 €

Total TTC : 7 226,05 €

3 - OPTION : BOUTON DE SORTIE LIBRE.

Pour déclencher la gâche, afin de n'avoir plus qu'à tirer ou pousser la porte sans avoir à manipuler la poignée de tirage mécanique.

N°	Libellé article	Quantité	Prix Unitaire	Rem.	Prix Total
3-1	Câble 3 paires	3,00	0,57		1,71
3-2	Bouton de sortie libre AEI	1,00	15,17		15,17
3-3	Main d'oeuvre forfaitaire.	1,00	85,00		85,00

Sous Total HT 101,88 €



4 - OPTION : EXTENSION DE GARANTIE.

Extension de GARANTIE TOTALE, pièces, main d'oeuvre et déplacement de 2 années supplémentaires, soit 3 années en tout à partir de la date de livraison, dans des conditions normales d'utilisation, hors réglage éventuel heure d'été / heure d'hiver, hors lampes d'éclairage, hors lot serrurerie.

La quantité correspond au nombre de poste.

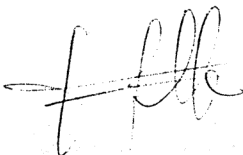
Pas de garantie sur les composants existants réutilisés.

N°	Libellé article	Quantité	Prix Unitaire	Rem.	Prix Total
4-1	Extension de garantie à 3 ans.	31,00	39,48		1 223,88

Sous Total HT 1 223,88 €

- Le nombre de branchements prévus dans notre devis est contractuel. En cas de modification de ce nombre, lors des travaux, une plus ou moins value sera appliquée.
- Notre prix se veut net, ferme et définitif.
- Validité de l'offre : trois mois à compter de la date de ce devis.
- Conditions de règlement : - 30% à la commande.
- Solde à 30 jours à réception des travaux.
- En cas de changement de TVA , le taux de TVA applicable sera celui en vigueur lors de la facturation.

En vous remerciant de votre confiance et dans la perspective de votre réponse , nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Po 



CONJONXION

RECUT
01 AOUT 2006
Reçu

DEVIS N° : 062T1525

Lyon, le : 28-juil-06

RESIDENCE :
10 AV DE MENIVAL BAT 4 ALLEE E
LYON 69005

SGPJ
72 AV DU POINT DU JOUR
69246 LYON

A l'attention de Monsieur PETROD DANIEL

MOTIF DES TRAVAUX : MISE EN PLACE D'UN PORTIER AUDIO A BOUTONS POUSSOIRS.

DESIGNATION POUR UNE ALLEE	QTE	PX U HT	PXT H.T
PLATINE DE RUE ALUMINIUM 6 MM ANTIVANDALE ENCASTREE 32 BOUTONS POUSSOIRS SUR CHASSIS ENCASTREE SUR LE RETOUR DU MUR A DROITE FACE A LA PORTE DE L'ALLEE.	1	219,35 €	219,35 €
CANON PTT SUR HORLOGE AVEC TABLEAU HAGER	1	168,74 €	168,74 €
HP MICRO	1	35,78 €	35,78 €
ALIMENTATION	1	86,04 €	86,04 €
TABLEAU ALIMENTATION	1	37,18 €	37,18 €
POSTE COMBINE - SONNERIE ELECTRONIQUE	31	18,59 €	576,29 €
CABLAGE 3 PAIRES 6/10 SYT DERIVATION LOGEMENT	465	0,72 €	332,48 €
BOITE DE CABLAGE	2	39,57 €	79,14 €
CABLAGE COLONNE MONTANTE	25	0,47 €	11,80 €
GOULOTTE COLONNE PLATINE DE RUE	12	4,43 €	53,20 €
GOULOTTE SUR LES PALIERS D'ETAGE	95	1,09 €	103,25 €
FOURNITURE	1	35,75 €	35,75 €
MAIN D'ŒUVRE	85	40,00 €	3 400,00 €
Délais d'option : 3 MOIS		MONTANT TOTAL H.T	5 138,98 €
Date d'effet : juil-06		MONTANT TVA 5,5 %	282,64 €

MISE EN PLACE DE LA GACHE ELECTRIQUE, SERRURE, CANON
BEQUILLE POUR UN MONTANT 265 € HT

PRIX DE LA CLE 4,02 € HT

MISE EN PLACE D'UNEVENTOUSE A CISAILLEMENT 1200 KG 990 € HT
CONTRÔLE ACCES VIGIK ET RESIDENTS 820 € HT

PRIX DU BADGE DE PROXIMITE 6,86 € HT

MONTANT TOTAL T. T. C. 5 421,62 €

Paiement à 30 jours date de la facture : Acompte commande 30% livraison 10% recette ou fin de chantier 100%.



PLÂTRERIE – PEINTURE – RÉNOVATION – DÉCORATION

ENTREPRISE MARINELLI

SARL AU CAPITAL DE 9 600 € / 971 507 363 00010 RCS LYON / APE 454 J

31, rue Godefroy - 69006 LYON

Tél. et Fax 04 78 93 10 17 - Port. 06 08 82 16 01

C.C.P. LYON 3127 X

Régie S.G.P.J.

72, ave du Point du Jour
69005 LYON

FACTURE / DEVIS N° 0606002

A l'attention de Monsieur Daniel PETROD

Lyon, le 26 juin 2006

Objet :

**Résidence 10, avenue de Ménival 69005 LYON
Allée E - Bâtiment 4**

DEVIS : Estimatif des travaux de plâtrerie peinture à exécuter

DETAIL :

QTE P.U. TOTAUX

A/ PALIERS :

PLAFONDS :

Préparation, pose de toile de verre et application de 2 couches
de peinture mate

m² 85.00 23.50 1 997.50

MURS :

Préparation et application de 2 couches de peinture satinée

m² 350.00 17.50 6 125.00

PLINTHES :

Préparation et application de 2 couches de peinture satinée

ml 135.00 10.00 1 350.00

BOISERIES :

Préparation et application de 2 couches de peinture satinée

m² 140.00 16.50 2 310.00

PARTIES METALLIQUES :

Préparation et application de 2 couches de peinture brillante

m² 91.00 16.50 1 501.50

PORTES PALIERES :

Préparations, et appliation après ponçage de 2 couches
de vernis brillant

m² 55.00 18.50 1 017.50

MURS HALL :

Arrachage du revêtement existant, préparations, pose de
toile de verre décorative et application de 2 couches de
peinture satinée

m² 5.00 26.50 132.50

B/ MONTEE D'ESCALIER :

Installation d'un platalage pour travaux plafond haut de cage

vaut 1.00 800.00 800.00

PLAFOND HAUT DE CAGE :

Préparation, pose de toile de verre, et application de
2 couches de peinture mate

m² 10.00 23.50 235.00

PLAFONDS :

Préparation et application de 2 couches de peinture mate	m ²	71.00	16.50	1 171.50
--	----------------	-------	-------	----------

DIVERS :

Préparations, et traitement des fissures en linéaire	ml	25.00	6.50	162.50
--	----	-------	------	--------

MURS :

Préparation et application de 2 couches de peinture satinée	m ²	765.00	20.50	15 682.50
---	----------------	--------	-------	-----------

PLINTHES :

Préparation et application de 2 couches de peinture satinée	ml	91.00	10.00	910.00
---	----	-------	-------	--------

BOISERIES :

Préparation et application de 2 couches de peinture satinée	m ²	30.00	16.50	495.00
---	----------------	-------	-------	--------

PARTIES METALLIQUES :

Préparation et application de 2 couches de peinture brillante	m ²	12.00	16.50	198.00
---	----------------	-------	-------	--------

C/ LOCAUX VIDE ORDURE :

Préparation des fonds et application sur l'ensemble des surfaces de 2 couches de peinture satinée	m ²	210.00	16.50	3 465.00
---	----------------	--------	-------	----------

PLINTHES :

Préparation et application de 2 couches de peinture satinée	ml	80.00	10.00	800.00
---	----	-------	-------	--------

BOISERIES :

Préparation et application de 2 couches de peinture satinée	m ²	61.00	16.50	1 006.50
---	----------------	-------	-------	----------

PARTIES METALLIQUES :

Préparation et application de 2 couches de peinture brillante	m ²	53.00	16.50	874.50
---	----------------	-------	-------	--------

D/ DIVERS GENERAL :

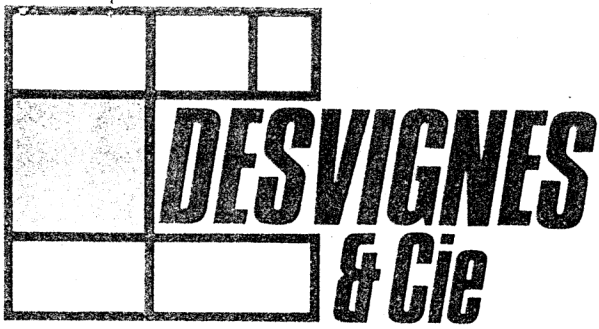
Protection des sols et nettoyage de la montée en fin de travaux	vaut	1.00	3 500.00	3 500.00
---	------	------	----------	----------

TOTAL Hors Taxes :		43 734.50 €
--------------------	--	-------------

TVA Euros	5.50%	2 405.40 €
-----------	-------	------------

MONTANT TTC		46 139.90 €
--------------------	--	--------------------

Bon pour Accord :



PEINTURE - DECORATION - CLOISONS ☆☆☆

11-13-15, rue J.M. Bernard - 69003 LYON
 desvignesetcie@wanadoo.fr
 Tél. 04 78 54 17 53 - Fax 04 72 34 84 82

22 juin 2006

LYON Résidence 10, avenue de Ménival 69005 LYON
 V/REF Allée 4E
 N/REF DV1-D.06.06.0223

- FAUX MARBRE - FAUX BOIS - PATINE
- TISSU TENDU - TISSU COLLÉ
- PAPIER PEINT
- CLOISON PLÂTRE - FAUX PLAFONDS
- PANNEAU PLÂTRE
- PEINTURE LAQUÉE - PEINTURE BÂTIMENT
- ENDUITS À LA CHAUX

Régie S.G.P.J.

72, ave du Point du Jour
 69005 LYON

A l'attention de Monsieur Daniel PETROD

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

N°	DESCRIPTIF	U	QTE	PRIX U	MONTANT
Rénovation d'une cage d'escalier					
1	PALIER D'ETAGES				
1.1	Protections des sols par polyane	m ²	108.01	3.30	356.43
	R+10				
	5.23*1.46=			7.64	
	0.59*1.09=			0.64	
	R+9 à RC				
	10 autres semblables			82.80	
	Palier Rdj				
	1.06*1.20=			1.27	
	0.88*1.24=			1.09	
	HALL ENTREE				
	4.91*2.83			13.90	
	1.06*0.63			0.67	
				108.01	
1.2	PLAFONDS - Préparations, grattage, masticage, ponçage, peinture mate 2 couches phase acqueuse sur toile de verre - Finition B courante DTU 59.1	m ²	72.53	14.00	1 015.42
	PALIER D'ETAGE				
	R+10				
	5.23*1.46			7.64	
	0.59*1.09			0.64	
	R+9 à RC				
	10 autres semblables			82.80	
	Palier Rdj				
	1.06*1.20=			1.27	
	0.88*1.24=			1.09	
	HALL ENTREE				
	4.91*2.83			13.90	
	1.06*0.63			0.67	
				108.01	
1.3	PLAFONDS - Plus valeur pour arrachage de dalles polystyrène en plafond, grattage de la colle, impression 1 couche, enduit repassé	m ²	8.28	11.00	91.08
	R+7				
	1 de 8.28=			8.28	
1.4	PLAFONDS - Plus valeur pour pose de toile de verre lisse rénovation 150 Gr en plafond	m ²	72.53	7.50	543.98
	R+9				
	1 de 8.28=			8.28	
	R+8				
	1 de 8.28=			8.28	
	R+7				
	1 de 8.28=			8.28	

R+5	
1 de 8.28=	8.28
R+4	
1 de 8.28=	8.28
R+3	
1 de 8.28=	8.28
R+1	
1 de 8.28=	8.28
HALL RC	
4.91*2.83	13.90
1.06*0.63	<u>0.67</u>
	72.53

MURS - Lessivage et préparations, masticage, ponçage, reprise des fissure au mastic acrylique, peinture satinée 2 couches phase acqueuse - Finition C

1.5	élémentaire	m ²	313.09	15.90	4 978.13
	R+10				
	Murs paliers				
	(5.23+1.46)*2*2.50=		33.45		
	2*0.59*2.50=		2.95		
	Embrasures				
	3 de (0.77+2*2.10)*0.15=		2.24		
	1 de (0.95+2*2.14)*0.15=		0.78		
	déd porte bois				
	1 de 1.00*2.50=		-2.50		
	déd porte ascenseur				
	1 de 0.95*2.14=		-2.03		
	déd palière fx bois vernis				
	3 de 0.77*2.10=		-4.85		
	déd porte gaines techniques				
	1 de 2.69*2.15=		-5.78		
	10 autres niveaux semblables		242.60		
	Palier Rdj				
	Murs				
	(2.44+1.93)*2*2.50=		21.85		
	déd portes				
	1 de 0.83*2.04=		-1.69		
	1 de 1.06*2.50=		-2.65		
	HALL ENTREE				
	Murs rustique =>pei				
	(4.91+2.83)*2*2.48=		38.39		
	2*0.61*2.48=		3.03		
	Poutres				
	2*0.35*2.39=		1.67		
	Embrasures				
	(0.95+2*2.14)*0.15=		0.78		
	déd portes asc				
	1 de 0.95*2.14=		-2.03		
	déd portes pei				
	2 de 0.83*2.04=		-3.39		
	1 de 1.06*2.50=		-2.65		
	déd facade entrée métal				
	1 de 2.83*2.50=		<u>-7.08</u>		
			313.09		

1.6	Plus value pour arrachage de revêtement mural, rebouchage, ponçage et impression 1 couche, enduit repassé	m ²	4.48	9.80	43.90
	HALL ENTREE				
	1 face BAL				
	3.13*2.50=		7.83		
	déd BAL				
	1 de 2.77*1.21=		<u>-3.35</u>		
			4.48		

1.7	Plus value pour fourniture et pose de toile de verre maille standard 110 Gr	m ²	4.48	7.20	32.26
1.8	MURS - Peinture brillante des fausses plinthes compris traçage - Finition C élémentaire DTU 59.1	ml	120.15	7.50	901.13
	Fausses plinthes paliers				
	11 de 10.30=		113.30		
	1 de 6.85=		<u>6.85</u>		
			120.15		
1.9	BOISERIES - Peinture laque satinée sur boiseries anciennes compris préparations, masticages, ponçages - Finition B DTU 59.1	m ²	131.89	14.50	1 912.41
	Portes bois paliers R+10 à RC				
	1 de 1.00*2.50=		2.50		
	1 de 2.69*2.15=		5.78		
	Dvpt 30%=		2.48		
	10 autres niveaux semblables		107.64		
	Portes Rdj				
	1 de 0.83*2.04=		1.69		
	1 de 1.06*2.50=		2.65		
	Dvpt 30%=		1.30		
	HALL ENTREE				
	Portes hall entrée				
	2 de 0.83*2.04=		3.39		
	1 de 1.06*2.50=		2.65		
	Dvpt 30%=		<u>1.81</u>		
			131.89		
1.10	METALLERIES - Peinture laque satinée sur ouvrages de serrurerie anciennes compris préparations, lessivage, ponçage - Finition C DTU 59.1	m ²	85.99	13.70	1 178.06
	Cadres métalliques palières				
	3 de (0.77+2*2.10)*0.20=		2.98		
	10 autres semblables=		29.80		
	Tuyaux				
	1 de 8.70*0.15=		1.31		
	10 autres semblables=		13.10		
	Facade entrée métallique				
	1 de 2.83*2.50=		7.08		
	Portes ascenseurs				
	12 de 0.95*2.14=		24.40		
	Dvpt 30%=		<u>7.32</u>		
			85.99		
1.11	Lessivage des anciens vernis, ponçage, vernis glycérophthalique incolore brillant 2 couches - Finition C DTU 59.1	m ²	53.35	15.50	826.93
	Palières fx bois vernis				
	3 de 0.77*2.10=		4.85		
	10 autres semblables=		<u>48.50</u>		
			53.35		
1.12	Participation au traitement des déchets, évacuation vers le centre de tri de DIS	Fft	1.00	95.00	95.00
1.13	Nettoyage de livraison	U	1.00	390.00	390.00
			TOTAL PALIERS D'ETAGE		12 364.73
2	CAGE ESCALIER				
2.1	Protections des sols par polyane	m ²	290.00	4.00	1 160.00
2.2	Approvisionnement et montage d'un échafaudage de haut de cage, et double transport aller et retour	U	1.00	420.00	420.00

2.3	PLAFONDS - Préparations, grattage, masticage, ponçage, peinture mate 2 couches - Finition B courante DTU 59.1	m²	62.15	15.50	963.33
	Cage escalier				
	R+10 à Rdj				
	Plafond haut de cage				
	4.01*2.32=	9.30			
	Demi palier / palier				
	11 de 2.30*1.08=	27.32			
	10 de 2.31*1.05=	24.26			
	Cagibit				
	1.21*1.05=	<u>1.27</u>			
		62.15			
2.4	PLAFONDS - Plus value pour pose de toile de verre lisse rénovation en plafond	m²	9.30	7.50	69.75
	Plafond haut de cage				
	4.01*2.32=	9.30			
2.5	MURS - Lessivage et préparations, masticage, ponçage, reprise des fissure au mastic acrylique, peinture satinée 2 couches - Finition C élémentaire	m²	747.79	15.90	11 889.86
	Murs périphériques				
	(4.01+2.32)*2*30.09=	380.94			
	déd porte				
	12 de 0.83*2.04=	-20.32			
	déd ouverture				
	11 de 0.55*2.30=	-13.92			
	Mur d'échiffre				
	2 de 0.72*1.09=	1.57			
	21 de 2.89*0.98*2 faces=	118.95			
	Volée marches				
	21 de 8*2.89*0.46=	223.34			
	Limons				
	2 de 21*2.89*0.40=	48.55			
	Cagibit				
	Murs				
	(2*1.21+1.05)*2.50=	<u>8.68</u>			
		747.79			
2.6	MURS - Plus value pour grattage des fonds mal adhérents et farineux, impression 1 couche, enduit repassé, ponçage	m²	143.96	8.50	1 223.66
	Murs périphériques sur env 5 niveaux				
	(4.01+2.32)*2*12.54=	158.76			
	déd porte				
	5 de 0.83*2.04=	-8.47			
	déd ouverture				
	5 de 0.55*2.30=	<u>-6.33</u>			
		143.96			
2.7	MURS - Traitement des fissure en reprise de dalle, tronçonnage, garnissage au mastic haute élasticité	ml	48.72	4.50	219.24
	6 de 8.12=	48.72			
2.8	MURS - Peinture brillante des fausses plinthes compris traçage - Finition C élémentaire DTU 59.1	ml	85.15	7.50	638.63
	Fausses plinthes paliers et demi paliers				
	11 de 3.65ml=	40.15			
	10 de 4.50ml=	<u>45.00</u>			
		85.15			

	BOISERIES - Peinture laque satinée sur boiseries anciennes compris préparations, masticages, ponçages - Finition B DTU					
2.9	59.1	m ²	20.32	14.50	294.64	
	Portes					
	12 de 0.83*2.04=		20.32			
	METALLERIES - Peinture laque satinée sur ouvrages de serrurerie anciennes compris préparations, lessivage, ponçage - Finition C DTU 59.1					
2.10		m ²	10.89	13.70	149.19	
	Garde-corps métallique					
	11 de 0.55*0.90		5.45			
	1 face semblable=		<u>5.45</u>			
			10.89			
2.11	Participation au traitement des déchets, évacuation vers le centre de tri de DIS		Fft	1.00	136.00	136.00
2.12	Nettoyage de livraison		U	1.00	460.00	460.00
			TOTAL CAGE ESCALIER		17 624.30	
3	PALIERS VO					
3.1	Protections des sols par polyane		m ²	45.00	3.30	148.50
3.2	PLAFONDS ET MURS - Préparations, grattage, masticage, ponçage, peinture satinée phase acqueuse 2 couches - Finition C élémentaire DTU 59.1					
	Plafonds					
	2.43*1.06=		2.58			
	1.23*0.95=		1.17			
	Murs R+10 à RC					
	P 8.87*2.50=		22.18			
	déduire portes bois					
	1 de 1.00*2.50=		-2.50			
	1 de 0.83*2.04=		-1.69			
	déd ouverture facade					
	1 de 1.59*2.25=		-3.58			
	10 autres semblables=		<u>181.60</u>			
			199.76			
3.3	PLAFONDS - Plus value pour grattage des fonds mal adhérents et farineux, impression 1 couche, enduit repassé, ponçage		m ²	11.25	8.50	95.63
	R+8					
	2.43*1.06=		2.58			
	1.23*0.95=		1.17			
	R+5					
	Semblable R+8=		3.75			
	R+4					
	Semblable R+8=		<u>3.75</u>			
			11.25			
3.4	MURS - Peinture brillante des fausses plinthes compris traçage - Finition C élémentaire DTU 59.1		ml	77.44	7.50	580.80
	Fausses plinthes paliers VO					
	11 de 7.04ml=		77.44			
3.5	BOISERIES - Peinture laque satinée sur boiseries anciennes compris préparations, masticages, ponçages - Finition B DTU 59.1					
	Portes					
	11 de 1.00*2.50=		27.50			
	11 de 0.83*2.04=		18.63			
	Dvpt 30%=		<u>13.84</u>			
			59.97			

3.6	METALLERIES - Peinture laque satinée sur ouvrages de serrurerie anciennes compris préparations, lessivage, ponçage - Finition C DTU 59.1	m ²	44.11	13.70	604.31
	Garde-corps métallique				
	1.59*0.87=	1.38			
	1 face semblable	1.38			
	10 autres semblables=	27.60			
	Tuyaux fonte				
	11 de 0.30 1*2.50=	8.25			
	11 de 0.20 1*2.50=	5.50			
		44.11			
3.7	SOLS - Peinture polyuréthane satinée de sol compris préparations, dégraissage, ponçage - Finition C DTU 59.1	m ²	41.25	14.30	589.88
3.8	Participation au traitement des déchets, évacuation vers le centre de tri de DIS	Fft	1.00	46.00	46.00
3.9	Nettoyage de livraison	U	1.00	160.00	160.00
			TOTAL PALIERS VO		5 991.21

TOTAL HT ALLEE 4E	35 980.24 €
TVA Euros 5.50%	1 978.91 € (1)
MONTANT TTC ALLEE 4E	37 959.15 €

⁽²⁾ Sous réserve d'attestation justifiant que le logement est achevé depuis plus de 2 ans

"Les prix TTC du présent devis sont établis sur la base du taux de TVA à 5.5% conformément aux dispositions et conditions d'application législatives en vigueur à la date de la remise. Toute variation légale de ce taux qui interviendrait postérieurement à cette date, serait répercutée sur les prix de la présente offre."

Remarques complémentaires sur notre offre

Réserves sur la remise en état des portes ascenseurs présentant des gravures graffiti. L'état de surface ne pourra pas être récupéré

Réserves sur la remise en vernis des portes, l'aspect faux bois ne sera pas restitué s'il est dans un état dégradé

(nécessite une rénovation complète du décor)

Le local poubelles du hall d'entrée n'est pas inclus dans notre offre

Conditions de règlement : suivant conditions SGPJ

Conditions générales

Prix valeur Juin 2006 actualisables

Offre valable 2 mois

Conditions d'exécution du marché suivant la norme NF P 03-001 de Décembre 2000

DESVIGNES et Cie

SA au capital de 76 228 €

11, 13, 15, rue J.M. Bernard - 69003 LYON

Tél. 04 78 54 17 53 - Fax 04 72 34 84 82

Siret 964 502 173 00021 - APE 454 J

UN EXEMPLAIRE EST A NOUS RETOURNER SIGNE "BON POUR ACCORD"

ENTREPRISE BRIVET FRANCK

0 avenue de ménival Bât 7
69005 LYON

B.F
Platerie
Décor
Peinture

☎ 06/80/95/83/35

📠 04/72/57/92/05

Siret : 444 689 863 00025

N°APE : 454 J

N° Intracom : FR 83444689863

Lyon, le 05 juillet 2006

SGPJ

DEVIS N° 706244

72 avenue du Point du Jour
69005 LYON

DESCRIPTIONS	M2	PRIX HT AU M2	PRIX TOTAL HT
--------------	----	---------------	---------------

Objet chantier : 10 avenue de Ménival Bât 4 allée E Lyon 5ème

VALIERS :

Plafond : préparation des fonds, 1 couche d'impression, pose d'une dalle en fibres de verre, 2 couches de mat blanc	135,63	22,00 €	2 983,86 €
---	--------	---------	------------

Murs avec les portes, parties métalliques et plinthes :préparation des fonds, 2 couches de peinture satin	435,05	17,00 €	7 395,85 €
---	--------	---------	------------

Portes palières : préparation des fonds avec le ponçage, 2 couches de vernis brillant	60	20,00 €	1 200,00 €
---	----	---------	------------

VALIER VIDE ORDURE :

Murs avec les portes, parties métalliques et plinthes :préparation des fonds, 2 couches de peinture satin	184,8	17,00 €	3 141,60 €
---	-------	---------	------------

Plafond : préparation des fonds, 1 couche d'impression, pose d'1 dalle en fibres de verre, 2 couches de mat blanc	38,94	22,00 €	856,68 €
---	-------	---------	----------

Protection du sol avec un plastique	174,57	3,00 €	523,71 €
-------------------------------------	--------	--------	----------

VAL D'ENTREE :

OBJET DEVIS N° 606238 du 22 juin 2006

10 % d'acompte en début et cours de chantier
à valoir pour accord le :

TOTAL H.T
TVA
TOTAL TTC

5,5

16 101,70 €
885,59 €
16 987,29 €

ENTREPRISE BRIVET FRANCK

0 avenue de ménival Bât 7
9005 LYON

B.F
Plâtrerie
Décor
Peinture

☎ 06/80/95/83/35

📄 04/72/57/92/05

iret : 444 689 863 00025

PE : 454 J

° Intracom : FR 83444689863

Lyon, le 05 juillet 2006

SGPJ

DEVIS N° 706245

72 avenue du Point du Jour
69005 LYON

DESCRIPTIONS	M2	PRIX HT AU M2	PRIX TOTAL HT
--------------	----	---------------	---------------

éf chantier : 10 avenue de Ménival Bât 4 allée E Lyon 5ème

ONTEE D' ESCALIER :

stallation d'un échafaudage pour le plafond du haut de la cage
escalier

Montant forfait H.T :

300,00 €

afond du haut de la cage d'escalier : préparation des fonds, 1
uche d'impression, pose d'une toiles en fibres de verre, 2 cou-
es de mat blanc

10

22,00 €

220,00 €

afond des dessous des marches d'escalier : préparation des
ds, 2 couches de mat blanc

132,36

18,00 €

2 382,48 €

irs avec les portes, parties métalliques et plinthes : préparation
s fonds, 2 couches de peinture satin

760

17,00 €

12 920,00 €

tection du sol avec un plastique

132,36

3,00 €

397,08 €

% d'acompte en début et cours de chantier
pour accord le :

TOTAL H.T
TVA
TOTAL TTC

5,5

16 219,56 €
892,08 €
17 111,64 €



SOCIÉTÉ GESTION POINT DU JOUR
72 avenue du Point du Jour

69005 LYON

A l'attention de Monsieur PETROD

N/Réf. : 06-04-03050

Votre Interlocuteur : Joël MARX

Venissieux, le 28 Avril 2006

OBJET : 10 AVE DE MENIVAL ALLEE 4E
69005 LYON

Madame, Monsieur,

Suite à votre consultation dont nous vous remercions vivement, vous voudrez bien trouver, ci-joint, notre proposition n° 06-04-03050 concernant l'opération ci-dessus référencée.

Espérant que cette offre retiendra votre attention et restant à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

P.J. : mentionnée

Patrick Roche
Président du Directoire

25, rue Georges Marrane - 69200 VENISSIEUX - Tél. 04 78 78 82 10 - Fax 04 78 09 77 53
e-mail : roche@roche-et-cie.fr



SOCIÉTÉ GESTION POINT DU JOUR
72 avenue du Point du Jour

Vénissieux le 28 Avril 2006
Notre Référence : 06-04-03050
Votre Référence :

69005 LYON
Monsieur PETROD

DEVIS QUANTITIF ESTIMATIF

N° 06-04-03050

AFFAIRE

10 AVE DE MENIVAL ALLEE 4E

69005 LYON

PALIERS-CAGE D'ESCALIERS-LOCAUX V.O.

Affaire suivie par : Joël MARX

SOCIÉTÉ GESTION POINT DU JOUR

72 avenue du Point du Jour

69005 LYON

<i>Code de l'affaire</i>	<i>Numéro DEVIS</i>	<i>Date de l'affaire</i>
SGPJ	06-04-03050	28 Avril 2006

Affaire suivie par : Joël MARX

Monsieur PETROD

Objet : 10 AVE DE MENIVAL ALLEE 4E

69005 LYON

	DESIGNATION des OUVRAGES	U	QUANTITE	P.U. NET	TOTAL H.T
1	LOCAUX VIDE ORDURES				
	PLAFOND Lessivage ou brossage, préparations, deux couches glycerate mate	m ²	37.00	12.00	444.00
	MURS Lessivage ou brossage, préparations, 2 couches de glycerate satinée	m ²	130.60	12.00	1 567.20
	BOISERIES Lessivage ou brossage, préparations, 2 couches de glycerate satinée.	m ²	44.80	12.70	568.96
	PROTECTION DES SOLS - NETTOYAGE Protection par film polyane	m ²	37.00	3.30	122.10
	Peinture des trappes vide ordures	U	10.00	15.00	150.00
	S/TOTAL 1				2 852.26
2	PALIER 10° ETAGE				
	PLAFOND Lessivage ou brossage, préparations, 2 couches de peinture mate	m ²	8.40	13.40	112.56
	Peinture de la trappe plafond	U	1.00	45.00	45.00
	MURS Lessivage ou brossage, préparations, 2 couches de glycéro satinée	m ²	23.90	13.70	327.43
	BOISERIES (portes techniques 1 face) Lessivage ou brossage, préparations, 2 couches de glycerate satinée.	m ²	10.41	14.00	145.74
	PORTES ASCENSEURS 2 FACES Lessivage ou brossage, préparation, 2 couches glycro brillante	U	1.00	106.00	106.00
BOISERIES VERNIS Lessivage ou brossage, égrenage, 2 couches de vernis	m ²	5.55	13.00	72.15	

	DESIGNATION des OUVRAGES	U	QUANTITE	P.U. NET	TOTAL H.T
	CADRES PORTES PALIERES Lessivage ou brossage, préparations, 2 couches de glycero satinée.	ml	15.48	6.10	94.43
	Peinture de la tuyauterie	ml	8.10	5.60	45.36
	PROTECTION DES SOLS - NETTOYAGE Protection par film polyane	m ²	8.40	3.30	27.72
	S/TOTAL 2				976.39
3	PALIER 9-8-7-6-5-4-3-2-1 IDENTIQUES AU 10° ETAGE HORS TRAPPE PLAFOND	U	9.00	931.39	8 382.51
	S/TOTAL 3				8 382.51
4	PALIER RCH				
	PLAFOND Lessivage ou brossage, préparations, 2 couches de peinture mate	m ²	10.40	13.40	139.36
	MURS Lessivage ou brossage, préparations, 2 couches de glycéro satinée	m ²	32.88	13.70	450.46
	BOISERIES (portes techniques 1 face) Lessivage ou brossage, préparations, 2 couches de glycero satinée.	m ²	12.05	14.00	168.70
	BOISERIES VERNIS Lessivage ou brossage, égrenage, 2 couches de vernis	m ²	1.83	13.00	23.79
	PORTES ASCENSEURS 2 FACES Lessivage ou brossage, préparation, 2 couches glycro brillante	U	1.00	106.00	106.00
	CADRES PORTES PALIERES Lessivage ou brossage, préparations, 2 couches de glycero satinée.	ml	5.16	6.10	31.48
	Peinture de la tuyauterie	ml	8.10	5.60	45.36
	PROTECTION DES SOLS - NETTOYAGE Protection par film polyane	m ²	3.67	3.30	12.11
	S/TOTAL 4				977.26
5	SAS SORTIE				
	PLAFOND Lessivage ou brossage, préparations, 2 couches de peinture mate	m ²	3.67	13.40	49.18
	MURS Lessivage ou brossage, préparations, 2 couches de glycéro satinée	m ²	16.96	13.70	232.35

	DESIGNATION des OUVRAGES	U	QUANTITE	P.U. NET	TOTAL H.T
	BOISERIES Lessivage ou brossage, préparations, 2 couches de glycerol satinée.	m ²	4.39	14.00	61.46
	PROTECTION DES SOLS - NETTOYAGE Protection par film polyane	m ²	3.67	3.30	12.11
	S/TOTAL 5				355.10
6	HALL D'ENTREE				
	PLAFOND Lessivage ou brossage, préparation, deux couches glycerol mate	m ²	10.77	12.00	129.24
	1 FACE DE MUR Arrachage du revêtement mural, raclage de la colle, évacuation.	m ²	7.80	10.00	78.00
	1 FACE DE MUR Ratissage, ponçage	m ²	7.80	12.00	93.60
	1 FACE DE MUR application d'1 couche d'impression	m ²	7.80	4.60	35.88
	MURS Lessivage ou brossage, préparations, 2 couches de glycerol satinée	m ²	26.26	12.00	315.12
	BOISERIES Lessivage ou brossage, préparations, 2 couches de glycerol satinée.	m ²	6.26	14.00	87.64
	PORTE ALLEE METAL Lessivage ou brossage, préparation, 2 couches glycerol brillante	m ²	7.02	14.50	101.79
	PORTES ASCENSEURS 2 FACES Lessivage ou brossage, préparation, 2 couches glycerol brillante	U	1.00	106.00	106.00
	PROTECTION DES SOLS - NETTOYAGE Protection par film polyane	m ²	10.77	3.30	35.54
	S/TOTAL 6				982.81
7	MONTEE D'ESCALIERS				
	PLAFOND HAUT DE CAGE Reprises diverses	H	2.00	40.00	80.00
	PLAFOND HAUT DE CAGE Préparation, fourniture et pose toile de verre, 2 couches de peinture mate.	m ²	9.20	21.00	193.20
	PLAFOND - SOUS FACES Lessivage ou brossage, préparation, deux couches glycerol mate	m ²	109.78	12.00	1 317.36
	MURS Reprises diverses	H	20.00	40.00	800.00

	DESIGNATION des OUVRAGES	U	QUANTITE	P.U. NET	TOTAL H.T
	MURS - MURS D'ECHIFFRE Lessivage ou brossage, préparations, 2 couches de glycéro satinée	m ²	376.81	13.70	5 162.30
	BOISERIES Lessivage ou brossage, préparations, 2 couches de glycéro satinée.	m ²	22.20	14.00	310.80
	LIMONS Lessivage ou brossage, préparations, 2 couches de glycéro brillante, y compris rechapis.	m ²	14.74	13.00	191.62
	ECHAFAUDAGE Mise en place d'un échafaudage, y compris double transport et manutention.	U	1.00	680.00	680.00
	MAIN COURANTE Préparations, 2 couches de glycéro brillante	ml	52.80	6.10	322.08
	PROTECTION DES SOLS - NETTOYAGE Protection par film polyane	m ²	109.78	3.30	362.27
	S/TOTAL 7				9 419.63
	TOTAL H.T.				23 945.96
	T.V.A. à 5.5 %				1 317.03
	TOTAL T.T.C.				25 262.99



RECAPITULATIF GENERAL

LOCAUX VIDE ORDURES	HT	2 852.26 €
PALIER 10° ETAGE	HT	976.39 €
PALIER 9-8-7-6-5-4-3-2-1	HT	8 382.51 €
PALIER RCH	HT	977.26 €
SAS SORTIE	HT	355.10 €
HALL D'ENTREE	HT	982.81 €
MONTEE D'ESCALIERS	HT	9 419.63 €
	TOTAL H.T.	23 945.96 €
	T.V.A. à 5.5 %	1 317.03 €
	TOTAL T.T.C.	25 262.99 €

Conditions de règlement :

Règlement par chèque
Paiement à 60 jours

Dans le cas où notre offre vous conviendrait, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner un exemplaire du devis portant la mention "Bon pour accord", et de signer le verso de la première page du devis pour acceptation des conditions générales de vente.

Application du taux de TVA à 5,5 % sous réserve de la production obligatoire de l'attestation ci-jointe dûment remplie et signée (instruction DGI du 14 septembre 1999).

DATE DE VALIDITE DU DEVIS : 6 MOIS

Un exemplaire du présent devis devra nous être retourné pour toute confirmation de commande accompagné d'un acompte de 30 % TTC du montant des travaux.

PEINTURE - RAVALEMENT **ROCHE & Cie**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 230.000 €
RC LYON 65 B 399 - SIREN 965 503 998
25. rue Georges Marrane
69200 VENISSIEUX
Tél. 04 78 78 82 10 - Fax 04 78 09 77 53

28104106
Le Président du Directoire,
Patrick ROCHE



PEINTURE-DECORATION-CLOISONS

11-13-15, rue J.M. Bernard - 69003 LYON
 desvignesetcie@wanadoo.fr
 Tél. 04 78 54 17 53 - Fax 04 72 34 84 82

- FAUX MARBRE - FAUX BOIS - PATINE
- TISSU TENDU - TISSU COLLÉ
- PAPIER PEINT
- CLOISON PLÂTRE - FAUX PLAFONDS
- PANNEAU PLÂTRE
- PEINTURE LAQUÉE - PEINTURE BÂTIMENT
- ENDUITS À LA CHAUX

Régie S.G.P.J.

72, ave du Point du Jour
 69005 LYON

A l'attention de Monsieur Daniel PETROD

LYON le 19 septembre 2006

ADRESSE Résidence 10, avenue de Ménival 69005 LYON
 N° DE BÂTIMENT Bâtiment E
 N° DE DÉCLARATION DV1-D.06.09.0314

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

N°	DESSCRIPTIF	U	QTE	PRIX U	MONTANT
<u>Rénovation des carrelages extérieures</u>					
ENTREE 4 E :					
Imprégnation, ragréage, Fourniture et pose de carrelage extérieur 30x30 au mortier colle					
	<u>Sur 2 marches :</u>	U	2.00	350.00	700.00
Marches anti-dérapantes et contre marches lisses Escaliers					
	<u>Sol Palier :</u>	m ²	9.90	103.50	1 024.65
Fourniture et pose de passage de portes en sur épaisseur					
		U	1.00	18.60	18.60

TOTAL HT ENTREE 4 E	1 743.25 €
TVA Euros 5.50%	95.88 €
MONTANT TTC ENTREE 4 E	1 839.13 €

(*) Sous réserve d'attestation justifiant que le logement est achevé depuis plus de 2 ans

"Les prix TTC du présent devis sont établis sur la base du taux de TVA à 5.5% conformément aux dispositions et conditions d'application législatives en vigueur à la date de la remise. Toute variation légale de ce taux qui interviendrait postérieurement à cette date, sera répercutée sur les prix de la présente offre."

Conditions de règlement :

30 % à la commande
 50 % en cours de travaux
 20 % à la fin des travaux

Conditions générales :

Prix valeur Septembre 2006 actualisables
 Offre valable 3 mois
 Conditions d'exécution du marché suivant la norme NF P 03-001 de Décembre 2000

UN EXEMPLAIRE EST A NOUS RETOURNER SIGNÉ "BON POUR ACCORD" POUR VALIDATION DE COMMANDE.



Remplace le Devis N° 28944

Lyon le : 30/06/2006

Créé le : 30/06/2006

Immeuble :

10 Avenue de Ménival

69005 LYON

V/réf :

Suivi par : Jacques STUBER

S.G.P.J.

Mr PETROD

72 Avenue du Point du Jour

69005 LYON

Objet :

Devis Quantitatif Estimatif pour l' Installation d'un interphone.

Bâtiment : 4 Allée : F.

CARACTERISTIQUES GENERALES :

Plaque de rue antivandale, en aluminium anodisé, posée encastrée, épaisseur 6 mm.
 Plaquettes nominatives gravées.
 Porte étiquettes lumineux démontables par l'avant.
 Groupe phonique protégé par une maille arrière.
 Boutons métalliques affleurants.
 Combinés muraux de type téléphonique.
 Manette d'entrée en ligne pour éviter toute perturbation liée à un mauvais raccrochage.

REPARTITION DES COMBINES :

10 ème :3
 9 ème :3
 8 ème :3
 7 ème :3
 6 ème :3
 5 ème :3
 4 ème :3
 3 ème :3
 2 ème :3
 1 er :3
 RdC :3

1 - QUANTITATIF ESTIMATIF.

N°	Libellé article	Quantité	Prix Unitaire	Rem.	Prix Total
1-1	Combiné électronique type URMET 1133/10	33,00	24,42		805,86
1-2	Plaque de rue à trente-six boutons d'appel.	1,00	625,86		625,86
1-3	Coffret modulaire 13 modules	1,00	23,84		23,84
1-4	Groupe d'alimentation 38 VA	1,00	98,43		98,43
1-5	Transformateur LEGRAND TBT 04252	1,00	43,90		43,90
1-6	Coupe-circuit 10 A Ph + N	1,00	8,91		8,91
1-7	Câble RO2V 3 x 1,5 mm²	5,00	0,65		3,25
1-8	Horloge modulaire électronique hebdomadaire 03787	1,00	102,19		102,19
1-9	Goulotte 32 x 12	8,00	2,76		22,08
1-10	Tube IRL de 32	34,00	1,93		65,62
1-11	Conduit ICTA de 16	10,00	0,36		3,60
1-12	Répartiteur 15 Directions	3,00	22,90		68,70
1-13	Câble 3 paires cellé	222,00	0,55		122,10



N°	Libellé article	Quantité	Prix Unitaire	Rem.	Prix Total
1-14	Câble 3 paires	220,00	0,57		125,40
1-15	Câble 10 paires	12,00	1,03		12,36
1-16	Câble 30 paires.	35,00	3,90		136,50
1-17	Percée de mur et regarnissage	2,00	3,95		7,90
1-18	Flexible de gâche	1,00	22,64		22,64
1-19	Tube cuivre de protection	3,00	2,52		7,56
1-20	Coude pour tube cuivre de 6/8	1,00	2,11		2,11
1-21	Petites fournitures, accessoires, fixations.	1,00	25,00		25,00
1-22	Main d'oeuvre forfaitaire.	1,00	4 800,00		4 800,00

Sous Total HT 7 182,71 €

2 - LOT SERRURERIE NON CHIFFRE.

A la charge du serrurier de votre choix.

Prévoir une gâche électrique à contact stationnaire 8-12 Volts AC.

La sécurité de l'installation repose sur la qualité du ferme-porte, qui doit assurer une fermeture fiable.

Prévoir un ferme-porte thermoconstant et de puissance adaptée à la porte.

Il faudra prévoir de faire chiffrer par un serrurier la création d'une niche dans la nouvelle porte ou de modifier l'existante pour la pose de la platine.

N°	Libellé article	Quantité	Prix Unitaire	Rem.	Prix Total
2-1	PRESTATION A CHIFFRER EN SUS DE CE DEVIS				

Sous Total HT 0,00 €

Garantie TOTALE d' 1 an, pièces, main d'oeuvre et déplacement, dans des conditions normales d'utilisation, hors réglage éventuel heure d'été / heures d'hiver, hors lampes d'éclairage, hors lot serrurerie.

Pas de garantie sur les composants existants réutilisés.

Saignées et percées garnies sommairement, hors remise en état des revêtements muraux.

Total général (hors options)

Total HT : 7 182,71 €

Total TVA : 395,05 €

Total TTC : 7 577,76 €

3 - OPTION : BOUTON DE SORTIE LIBRE.

Pour déclencher la gâche, afin de n'avoir plus qu'à tirer ou pousser la porte sans avoir à manipuler la poignée de tirage mécanique.

N°	Libellé article	Quantité	Prix Unitaire	Rem.	Prix Total
3-1	Câble 3 paires	3,00	0,57		1,71
3-2	Bouton de sortie libre AEI	1,00	15,17		15,17
3-3	Main d'oeuvre forfaitaire.	1,00	85,00		85,00

Sous Total HT 101,88 €



4 - OPTION : EXTENSION DE GARANTIE.

Extension de GARANTIE TOTALE, pièces, main d'oeuvre et déplacement de 2 années supplémentaires, soit 3 années en tout à partir de la date de livraison, dans des conditions normales d'utilisation, hors réglage éventuel heure d'été / heure d'hiver, hors lampes d'éclairage, hors lot serrurerie.

La quantité correspond au nombre de poste.

Pas de garantie sur les composants existants réutilisés.

N°	Libellé article	Quantité	Prix Unitaire	Rem.	Prix Total
4-1	Extension de garantie à 3 ans.	33,00	39,48		1 302,84

Sous Total HT 1 302,84 €

- Le nombre de branchements prévus dans notre devis est contractuel. En cas de modification de ce nombre, lors des travaux, une plus ou moins value sera appliquée.
- Notre prix se veut net, ferme et définitif.
- Validité de l'offre : trois mois à compter de la date de ce devis.
- Conditions de règlement : - 30% à la commande.
 - Solde à 30 jours à réception des travaux.
- En cas de changement de TVA , le taux de TVA applicable sera celui en vigueur lors de la facturation.

En vous remerciant de votre confiance et dans la perspective de votre réponse , nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



CONJONXION

DEVIS N° : 062T1526

REÇU

01 AOUT 2006

Rép: _____

Lyon, le : 28-juil-06

RESIDENCE :

10 AV DE MENIVAL BAT 4 ALLEE-F
LYON 69005

A l'attention de Monsieur **PETROD DANIEL**

S G P J

72 AV DU POINT DU JOUR
69246 LYON

MOTIF DES TRAVAUX : MISE EN PLACE D'UN PORTIER AUDIO A BOUTONS POUSSOIRS.

DESIGNATION POUR UNE ALLEE	QTE	PX U HT	PXT H.T
PLATINE DE RUE ALUMINIUM 6 MM ANTIVANDEALE ENCASTREE 36 BOUTONS POUSSOIRS SUR CHASSIS ENCASTREE SUR LE RETOUR DU MUR A DROITE FACE A LA PORTE DE L'ALLEE.	1	267,87 €	267,87 €
CANON PTT SUR HORLOGE AVEC TABLEAU HAGER	1	168,74 €	168,74 €
HP MICRO	1	35,78 €	35,78 €
ALIMENTATION	1	86,04 €	86,04 €
TABLEAU ALIMENTATION	1	37,18 €	37,18 €
POSTE COMBINE - SONNERIE ELECTRONIQUE	33	18,59 €	613,47 €
CABLAGE 3 PAIRES 6/10 SYT DERIVATION LOGEMENT	495	0,72 €	353,93 €
BOITE DE CABLAGE	2	39,57 €	79,14 €
CABLAGE COLONNE MONTANTE	25	0,47 €	11,80 €
GOULOTTE COLONNE PLATINE DE RUE	12	4,43 €	53,20 €
GOULOTTE SUR LES PALIERS D'ETAGE	95	1,09 €	103,25 €
FOURNITURE	1	35,75 €	35,75 €
MAIN D'ŒUVRE	90	40,00 €	3 600,00 €
Délais d'option : 3 MOIS		MONTANT TOTAL H.T	5 446,13 €
Date d'effet : juil-06		MONTANT TVA 5,5 %	299,54 €

**MISE EN PLACE DE LA GACHE ELECTRIQUE, SERRURE, CANON
BEQUILLE POUR UN MONTANT 265 € HT**

PRIX DE LA CLE 4,02 € HT

**MISE EN PLACE D'UNE VENTOUSE A CISAILLEMENT 1200 KG 990 € HT
CONTRÔLE ACCES VIGIK ET RESIDENTS 820 € HT**

PRIX DU BADGE DE PROXIMITE 6,86 € HT

Paiement à 30 jours date de la facture : Acompte commande 30% livraison 10% recette ou fin de chantier 100%.

MONTANT TOTAL T. T. C. 5 745,67 €



PEINTURE - DECORATION - CLOISONS

11-13-15, rue J.M. Bernard - 69003 LYON
 desvignesetcie@wanadoo.fr
 Tél. 04 78 54 17 53 - Fax 04 72 34 84 82

- FAUX MARBRE - FAUX BOIS - PATINE
- TISSU TENDU - TISSU COLLÉ
- PAPIER PEINT
- CLOISON PLÂTRE - FAUX PLAFONDS
- PANNEAU PLÂTRE
- PEINTURE LAQUÉE - PEINTURE BÂTIMENT
- ENDUITS À LA CHAUX

Régie S.G.P.J.

72, ave du Point du Jour
 69005 LYON

A l'attention de Monsieur Daniel PETROD

LYON, le 19 septembre 2006

V/REF Résidence 10, avenue de Ménival 69005 LYON
 N/REF Bâtiment E
 DV1-D.06 09.0317

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

N°	DESCRIPTIF	U	QTE	PRIX U	MONTANT
<u>Rénovation des carrelages extérieures</u>					
ENTREE 4 F :					
Imprégnation, ragréage, Fourniture et pose de carrelage extérieur 30x30 au mortier colle					
	<u>Sur 2 marches :</u> Marches anti-dérapantes et contre marches lisses Escaliers	U	2.00	350.00	700.00
	<u>Sol Palier :</u> Fourniture et pose de passage de portes en sur épaisseur	m ²	9.90	103.50	1 024.65
		U	2.00	18.60	37.20

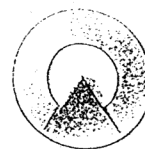
TOTAL HT ENTREE 4 F	1 761.85 €
TVA Euros 5.50%	96.90 € (1)
MONTANT TTC ENTREE 4 F	1 858.75 €

(1) Sous réserve d'attestation justifiant que le logement est achevé depuis plus de 2 ans
 "Les prix TTC du présent devis sont établis sur la base du taux de TVA à 5.5% conformément aux dispositions et conditions d'application législatives en vigueur à la date de la remise. Toute variation légale de ce taux qui interviendrait postérieurement à cette date, serait répercutée sur les prix de la présente offre."

Conditions de règlement :
 30 % à la commande
 50 % en cours de travaux
 20 % à la fin des travaux

Conditions générales :
 Prix valeur Septembre 2006 actualisables.
 Offre valable 3 mois
 Conditions d'exécution du marché suivant la norme NF P 03-001 de Décembre 2003

UN EXEMPLAIRE EST A NOUS RETOURNER SIGNE "BON POUR ACCORD" POUR VALIDATION DE COMMANDE.



Schindler *Excellence* Copropriété

N° 130185080

Entre

COPROPRIETE
10 AVENUE MENIVAL
69000 LYON

Représenté par

STE GESTION DU POINT DU JOUR
72 AVENUE DU POINT DU JOUR
69246 LYON CEDEX 05

Et

Ci-après désigné, " le Client ",

La société Schindler, société anonyme au capital de 7 500 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le n° B 383 711 678, dont le siège social est situé 1-3 rue Dewoitine à Vélizy-Villacoublay (78140), représentée par Bernard GULON, Ingénieur Commercial, dûment habilité à l'effet des présentes.

Ci-après désignée, " Schindler ",

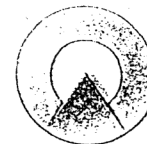
1) Objet du Contrat

Schindler s'engage à assurer les Prestations de maintenance des Ascenseurs désignés au Contrat conformément aux présentes et aux conditions générales jointes.

La liste des pièces couvertes par les Prestations figure en annexe 1.

2) Liste des Installations

- 21002002301 située 10 AVE MENIVAL à LYON
fabriquée par SCHINDLER en 1960
- 21002002302 située 10 AVE MENIVAL à LYON
fabriquée par SCHINDLER en 1960
- 21002002303 située 10 AVE MENIVAL à LYON
fabriquée par SCHINDLER en 1960



Schindler

3) Prestations supplémentaires

Les Prestations supplémentaires prévues au titre du contrat sont :

PACKAGE

- E-Alarm

Schindler assure, 24h/24 et 7j/7 en cas de personnes bloquées en cabine, une liaison bidirectionnelle entre la cabine de l'ascenseur et le centre d'appels Schindler. L'appel est effectué depuis l'intérieur de la cabine, il est ensuite transmis à un conseiller du centre d'appels Schindler qui transmet automatiquement les données nécessaires à l'intervention auprès d'un technicien.

Le client prend à sa charge les frais d'installation, de communication, d'ouverture et d'abonnement de la ligne téléphonique.

OPTION

- Dépannage 24h/24

Schindler s'engage à dépanner l'Installation du Client 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 dans les délais mentionnés aux conditions générales et particulières du Contrat.

4) Durée du contrat

Le Contrat prendra effet à la date de début des Prestations c'est-à-dire le 01.05.2007 pour se terminer le 30.04.2010.

A la date de fin de Contrat puis à chaque date anniversaire, le Contrat se renouvelle automatiquement pour des périodes de 1 an, sauf résiliation par l'une des Parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, 6 mois avant la date d'échéance.

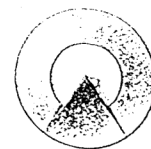
5) Prix

Le prix annuel des Prestations est de 8.335,00 euros HT auquel il convient d'ajouter la TVA en vigueur à la date de la facturation.

Détail du prix par Installation

Installation	Début Prest.	Début Fact.	Niveau	Charge	Vitesse	Prix H.T €	Taux TVA (*)	Prix T.T.C €
21002002301	01.05.2007	01.05.2007	11	375	0.80	2.745,00	5,50	2.895,98
21002002302	01.05.2007	01.05.2007	12	375	0.80	2.795,00	5,50	2.948,73
21002002303	01.05.2007	01.05.2007	12	375	0.80	2.795,00	5,50	2.948,73
Total Global						8.335,00		8.793,44

(*) En vigueur à la date de l'émission de l'offre.



Schindler

6) Conditions de Révision de prix

Le prix des Prestations définies ci-dessus est établi selon les conditions économiques du mois de Janvier 2006.

Une révision du prix aura lieu tous les ans au 1^{er} Janvier en fonction des indices du mois de Juillet précédent conformément à l'article 9-3 des conditions générales.

7) Clause Pièces de rechange

Par dérogation au 3^{ème} alinéa de l'article 7.1 des conditions générales, la fourniture des pièces de rechange autres que celles figurant à l'article 1 des conditions générales et listées en annexe 1 des conditions particulières correspond à un forfait de 1.983,75 euros HT compris dans le prix du Contrat défini ci-dessus au paragraphe 5.

<<<>>>

Fait sur 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11, en double exemplaire, dont un remis à chacune des Parties.

Le Client reconnaît avoir reçu et accepté les conditions générales et particulières applicables au Contrat ainsi que l'annexe suivante :

- Annexe 1 : Pièces couvertes par le contrat
- Annexe 2 : Demande et autorisation de prélèvement bancaire

Le Client

Mr/Mme
En qualité de

A
Le

Signature et cachet

Schindler

Mr Bernard GULON
En qualité d'Ingénieur Commercial

A Villeurbanne.....
Le 07/07/06.....

Signature et cachet

Schindler

Agence Régionale de Lyon
51, rue Antoine Primat
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 56 25 25 - Fax 04 37 56 25 28

CNIM CTS - Division ELITEC
23, rue des frères Lumière - 69680 CHASSIEU

SGPJ
10, avenue de Ménival - Lyon 5ème

Objet : Offre de prix de maintenance

N° appareil	localisation	Niveaux	charge kg	Course	Vitesse m/s	Montant annuel en €		Montant annuel en €	
						Contrat MINIMUM HT	TTC 5,5 %	Contrat ETENDU HT	TTC 5,5 %
	Ascenseur 11 Niveaux	11	375	25	0,8	1 610,00	1 698,55	2 110,00	2 226,05
	Ascenseur 12 Niveaux	12	375	27,5	0,8	1 650,00	1 740,75	2 165,00	2 284,08
	Ascenseur 12 Niveaux	12	375	27,5	0,8	1 650,00	1 740,75	2 165,00	2 284,08
MONTANT TOTAL						4 910,00	5 180,05	6 440,00	6 794,20

Valeur : 01.01.2006

- Ces prestations comprennent :
- . les dépannages 7j/7 de 8h à 19h
 - . le dégagement des personnes bloquées en cabine 24h/24, 7j/7
 - . l'étude de sécurité selon décret n° 95-826



Marie-France BROTONS
Ingénieur commercial
Ligne directe : 04.72.79.56.32

Mise en conformité des ascenseurs
 10, avenue de Ménival - Lyon 5ème
 Bâtiment 4 - Allées D/E/F

Allée 11 niveaux

	Mise en place avant le 3 juillet 2008	Mise en place avant le 3 juillet 2013	Mise en place avant le 3 juillet 2018	TOTAL
Dispositif d'éclairage fixe du local de machines ou de poulies assurant un éclairage suffisant des zones de travail et de circulation		265,00		
Remplacement de l'éclairage de la machinerie (200 lux) et mise en place d'un éclairage de secours			4 550,00	
Dispositif de protection contre la vitesse excessive de la cabine en montée pour un ascenseur électrique à adhérence				
Mise en place d'un dispositif de protection contre la sur vitesse en montée.				
Pour être conforme au décret 95.826 et à la norme 82.212, nous avons chiffré ci-dessous les travaux obligatoires				
Echelons d'accès en cuvette + crosse de rétablissement	290,00			
Pose d'echelons pour accès au massif	205,00			
Pose d'une rambarde de protection sur le massif	270,00			
Pose d'une rambarde de protection sur le toit de cabine	470,00			
Peinture jaune sur les pièces tournantes	110,00			
Montant H.T. par allée	6 450,00	9 845,00	4 550,00	20 845,00
T.V.A. 5,5 %	354,75	541,48	250,25	1 146,48
Montant T.T.C par allée	6 804,75	10 386,48	4 800,25	21 991,48

CNIM TRANSPORT SERVICES

23, avenue des frères Lumière
69680 CHASSIEU

Mise en conformité des ascenseurs
10, avenue de Ménival - Lyon 5ème
Bâtiment 4 - Allées D/E/F

Allée 12 niveaux

	Mise en place avant le 3 juillet 2008	Mise en place avant le 3 juillet 2013	Mise en place avant le 3 juillet 2018	TOTAL
Dispositif d'éclairage fixe du local de machines ou de poulies assurant un éclairage suffisant des zones de travail et de circulation				
Remplacement de l'éclairage de la machinerie (200 lux) et mise en place d'un éclairage de secours		265,00		
Dispositif de protection contre la vitesse excessive de la cabine en montée pour un ascenseur électrique à adhérence				
Mise en place d'un dispositif de protection contre la suritesse en montée.			4 550,00	
Pour être conforme au décret 95.826 et à la norme 82.212, nous avons chiffré ci-dessous les travaux obligatoires				
Echelons d'accès en cuvette + crosse de rétablissement	290,00			
Pose d'echelons pour accès au massif	205,00			
Pose d'une rambarde de protection sur le massif	270,00			
Pose d'une rambarde de protection sur le toit de cabine	470,00			
Peinture jaune sur les pièces tournantes	110,00			
Montant H.T. par allée	6 790,00	9 945,00	4 550,00	21 285,00
T.V.A. 5,5 %	373,45	546,98	250,25	1 170,68
Montant T.T.C par allée	7 163,45	10 491,98	4 800,25	22 455,68

ETAT DES DETTES ET CREANCES EN Euros. AU 30/06/2006

0104 MENIVAL - Bâtiment 4
10 avenue de Ménival
Bâtiment 4
69005 LYON

Folio : 6

Exercice N° 2005 du 01/07/2005 au 30/06/2006

	DEBITS	CREDITS
Factures à payer		
S.G.P.J. / HEURES SUPP AG (cabine		191.46
S.G.P.J. / HONO S/ TRX SYNDIC (ca		451.59
S.G.P.J. / SYN.HONO. (cabinet)		686.68
S.G.P.J. / MUTATIONS (cabinet)		446.15
S.G.P.J. / QUESTIONNAIRES (cabine	82.05	
S.G.P.J. / SYN DVRS (cabinet)		393.60
S.G.P.J. / SYN RELANCES (cabinet)		116.70
NOEL		16.00
THYSSEN		502.09
NEW GRAPHIC		9.92
SCHINDLER		6439.35
PEC		94.46
CONFIANCE NETTOYAGE		2382.90
LARAT (cabinet)		1929.60
EDF-GDF PRELEVEMENTS	54.94	
EDF PRELEVEMENT		54.94
ROCHE	124.49	
BRUNO FERRO	1021.02	
"FACON D'FER" (cabinet)		99.27
AIP ASSURANCE PERTE DE CHARGES		4180.02
→	1282.50	17994.73
Solde Crédeur		16712.23
Produits et charges à répartir		
→	1.31	0.00
Produits et char Rattaché à la période		
→	0.00	2614.90
Produits a regul.ulterieure		
→	17278.74	0.00
Comptes de liaison		
Reprise des soldes		0.02
→	0.00	0.02
Comptes de régularisation		
Comptes d'attente	98.10	
→	98.10	0.00
T O T A U X (Euros.)	54870.12	54870.12

ETAT DES DETTES ET CREANCES EN Euros. AU 30/06/2006

0104 MENIVAL - Bâtiment 4
10 avenue de Ménival
Bâtiment 4
69005 LYON

Folio : 5

Exercice N° 2005 du 01/07/2005 au 30/06/2006

	DEBITS	CREDITS
Copropriétaires Crédeurs (Suite)		
URSULE RENE OU Mme		216.04
ARNAUD JEAN OU Mme		36.72
PAGNEUX DANIEL OU Mme		100.76
BOURDARIAT CHRISTIANE		285.59
PAGNEUX Evelyne		54.28
BENONNIER-MR OU MME		352.43
DEDOLLE LOUIS OU Mme		228.44
CUAZ JACQUES		573.47
PERINO IVAN		82.32
MASSONI Rose		299.71
PINEDE Georges		80.80
FRANCO PIERRE OU Mme		82.32
DUCROUX ANDRE OU Mme		21.06
BOUDIER		67.67
MIGNARD JEAN		411.74
MILLY MARIUS OU MME		267.08
PETIT ERIC		85.21
FORCHERON/LINGENHELD REMI/MARIANN		145.63
NICOD ARIELLE ET NADINE		43.96
PONCETY REGINE		184.94
ABACHIN GABRIEL		127.58
GRENOUILLAT JEAN		34.97
FERRIER REGINE		82.32
BERTA LOUIS OU MME		257.99
GARNIER MICHEL		1.64
BICOT ALBERT OU Mme		15.67
CHOUX JEAN OU Mme		12.97
BOUCHER JEAN-SYLVE - Courant		545.63
TORRO O. OU CAMUSSO A.		104.93
THIRION-DROCHNER GEORGES		258.47
GUIFFRAY		221.16
GROSGURIN/DUVERT		17.18
BELAO/MLLE BOURGANEL		439.55
JAMBON GABRIEL		748.18
DELMAIRE		54.76
DAILLY ANDRE OU MME		83.85
GONZALEZ FRANCOIS OU Mme		51.53
DUGAS DU VILLARD B OU Mme		164.26
MEONI LORIS OU Mme		139.43
GERART Victorine		267.75
BOREL PIERRE		70.03
MATHIAS EDOUARD OU Mme		329.00
COPROPRIETAIRE CEDANTS		4395.28
	0.00	18861.96

ETAT DES DETTES ET CREANCES EN Euros. AU 30/06/2006

0104 MENIVAL - Bâtiment 4
10 avenue de Ménival
Bâtiment 4
69005 LYON

Folio : 4

Exercice N° 2005 du 01/07/2005 au 30/06/2006

		DEBITS	CREDITS
Copropriétaires Débiteurs (Suite)			
	FONTAINE PAUL OU Mme	321.94	
	WITZ J.C OU RETOUR C.	671.34	
	ALBERO GERARD	193.76	
	LOUIS PATRICIA	238.43	
	MAS ADELINE	55.75	
	ELISA	139.11	
	LACOUR SEBASTIEN OU B.	113.93	
	COLL FREDERIC	17.25	
	PATON FREDERIC	648.05	
	BISLIMI Az - Courant	882.94	
	CHABRIER ROBERT OU Mme	25.12	
	CONTENET	104.89	
	COLLETAZ LOUIS OU Mme	193.71	
	DEMAYO FORTUNEE	375.71	
	VERNOUX Gilles	20.28	
	VIONNET JEAN OU Mme	432.32	
	GONZALEZ Thierry	272.58	
	NATALI MARIE LAURENCE	268.07	
	SOLOFA	619.04	
	GRAY ROGER OU Mme	86.09	
	GOUTHARD CORINNE	1331.50	
	MALLET R. OU REDON G.	604.77	
	FERREIRA ANTONIO OU Mme	112.35	
	DAMIEN	181.01	
	MALLEVAL J-PIERRE OU MME	24.14	
	TRIGARI JEAN-CL OU Mme	19.92	
		36209.47	0.00
Copropriétaires Crédeurs			
	DALKIA		2760.56
	SNC SIROB		103.88
	BENGUIGUI		153.56
	DINET ANDRE OU Mme		41.32
	ORJOLLET J.MARCEL		762.76
	BONNEFIN PAGNEUX Amélie		1495.53
	MURET OLIVIER		54.18
	FAURE PIERRE OU Mme		413.24
	PIN CHRISTIANE		164.37
	HARER JACQUELINE		20.90
	YZERN		0.27
	DEULNIAU Jacques		294.72
	SICRE BERNADETTE		21.96
	CHENEL CEDRIC		361.14
	PINET Claude		169.27

ETAT DES DETTES ET CREANCES EN Euros. AU 30/06/2006

0104 MENIVAL - Bâtiment 4
10 avenue de Ménival
Bâtiment 4
69005 LYON

Folio : 3

Exercice N° 2005 du 01/07/2005 au 30/06/2006

	DEBITS	CREDITS
Copropriétaires Débiteurs (Suite)		
TOURRENC	197.28	
BRUNET EUGENE OU Mme	128.70	
GAUTHY JEAN OU Mme	207.04	
ROYER PHILIPPE	188.45	
LEGEAY R. - Courant	554.23	
LLORET FERNAND OU Mme	132.12	
CHAMBON (HUGONIER) MONIQUE	148.90	
PASTORE EMILE	109.60	
SALVADOR HENRI OU Mme	187.44	
BAFFIE MARIE-THERESE	132.39	
DOUBLE René	399.55	
CASTEL J OU CHARRETIER M	150.61	
LEFAUCHEUR LOUIS	247.77	
FANTON GENEVIEVE	126.66	
LAPERROUSAZ FREDERIC	80.32	
LONGCOURTY XAVIER	198.09	
LE RAVIN	115.24	
BALLANDRAS RENE & MME	303.14	
MARILLIER ODETTE	337.11	
MAMERI OURIDA	351.81	
GIFFARD CARLET OU Mme	82.32	
MOLLET DANIELE	211.49	
MARCEL J.M./MLE CARRET MC	771.71	
DUBAR Fernand	730.42	
DALMAS EMILE OU Mme	28.61	
GUILLAUME HENRI	231.18	
MAUSS ALAIN	4.97	
COURTIN Y. OU FAURE N.	459.04	
ECHALLIER JOSEPH	17.87	
GRAND DOMINIQUE	510.00	
TOLON-SOUBIROU ELISABETH	160.44	
MALAGUTI BERTRAND OU MME	350.69	
LEYNAUD-METEREAU MAUD	61.30	
LIVECCHI MARIE THERESE	174.14	
CURT Robert Germain	854.74	
MICHAUD DANIELE	21.06	
REYNARD LUCIE - Courant	248.11	
MAGNIN AUDREY	122.12	
VAN HAUVERMAT FR - Courant	179.10	
HERRERO ANTOINE OU Mme	29.46	
DURAND JEANNE	18.89	
RAGAIN MARIE-JOSEPH	276.95	
ROUSSET S. OU AUGUSTE M	95.55	
MEYZIE BERNARD OU MME	273.97	

ETAT DES DETTES ET CREANCES EN Euros. AU 30/06/2006

0104 MENIVAL - Bâtiment 4
10 avenue de Ménival
Bâtiment 4
69005 LYON

Folio : 2

Exercice N° 2005 du 01/07/2005 au 30/06/2006

	DEBITS	CREDITS
Copropriétaires Débiteurs (Suite)		
PETROD S. OU TARGOWSKI M. - Cou	80.12	
HARICHE GERMAINE OU Mme	89.90	
GEST DOMINIQUE	1217.40	
WEHBE KARINE	231.37	
VALMALLE Marie-Louise	259.15	
SECCHI CARMINE OU Mme	147.22	
VARIO VINCENT	630.21	
DEDOLLE BERNARD & MME	96.37	
LAVENIR MARCEL OU Mme	1.18	
MARTINON GILLES	285.89	
CHIARLONE ANNE	257.61	
CATTALI FAB/MME COUTURIER	455.84	
SERVENTE MARIE	660.12	
GHARBI MA - Courant	509.00	
FOURNIER MARCEL OU Mme	345.47	
PEACH MADELINE	229.66	
BRUGIERE JEAN	179.72	
BOLLON MARC OU Mme	457.85	
GANGLOFF MAURICE OU Mme	136.21	
VIONNET ODETTE	33.28	
CASSAZ	60.80	
CHAUVE-AUDRA CLAUDE	82.62	
FOURNIER Catherine	352.00	
DEPASSIO PIERRE OU Mme	275.18	
TOLON-SOUBIROU ELISABETH	94.34	
BAGNARD MARIE CHRISTINE	58.99	
BACCHI Carle	73.70	
DI FEDE PHILIPPE OU Mme	197.01	
DE LASSAT CH - Courant	357.21	
ASEI-CESCHINO JEAN	11.74	
TAMISSA D. OU LEGER F.	317.42	
BRAGGION Mario	124.39	
DESCOMBES MADELEINE	134.84	
SICRE BERNADETTE	164.15	
MURILLON OU GRAND LI - Courant	557.70	
THOLIN JEAN	195.74	
CASCHETTO VICTOR OU Mme	278.67	
DUC JUSTIN OU Mme	308.94	
JARRET MARIE -LOUISE	81.35	
SARRIAU PATRICK	368.87	
DUBOIS HENRI OU Mme	268.03	
BARRAL STEPHANE	108.19	
BORDE FRANCK	27.98	
BRIZARD A. OU HANNAIS C.	536.65	

ETAT DES DETTES ET CREANCES EN Euros. AU 30/06/2006

0104 MENIVAL - Bâtiment 4
10 avenue de Ménival
Bâtiment 4
69005 LYON

Folio : 1

Exercice N° 2005 du 01/07/2005 au 30/06/2006

	DEBITS	CREDITS
Solde de trésorerie		
Banque LAHE		1687.25
	0.00	1687.25
Provisions et avances		
APPELS DE FONDS ROULEMENT		13711.26
	0.00	13711.26
Copropriétaires Débiteurs		
LEBLANC LOUIS OU Mme	70.01	
REYNARD YVETTE	108.64	
CASTELO MARIA DOLORES	67.51	
REYNARD JEAN PAUL OU MME	141.25	
PIN MARGUERITE	209.89	
PIN CHRISTIAN OU Mme	206.67	
MEKHANCHA ABDERRAHIM	262.78	
OTT Jeanine	149.24	
BOCQUIN/SUCC.DAFFAN	3.31	
TEIXEIRA DIAS VIEIRA MARIA	272.48	
BREZAULT	3.84	
PACCAUD Jean-Jacques	77.20	
VAISSIERE JOSEPH	225.76	
MEURET FABIEN	17.53	
RABACA ALBIN	112.06	
SOYMIE PIERRE	66.85	
PASCAL OU SERVE	539.42	
ROUSSET M. OU LESTRAT L.	125.64	
BOCHARD LUCIENNE	143.21	
FOUILLOUX DIDIER	133.31	
VALMALLE Marie-Louise	303.23	
DUTRUC-ROSSET DANIEL &MME	106.03	
VIDAL J.ANDRE &BOIS CHRYS	144.37	
CIANCALEONI CLAIRE	97.69	
PIN FL - Courant	185.74	
BRICAGE CHRISTOPHE	619.04	
BRICAGE	485.83	
JANUEL J-BAPTISTE OU Mme	189.03	
BON VIOLAINE	171.02	
PINET MARCEL OU Mme	40.21	
GRAY - MELLE TRAPIER	437.46	
SELLERIN FRANCOISE	274.89	
RANCHON JOSETTE	79.16	
BERTHAUD FAOUZIA	624.96	
DAHANNE EMILE	9.55	

S.G.P.J.

RELEVÉ GENERAL DES DEPENSES
Charges courantes

72 av. du Point du Jour

Période du 01/07/2005 au 30/06/2006

69005 LYON

Tél : 04.72.38.89.00

Copropriété : 0100
ASS-SYNDICALE "GRAND MENIVAL"
69005 LYON

Page: 3

	DEBIT	CREDIT	A REPARTIR	Dev.
ELYO REMPLACEMENT RADIATEUR	767.81		767.81	EU
• Travaux chauffage	767.81		767.81	EU
Total CHAUFFAGE	330356.27	1919.37	328436.90	EU
Total Charges Tous Batiments	683896.23	152340.21	531556.02	EU
Total IMMEUBLE	683896.23	152340.21	531556.02	EU

S.G.P.J.

RELEVÉ GENERAL DES DEPENSES

Charges courantes

72 av. du Point du Jour

Période du 01/07/2005 au 30/06/2006

69005 LYON

Tél : 04.72.38.89.00

Copropriété : 0100
ASS-SYNDICALE "GRAND MENIVAL"
69005 LYON

		Page: 2	
GANTS MR RUIZ	7.50	7.50	EU
BALAIS ESSUIE GLACES VOITURE	24.62	24.62	EU
RBT GANT MR RUIZ	7.50	7.50	EU
HERA NETTOYAGE	1799.83	1799.83	EU
MAYOUD Achat souffleur	529.45	529.45	EU
MAYOUD Protège oreilles	28.20	28.20	EU
NOEL ACHATS TOURNEVIS	9.74	9.74	EU
MAYOUD Elagueur	74.89	74.89	EU
FOURNITURES DIVERSES	131.20	131.20	EU
BESSON REPARATIONS VEHICULE	609.78	609.78	EU

Copropriété : 0100 ASS-SYNDICALE "GRAND MENIVAL" 69005 LYON

	DEBIT	CREDIT	A REPARTIR	Dev.
♦ CHARGES COMMUNES GENERALES				
FUTUR TELECOM 06/05	62.46		62.46	EU
PEC refixation couvre joint	294.50		294.50	EU
FUTUR TELECOM 07/05	38.40		38.40	EU
FUTUR TELECOM 08/05	57.74		57.74	EU
FUTUR TELECOM 09/05	57.22		57.22	EU
FUTUR TELECOM 10/05	46.29		46.29	EU
FUTUR TELECOM 11/05	56.79		56.79	EU
SPEED SERVICES Remplt chaudièr	3158.20		3158.20	EU
FUTUR TELECOM 12/05	54.19		54.19	EU
PROXISERVE 2006	11.97		11.97	EU
FUTUR TELECOM 01/06	57.74		57.74	EU
SAVELYS 07/04/06-06/04/07	112.00		112.00	EU
FUTUR TELECOM 02/06	45.97		45.97	EU
FUTUR TELECOM 03/06	55.83		55.83	EU
PEC Fuite s/tuiles	209.35		209.35	EU
FUTUR TELECOM 04/06	45.08		45.08	EU
HOPFNER acpte s/rembt chauffag	500.00		500.00	EU
FUTUR TELECOM 05/06	54.96		54.96	EU
SOLDE CHAUFFAGE LOGE	496.17		496.17	EU
EDF ATELIER BAT 1	22.51		22.51	EU
FUTUR TELECOM 06/2006	60.12		60.12	EU
• Charges loge	5497.49		5497.49	EU
• Salaires gardien	17605.38	517.81	17087.57	EU
• Charges sociales gardien	52727.34	35137.39	17589.95	EU
• Salaires personnel entretien.	32619.10		32619.10	EU
• Charges sociales personnel	22832.61		22832.61	EU
• E.D.F. éclairages extérieurs	2222.07		2222.07	EU
• Cons.eau froide	114672.60	114672.60		EU
• Entretien Eclairage extérieur	3418.16		3418.16	EU
PEC remplt robinet ext	122.89		122.89	EU
AGRI SUD EST pantalon chaussur	82.00		82.00	EU
HERA cassure canalisations	173.54		173.54	EU
SEPARK trx s/parking	146.97		146.97	EU
RA SERVICE répar canalisations	763.94		763.94	EU
GULBAUD TRAVAUX DIVERS D ENTRE	4146.68		4146.68	EU
GANTS MR RUIZ	57.60		57.60	EU
R.A REMPLACEMENT GRILLE ETTAMP	1186.13		1186.13	EU
FACON D'FER Serrurerie	118.16		118.16	EU
ACHAT BOTTES MR COURTOT/RUIZ	44.00		44.00	EU
GUILBAUD Travaux divers abords	482.56		482.56	EU
ACHAT LUNETTE MR RUIZ	11.12		11.12	EU
GUILBAUD TRAVX DIVERS DANS ABO	1287.89		1287.89	EU
LACOUR Rampe	1802.91		1802.91	EU
VETEMENT TRAVAIL MR COURTOT	82.00		82.00	EU

S.G.P.J.

RELEVÉ GENERAL DES DEPENSES
Charges courantes

72 av. du Point du Jour

Période du 01/07/2005 au 30/06/2006

69005 LYON

Tél : 04.72.38.89.00

Copropriété : 0104
MENIVAL - Bâtiment 4
69005 LYON

Page: 11

	DEBIT	CREDIT	A REPARTIR	Dev.
EDF 16/05/06-19/07/06	59.73		59.73	EU
• Consommation E.D.F.	433.73		433.73	EU
SCHINDLER 3T2005	804.83		804.83	EU
SCHINDLER 4T2005	804.83		804.83	EU
SCHINDLER 1T2006	804.83		804.83	EU
SCHINDLER 2T2006	804.83		804.83	EU
• Contrat entretien complet 'P3'	3219.32		3219.32	EU
SCHINDLER Dépannage	94.13		94.13	EU
• Travaux ascenseurs	94.13		94.13	EU
Total ASCENSEUR	3747.18	0.00	3747.18	EU
Total ALLEE 'F'	6562.64	7.13	6555.51	EU
Total IMMEUBLE	305109.48	4261.61	300847.87	EU

72 av. du Point du Jour

Période du 01/07/2005 au 30/06/2006

69005 LYON

Tél : 04.72.38.89.00

Copropriété : 0104 MENIVAL - Bâtiment 4 69005 LYON
--

Page: 10

SCHINDLER trx ascenseur	1471.72		1471.72	EU
• Travaux ascenseurs	1471.72		1471.72	EU
Total ASCENSEUR	5130.47	0.00	5130.47	EU
Total ALLEE 'E'	6968.14	0.00	6968.14	EU

ALLEE 'F'

	DEBIT	CREDIT	A REPARTIR	Dev.
◆ CHARGES ALLEE 'F'				
EDF 15/05/05-15/05/05		7.13	-7.13	EU
EDF 16/05/05-17/11/05	140.55		140.55	EU
EDF 17/11/05-16/05/06	108.02		108.02	EU
• Consommation E.D.F.	248.57	7.13	241.44	EU
ISS Local poubelles	204.07		204.07	EU
• Entretien divers	204.07		204.07	EU
SPEED remplt robinet	90.57		90.57	EU
HERA débouchage canalisations	125.01		125.01	EU
HERA Curage	448.37		448.37	EU
SCHINDLER trx ascenseur	1471.73		1471.73	EU
NOEL Clés plates verrou	16.00		16.00	EU
NEW GRAPHIC Bouton/plaque	34.50		34.50	EU
FACON D'FER fourniture tôles	93.90		93.90	EU
• Travaux divers	2280.08		2280.08	EU
NOEL Clés	5.33		5.33	EU
LARAT Fourniture contreplaqué	22.00		22.00	EU
5 Ampoules	2.60		2.60	EU
• Fournitures diverses	29.93		29.93	EU
SGPJ Hono s/ trx ascenseur	52.81		52.81	EU
• Frais administratifs	52.81		52.81	EU
Total CHARGES ALLEE 'F'	2815.46	7.13	2808.33	EU
◆ ASCENSEUR				
EDF 16/05/05-18/07/05	58.48		58.48	EU
EDF 18/07/05-16/09/05	49.59		49.59	EU
EDF 16/09/05-17/11/05	78.98		78.98	EU
EDF 17/11/05-18/01/06	73.48		73.48	EU
EDF 18/01/06-17/03/06	72.01		72.01	EU
EDF 17/03/06-16/05/06	41.46		41.46	EU

Copropriété : 0104 MENIVAL - Bâtiment 4 69005 LYON
--

ALLEE 'E'

	DEBIT	CREDIT	A REPARTIR	Dev.
◆ CHARGES ALLEE 'E'				
EDF 15/05/05-15/05/05	2.78		2.78	EU
EDF 16/05/05-17/11/05	109.84		109.84	EU
EDF 17/11/05-16/05/06	117.70		117.70	EU
EDF 16/05/06-01/07/06	13.95		13.95	EU
• Consommation E.D.F.	244.27		244.27	EU
ISS Local poubelles	204.07		204.07	EU
• Entretien divers	204.07		204.07	EU
PEC Remplt colonne eaus usées	458.01		458.01	EU
SPEED SERV Fuite colonne	102.69		102.69	EU
LERAY Remplacement verres	95.64		95.64	EU
BONNAUD DDE VIONNET	611.90		611.90	EU
PEC Remplt robinet compteur	83.99		83.99	EU
NEW GRAPHIC Bouton/plaque	34.50		34.50	EU
• Travaux divers	1386.73		1386.73	EU
5 Ampoules	2.60		2.60	EU
• Fournitures diverses	2.60		2.60	EU
Total CHARGES ALLEE 'E'	1837.67	0.00	1837.67	EU
◆ ASCENSEUR				
EDF 16/05/05-18/07/05	52.02		52.02	EU
EDF 18/07/05-16/09/05	45.06		45.06	EU
EDF 16/09/05-17/11/05	123.04		123.04	EU
EDF 17/11/05-16/05/06	113.11		113.11	EU
EDF 16/05/06-19/07/06	53.39		53.39	EU
• Consommation E.D.F.	386.62		386.62	EU
SGPJ Hono s/trx ascenseur	52.81		52.81	EU
• Frais administratifs	52.81		52.81	EU
SCHINDLER 3T2005	804.83		804.83	EU
SCHINDLER 4T2005	804.83		804.83	EU
SCHINDLER 1T2006	804.83		804.83	EU
SCHINDLER 2T2006	804.83		804.83	EU
• Contrat entretien complet 'P3'	3219.32		3219.32	EU

Copropriété : 0104 MENIVAL - Bâtiment 4 69005 LYON
--

	DEBIT	CREDIT	A REPARTIR	Dev.
EDF 16/05/05-17/11/05	127.00		127.00	EU
EDF 17/11/05-16/05/06	121.96		121.96	EU
EDF 16/05/06-01/07/06	16.39		16.39	EU
• Consommation E.D.F.	276.52		276.52	EU
ISS Local poubelles	204.07		204.07	EU
• Entretien divers	204.07		204.07	EU
PEC remplt colonne eaux usées	406.62		406.62	EU
FACON D'FER Travaux serrurerie	217.75		217.75	EU
SPEED SERVICES Vidange colonne	89.02		89.02	EU
BONNAUD DDE VASTITOGLOU	611.90		611.90	EU
PEC Remplt robinet arrêt	94.46		94.46	EU
• Travaux divers	1419.75		1419.75	EU
6 Ampoules	3.12		3.12	EU
• Fournitures diverses	3.12		3.12	EU
Total CHARGES ALLEE 'D'	1903.46	0.00	1903.46	EU
♦ ASCENSEUR				
EDF 16/05/05-18/07/05	49.59		49.59	EU
EDF 18/07/05-16/09/05	43.36		43.36	EU
EDF 16/09/05-17/11/05	121.45		121.45	EU
EDF 17/11/05-16/05/06	106.66		106.66	EU
EDF 16/05/06-19/07/06	51.38		51.38	EU
• Consommation E.D.F.	372.44		372.44	EU
SGPJ Hono s/trx ascenseur	52.81		52.81	EU
• Frais administratifs	52.81		52.81	EU
SCHINDLER 3T2005	804.82		804.82	EU
SCHINDLER 4T2005	804.82		804.82	EU
SCHINDLER 1T2006	804.82		804.82	EU
SCHINDLER 2T2006	804.82		804.82	EU
• Contrat entretien complet 'P3'	3219.28		3219.28	EU
SCHINDLER Trx ascenseur	1471.73		1471.73	EU
• Travaux ascenseurs	1471.73		1471.73	EU
Total ASCENSEUR	5116.26	0.00	5116.26	EU
Total ALLEE 'D'	7019.72	0.00	7019.72	EU

S.G.P.J.

RELEVÉ GENERAL DES DEPENSES
Charges courantes

72 av. du Point du Jour

Période du 01/07/2005 au 30/06/2006

69005 LYON

Tél : 04.72.38.89.00

Copropriété : 0104
MENIVAL - Bâtiment 4
69005 LYON

Page: 7

	DEBIT	CREDIT	A REPARTIR	Dev.
1 Globe	7.62		7.62	EU
1 Interrupteur	2.50		2.50	EU
• Fournitures diverses	28.67		28.67	EU
SGPJ Hono s/trx Interphones	198.46		198.46	EU
• Frais administratifs	198.46		198.46	EU
Total CHARGES ALLEE 'C'	2123.12	0.00	2123.12	EU
◆ ASCENSEUR				
EDF 16/05/05-17/11/05	177.87		177.87	EU
EDF 17/11/05-16/05/06	189.80		189.80	EU
EDF 16/05/06-01/07/06		42.08	-42.08	EU
• Consommation E.D.F.	367.67	42.08	325.59	EU
SGPJ Hono s/ trx ascenseur	52.62		52.62	EU
• Frais administratifs	52.62		52.62	EU
THYSSEN 3T05	502.09		502.09	EU
THYSSEN 4T05	502.09		502.09	EU
THYSSEN 1T06	502.09		502.09	EU
THYSSEN 2T06	502.09		502.09	EU
• Contrat entretien simple 'P2'	2008.36		2008.36	EU
LARAT Cabine ascenseur	1466.45		1466.45	EU
LARAT Bande parechoc	463.15		463.15	EU
• Travaux ascenseurs	1929.60		1929.60	EU
Total ASCENSEUR	4358.25	42.08	4316.17	EU
◆ CHARGES INDIVIDUELLES				
CONJONXION interphone privatif	4103.97		4103.97	EU
• Travaux divers	4103.97		4103.97	EU
Total CHARGES INDIVIDUELLES	4103.97	0.00	4103.97	EU
Total ALLEE 'C'	10585.34	42.08	10543.26	EU

ALLEE 'D'

	DEBIT	CREDIT	A REPARTIR	Dev.
◆ CHARGES ALLEE 'D'				
EDF 15/05/05-15/05/05	11.17		11.17	EU

Copropriété : 0104 MENIVAL - Bâtiment 4 69005 LYON
--

Total CHARGES ALLEE 'B'	1933.43	1103.53	829.90	EU
◆ ASCENSEUR				
EDF 16/05/06-18/07/05	61.45		61.45	EU
EDF 18/07/05-16/09/05	51.71		51.71	EU
EDF 16/09/05-17/11/05	77.18		77.18	EU
EDF 17/11/05-18/01/06	76.25		76.25	EU
EDF 18/01/06-17/03/06	74.64		74.64	EU
EDF 17/03/06-16/05/06	40.61		40.61	EU
EDF 16/05/06-19/07/06	60.89		60.89	EU
• Consommation E.D.F.	442.73		442.73	EU
THYSSEN 3T05	502.09		502.09	EU
THYSSEN 4T05	502.09		502.09	EU
THYSSEN 1T06	502.09		502.09	EU
THYSSEN 2T06	502.09		502.09	EU
• Contrat entretien simple 'P2'	2008.36		2008.36	EU
Total ASCENSEUR	2451.09	0.00	2451.09	EU
Total ALLEE 'B'	4384.52	1103.53	3280.99	EU

ALLEE 'C'

	DEBIT	CREDIT	A REPARTIR	Dev.
◆ CHARGES ALLEE 'C'				
EDF 15/05/05-15/05/05	2.02		2.02	EU
EDF 16/05/05-17/11/05	75.15		75.15	EU
EDF 17/11/05-16/05/06	105.06		105.06	EU
• Consommation E.D.F.	182.23		182.23	EU
CONFIANCE NETTOYAGE Encombrant	128.57		128.57	EU
ISS Local poubelles	204.07		204.07	EU
NOEL Ampoules	6.10		6.10	EU
• Entretien divers	338.74		338.74	EU
CONJONXION platine allée c	638.86		638.86	EU
CONJONXION 20 clés en stock	84.82		84.82	EU
CONJONXION serrurerie porte C	279.57		279.57	EU
CONFIANCE NETTOYAGE Local vélo	264.87		264.87	EU
FACON D'FER Porte accès cave	90.90		90.90	EU
NOEL Fournitures	16.00		16.00	EU
• Travaux divers	1375.02		1375.02	EU
FACON D'FER Clés porte accès c	14.91		14.91	EU
7 Ampoules	3.64		3.64	EU

S.G.P.J.

RELEVÉ GENERAL DES DEPENSES

Charges courantes

72 av. du Point du Jour

Période du 01/07/2005 au 30/06/2006

69005 LYON

Tél : 04.72.38.89.00

Copropriété : 0104 MENIVAL - Bâtiment 4 69005 LYON
--

Page: 5

	DEBIT	CREDIT	A REPARTIR	Dev.
◆ ASCENSEUR				
EDF 16/05/05-17/11/05	194.88		194.88	EU
EDF 17/11/05-16/05/06	215.17		215.17	EU
• Consommation E.D.F.	410.05		410.05	EU
THYSSEN 3T05	492.89		492.89	EU
THYSSEN 4T05	492.89		492.89	EU
THYSSEN 1T06	492.89		492.89	EU
THYSSEN 2T06	492.89		492.89	EU
• Contrat entretien simple 'P2'	1971.56		1971.56	EU
Total ASCENSEUR	2381.61	0.00	2381.61	EU
Total ALLEE 'A'	2909.54	1.49	2908.05	EU

ALLEE 'B'

	DEBIT	CREDIT	A REPARTIR	Dev.
◆ CHARGES ALLEE 'B'				
EDF 15/05/05-15/05/05	11.93		11.93	EU
EDF 16/05/05-17/11/05	86.23		86.23	EU
EDF 17/11/05-16/05/06	93.32		93.32	EU
EDF 16/05/06-01/07/06	8.54		8.54	EU
• Consommation E.D.F.	200.02		200.02	EU
HERA Désinsectisation	56.97		56.97	EU
• Entretien divers	56.97		56.97	EU
LERAY Remplacement verres	148.07		148.07	EU
NOEL Peinture bois	34.44		34.44	EU
HERA débouchage évacuation	125.01		125.01	EU
LERAY Remplacement verres	148.07		148.07	EU
BONNAUD réfection hall entrée	1172.63		1172.63	EU
AIP Vandalisme 14/10/2005		1103.53	-1103.53	EU
• Travaux divers	1628.22	1103.53	524.69	EU
7 Ampoules	3.64		3.64	EU
1 Interrupteur	2.50		2.50	EU
• Fournitures diverses	6.14		6.14	EU
SGPJ Hono s/trx hall entrée	42.08		42.08	EU
• Frais administratifs	42.08		42.08	EU

Copropriété : 0104 MENIVAL - Bâtiment 4 69005 LYON
--

	DEBIT	CREDIT	A REPARTIR	Dev.
QUOTE PART AS 05/06	229.31		229.31	EU
• Travaux chauffage	229.31		229.31	EU
Total CHAUFFAGE	98087.42	0.00	98087.42	EU
♦ CLES				
CONJONXION clés Allée C et D	424.11		424.11	EU
• Travaux divers	424.11		424.11	EU
Total CLES	424.11	0.00	424.11	EU
♦ CHARGES INDIVIDUELLES				
PROXISERVE 2006	1965.12		1965.12	EU
SGPJ FRAIS COMPTAGE EAU	393.60		393.60	EU
• Contrat location ent compteur	2358.72		2358.72	EU
Total CHARGES INDIVIDUELLES	2358.72	0.00	2358.72	EU
Total Charges Tous Batiments	266679.58	3107.38	263572.20	EU

ALLEE 'A'

	DEBIT	CREDIT	A REPARTIR	Dev.
♦ CHARGES ALLEE 'A'				
EDF 15/05/05-15/05/05		1.49	-1.49	EU
EDF 15/11/05-15/05/05	48.30		48.30	EU
EDF 17/11/05-16/05/06	63.52		63.52	EU
• Consommation E.D.F.	111.82	1.49	110.33	EU
ISS Local poubelles	204.07		204.07	EU
• Entretien divers	204.07		204.07	EU
SPEED SERV Fuite colonne	102.69		102.69	EU
SPEED SERV Fuite colonne	102.69		102.69	EU
• Travaux divers	205.38		205.38	EU
8 Ampoules	4.16		4.16	EU
1 Interrupteur	2.50		2.50	EU
• Fournitures diverses	6.66		6.66	EU
Total CHARGES ALLEE 'A'	527.93	1.49	526.44	EU

S.G.P.J.

RELEVÉ GENERAL DES DEPENSES
Charges courantes

72 av. du Point du Jour

Période du 01/07/2005 au 30/06/2006

69005 LYON

Tél : 04.72.38.89.00

Copropriété : 0104
MENIVAL - Bâtiment 4
69005 LYON

Page: 3

	DEBIT	CREDIT	A REPARTIR	Dev.
HONORAIRES SGPJ 08/05	1620.36		1620.36	EU
HONORAIRES SGPJ 09/05	1620.36		1620.36	EU
HONORAIRES SGPJ 10/05	1620.36		1620.36	EU
HONORAIRES SGPJ 11/05	1620.36		1620.36	EU
HONORAIRES SGPJ 12/05	1620.36		1620.36	EU
HONORAIRES SGPJ 01/06	1620.36		1620.36	EU
HONORAIRES SGPJ 02/06	1620.36		1620.36	EU
HONORAIRES SGPJ 03/06	1620.36		1620.36	EU
HONORAIRES SGPJ 04/06	1620.36		1620.36	EU
HONORAIRES SGPJ 05/06	1620.36		1620.36	EU
HONORAIRES SGPJ 06/06	1620.36		1620.36	EU
SGPJ SOLDE HONO 30/06/06	686.68		686.68	EU
QUOTE PART AS 05/06	6733.42		6733.42	EU
• Honoraires syndic	26864.42		26864.42	EU
Charges 01/07/2004-30/06/2005	1.12		1.12	EU
QUOTE PART AS 05/06	0.02		0.02	EU
• Ecart de repartition	1.14		1.14	EU
Total CHARGES COMMUNES GENERALES	138355.96	3107.38	135248.58	EU
♦ EAU FROIDE COMPTEUR				
EAU FROIDE Indiv. 11198 M3	27453.37		27453.37	EU
• Consommation eau	27453.37		27453.37	EU
Total EAU FROIDE COMPTEUR	27453.37	0.00	27453.37	EU
♦ CHAUFFAGE				
QUOTE PART AS 05/06	3029.06		3029.06	EU
• Consommation E.D.F. chauffage	3029.06		3029.06	EU
QUOTE PART AS 05/06	84625.29		84625.29	EU
• Combustible 'P1'	84625.29		84625.29	EU
QUOTE PART AS 05/06	5778.52		5778.52	EU
• Prestations 'P2'	5778.52		5778.52	EU
QUOTE PART AS 05/06	4214.00		4214.00	EU
• Garantie 'P3'	4214.00		4214.00	EU
QUOTE PART AS 05/06	211.24		211.24	EU
• Entretien chauffage	211.24		211.24	EU

Copropriété : 0104 MENIVAL - Bâtiment 4 69005 LYON
--

	DEBIT	CREDIT	A REPARTIR	Dev.
EAU FROIDE Commune	1801.78		1801.78	EU
• Cons.eau froide communs	1801.78		1801.78	EU
R.A.Désinfection VO	447.96		447.96	EU
TECHNIMO Conduits de fumée	1594.07		1594.07	EU
ISS Désinfection locaux vo	1734.31		1734.31	EU
R.A.Désinfection VO	447.96		447.96	EU
QUOTE PART AS 05/06	1004.43		1004.43	EU
• Entretien divers	5228.73		5228.73	EU
ALAI TELE Antenne	89.70		89.70	EU
QUOTE PART AS 05/06	4232.03		4232.03	EU
• Travaux divers	4321.73		4321.73	EU
ADB Bac roulant 2006	1485.65		1485.65	EU
QUOTE PART AS 05/06	633.63		633.63	EU
• Fournitures diverses	2119.28		2119.28	EU
QUOTE PART AS 05/06	6791.57		6791.57	EU
• Contrat entretien esp.verts	6791.57		6791.57	EU
QUOTE PART AS 05/06	10225.14		10225.14	EU
• Travaux espaces verts	10225.14		10225.14	EU
QUOTE PART AS 05/06	834.83		834.83	EU
• Taxes foncières	834.83		834.83	EU
AIP assurance 05/06	15179.53		15179.53	EU
QUOTE PART AS 05/06	480.75		480.75	EU
• Assurance immeuble	15660.28		15660.28	EU
DODET aff GOUTHARD	249.60		249.60	EU
RUFFET Modif.règl copropriété	897.00		897.00	EU
AIP Rbt huissier GOUTHARD		249.06	-249.06	EU
ATHOME ENVOI DES CONVOCATIONS	2732.37		2732.37	EU
ESPACE OUEST LYONNAIS Location	564.51		564.51	EU
ATHOME Envoi PV AG 15.09.05.	1262.34		1262.34	EU
DPJF dre art 10 GOUTHARD	297.02		297.02	EU
DPJF dommage intérêts GOUTHARD		2477.58	-2477.58	EU
DPJF hono confrère + GOUTHARD	83.72		83.72	EU
AIP RBT HUISSIERS GOUTHARD		380.74	-380.74	EU
SGPJ HEURES SUPP AG 15/09/05	191.46		191.46	EU
QUOTE PART AS 05/06	130.76		130.76	EU
• Frais administratifs	6408.78	3107.38	3301.40	EU
HONORAIRES SGPJ 07/05	1620.36		1620.36	EU

Copropriété : 0104 MENIVAL - Bâtiment 4 69005 LYON
--

	DEBIT	CREDIT	A REPARTIR	Dev.
◆ CHARGES COMMUNES GENERALES				
CONFIANCE NETTOYAGE 07.2005	1017.00		1017.00	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 07.2005	1306.03		1306.03	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 08.2005	1306.03		1306.03	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 08.2005	1017.00		1017.00	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 09.2005	1017.00		1017.00	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 09.2005	1306.03		1306.03	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 10.2005	1017.00		1017.00	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 10.2005	1306.03		1306.03	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 11.2005	1306.03		1306.03	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 11.2005	1017.00		1017.00	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 12.2005	1306.03		1306.03	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 12.2005	1017.00		1017.00	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 01.2006	1047.50		1047.50	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 01.2006	1345.21		1345.21	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 02.2006	1047.50		1047.50	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 02.2006	1345.21		1345.21	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 03.2006	1345.21		1345.21	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 03.2006	1047.50		1047.50	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 04.2006	1345.21		1345.21	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 04.2006	1047.50		1047.50	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 05.2006	1345.21		1345.21	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 05.2006	1047.50		1047.50	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 06.2006	1047.50		1047.50	EU
CONFIANCE NETTOYAGE 06.2006	1345.21		1345.21	EU
• Entreprise de nettoyage	28294.44		28294.44	EU
QUOTE PART AS 05/06	1615.44		1615.44	EU
• Charges loge	1615.44		1615.44	EU
QUOTE PART AS 05/06	5021.21		5021.21	EU
UV Ascenseur Mr HOPFNER	517.81		517.81	EU
• Salaires gardiens	5539.02		5539.02	EU
QUOTE PART AS 05/06	5168.83		5168.83	EU
UV Ascenseur Mr HOPFNER	533.03		533.03	EU
• Charges sociales gardiens	5701.86		5701.86	EU
QUOTE PART AS 05/06	9585.17		9585.17	EU
• Salaires personnel entretien.	9585.17		9585.17	EU
QUOTE PART AS 05/06	6709.39		6709.39	EU
• Charges sociales personnel	6709.39		6709.39	EU
QUOTE PART AS 05/06	652.96		652.96	EU
• Consommation E.D.F. communs	652.96		652.96	EU

SITUATION DE TRESORERIE

Le 18/09/2006

Immeuble : 0104 MENIVAL - Bâtiment 4
10 avenue de Ménival
69005 LYON

Compte : S.0000.0104.512.10000
Banque LAHE

Du 01/07/2005 au 30/06/2006

En Euros.

- Situation Débitrice au 01/07/2005	33884.93
- Recettes de la période	285834.04
- Dépenses de la période	321406.22
- Solde Créditeur au 30/06/2006	1687.25

Montants exprimés en

RESIDENCE : 10 AVENUE DE MENIVAL 69005 LYON - BÂTIMENT 4

BUDGETS PREVISIONNELS 2006/2007 ET 2007/2008

Pour les exercices du 01/07/2005 au 30/06/2007 et du 01/07/2007 au 30/06/2008

CATEGORIES DE CHARGES	DEPENSES DE L'EXERCICE		BUDGET	BUDGET
	PRECEDENT		PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	BUDGETISEES	REALISEES	2006/2007	2007/2008
Charges Communes Bât. (dont AS)	101 000.00	*118413.08	102 000.00	105 000.00
Chauffage	83 000.00	98 087.42	101 540.00	103 000.00
Eau Froide Compteurs	27 000.00	27 453.37	28 000.00	28 500.00
Location Compteurs	2 400.00	2 358.72	2 500.00	2 500.00
Ascenseurs	18 500.00	**23142.78	19 000.00	20 000.00
Interphone	0.00	4 103.97	0.00	0.00
Clés Allées C et D	0.00	424.11	0.00	0.00
Honoraires Bâtiment	20 131.00	20 131.00	20 433.00	20 850.00
Honoraires AS	6 733.00	6 733.42	6 799.00	6 799.00
	258 764.00	300 847.87	280 272.00	286 649.00

CE BUDGET EST ETABLI SOUS RESERVE DES TRAVAUX ET DECISIONS
 QUI SERAIENT EVENTUELLEMENT VOTES LORS DE L'ASSEMBLEE

*dont Travaux

CONJONXION	Allée C	1 375.02 €
	Allée D	1 419.75 €
	Allée E	1 386.73 €
	Allée F	1 471.73 €
Interphone	Allée C	4 103.97 €
	Total	9 757.20 €

** dont Travaux

LARAT		1 929.60 €
SCHNILDER	Allée C	1 471.73 €
SCHNILDER	Allée E	1 471.73 €
	Total	4 873.06 €

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE DU 19/10/2006

Syndicat des Copropriétaires
MENIVAL - Bâtiment 4

A rappeler impérativement
N/Réf. : 104/AG73

Lyon, 13 décembre 2006

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19/10/2006
COPROPRIETE MENIVAL - BATIMENT 4
10 AVENUE DE MENIVAL-69005 LYON

L'AN DEUX MILLE SIX,

CE JOUR DIX-NEUF OCTOBRE à DIX-HUIT HEURES

Les copropriétaires se sont réunis en assemblée générale dans la salle Sirrocco Espace de l'Ouest Lyonnais 6 rue Nicolas Sicard à LYON 5^{ème}, sur convocation adressée par le Syndic S.G.P.J. par lettre recommandée avec accusé de réception, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) DESIGNATION DU (DE LA) PRESIDENT(E) DE SEANCE
- 2) DESIGNATION D'UN OU DES SCRUTATEURS DE SEANCE
- 3) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 4) APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE DU 01/07/2005 AU 30/06/2006
- 5) QUITUS AU SYNDIC POUR L'EXERCICE ARRETE AU 30/06/2006
- 6) MODIFICATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE SUIVANT DU 01/07/2006 AU 30/06/2007 APPROUVE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15/09 /05
- 7) VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE DU 01/07/2007 AU 30/06/2008
- 8) ACCEPTATION DU NOUVEL OPERATEUR D'ELECTRICITE POWEO (20% DE REMISE SUR L'ABONNEMENT ET 20% DE REDUCTION SUR LA CONSOMMATION) (COURRIER JOINT)
- 9) FERMETURE DE LA RESIDENCE GRAND MENIVAL: FOURNITURES ET POSES DE BARRIERES AUTOMATIQUES (ACCES 10 AV DE MENIVAL ET RUE DU BOYER PRES DU BATIMENT 9)
- 10) REMPLACEMENT DES VANNES CAVE DU BATIMENT
- 11) MISE EN PLACE D'UN CARRELAGE SUR LE PALIER ET L'ESCALIER (ALLEE B)
- 12) MISE EN PLACE D'UN INTERPHONE (ALLEE B)
- 13) MISE EN PLACE DE MAINS COURANTES (ALUMINIUM) (ALLEE C)
- 14) MISE EN PLACE D'UN CARRELAGE SUR PALIER ET ESCALIER (ALLEE C)
- 15) REFECTION DU HALL D'ENTREE (ALLEE C)
- 16) MISE EN PLACE DE MAINS COURANTES (ALUMINIUM) (ALLEE D)
- 17) REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE (ALLEE D)
- 18) REFECTION DU HALL D'ENTREE (ALLEE E)
- 19) MISE EN PLACE D'UN INTERPHONE (ALLEE E)
- 20) REFECTION DES PALIERS, DE LA CAGE D'ESCALIERS ET DU LOCAL VIDE ORDURES (ALLEE E)

- 21) MISE EN PLACE D'UN CARRELAGE SUR PALIER ET ESCALIER (ALLEE E)
- 22) MISE EN PLACE D'UN INTERPHONE (ALLEE F)
- 23) MISE EN PLACE D'UN CARRELAGE SUR PALIER ET ESCALIER (ALLEE F)
- 24) ASCENSEURS (ALLEE D) PROPOSITIONS DE NOUVEAUX CONTRATS D'ENTRETIEN
- 25) ASCENSEURS (ALLEE E) PROPOSITIONS DE NOUVEAUX CONTRATS D'ENTRETIEN
- 26) ASCENSEURS (ALLEE F) PROPOSITIONS DE NOUVEAUX CONTRATS D'ENTRETIEN
- 27) TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE A).
- 28) TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE B).
- 29) TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE C).
- 30) TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE D).
- 31) TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE E).
- 32) TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE F).

Sont présents et représentés Soit 98 copropriétaire(s) représentant 4808/8048^{èmes} tantièmes.

Sont absents Monsieur ou Madame ALBERO GERARD (50), AXIADE RHONE ALPES (60), BACCHI Carle (40), BALLANDRAS RENE & MME (50), BARRAL STEPHANE (40), BICOT ALBERT OU MME (40), BILIMI Aziz (60), BOREL PIERRE (50), BOUCHER JEAN-SYLVE (50), BOUDIER (40), BRAGGION Mario (50), CASTELO MARIA DOLORES (50), CATTALI FAB/MME COUTURIER (50), CHAMBON (HUGONIER) MONIQUE (40), CHAUVE-AUDRA CLAUDE (40), CHIARLONE ANNE (50), CONTENET (50), COURTIN Y. OU FAURE N. (50), CURT Robert Germain (40), DAHANNE EMILE (40), DAMIEN (40), DELMAIRE (40), DEMAYO FORTUNEE (60), DOUBLE René (50), DUGAS DU VILLARD B OU MME (60), DURAND JEANNE (40), FANTON GENEVIEVE (40), FERREIRA ANTONIO OU MME (50), FONTAINE PAUL OU MME (50), GANGLOFF MAURICE OU MME (50), GARNIER MICHEL (50), GHARBI MARIA (50), GONZALEZ Thierry (50), GONZALEZ FRANCOIS OU MME (50), GRAND DOMINIQUE (40), GRENOUILLAT JEAN (40), GROSGURIN/DUVERT (40), JANUEL J-BAPTISTE OU MME (50), LAROCHE GILBERT (40), LAROCHE MARIE-THERESE (40), LAVENIR MARCEL OU MME (50), LE RAVIN (40), LEFAUCHEUR LOUIS (60), LOUIS PATRICIA (50), MALLET R. OU REDON G. (40), MAMERI OURIDA (40), MARCEL J.M./MLE CARRET MC (60), MAS ADELIN (50), MASSONI Rose (50), MEONI LORIS OU MME (50), NATALI MARIE LAURENCE (40), PAGNEUX DANIEL OU MME (40), PATON FREDERIC (50), PEACH MADELINE (50), PETIT ERIC (40), PETROD S. OU TARGOWSKI M. (50), PIN FLORENT (50), PIN MARGUERITE (40), RABACA ALBIN (50), RAGAIN MARIE-JOSEPH (50), ROUSSET M. OU LESTRAT L. (40), SARRIAU PATRICK (50), SECCHI CARMINE OU MME (50), THOLIN JEAN (40), TRIGARI JEAN-CL OU MME (60), VARIO VINCENT (40), VERNOUX Gilles (40), VIONNET JEAN OU MME (60), WITZ J.C OU RETOUR C. (40)

Soit 69 copropriétaire(s) absents représentant 3240 tantièmes.

PREMIERE RESOLUTION : DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE :

Pour la candidature de Mr NICOD comme Président de séance, le vote est le suivant :

Ont voté pour : 98 copropriétaires représentant 4808 tantièmes
Mesdames ou Messieurs :

ARNAUD JEAN OU Mme (40), BAFFIE MARIE-THERESE (40), BAGNARD MARIE CHRISTINE (50), BERTA LOUIS OU MME (50), BERTHAUD FAOUZIA (50), BOCHARD LUCIENNE (50), BOLLON MARC OU Mme (50), BON VIOLAINE (60), BOURDARIAT CHRISTIANE (50), BREZAULT (40), BRICAGE CHRISTOPHE (60), BRICAGE (58), BRIZARD A. OU HANNAIS C. (50), BRUGIERE JEAN (50), BRUNET EUGENE OU Mme (40), CASCHETTO VICTOR OU Mme (50), CASSAZ (50), CASTEL J OU CHARRETIER M (40), CHABRIER ROBERT OU Mme (40), CHOUX JEAN OU Mme (50), CIANCALEONI CLAIRE (40), COLL FREDERIC (50), COLLETAZ LOUIS OU Mme (40), DALMAS EMILE OU Mme (50), DE LASSAT CHRISTELLE (40), DEDOLLE BERNARD & MME (50), DEPASSIO PIERRE OU Mme (50), DESCOMBES MADELEINE (40) représentée par Mlle FERGERE, DI FEDE PHILIPPE OU Mme (50), DINET ANDRE OU Mme (60), DUBAR Fernand (40), DUBOIS HENRI OU Mme (50), DUC JUSTIN OU Mme (50), DUCROUX ANDRE OU Mme (60), DUTRUC-ROSSET DANIEL & MME (50), ECHALLIER JOSEPH (60), FOUILLOUX DIDIER (60), FOURNIER Catherine (50), FOURNIER MARCEL OU Mme (50), GAUTHY JEAN OU Mme (50), GERART Victorine (60), GEST DOMINIQUE (50), GRAY - MELLE TRAPIER (50), GRAY ROGER OU Mme (50), GUILLAUME HENRI (40), HARER JACQUELINE (40), HARICHE GERMAINE OU Mme (40), HERRERO ANTOINE OU Mme (50); JARRET MARIE -LOUISE (40), LACOUR SEBASTIEN OU B. (50), LAPERROUSAZ FREDERIC (50), LEBLANC LOUIS OU Mme (60), LEGEAY R. (50), LEYNAUD-METEREAU MAUD (50), LIVECCHI MARIE THERESE (60), LLORET FERNAND OU Mme (50), LONGCOURTY XAVIER (60), MAGNIN AUDREY (50), MALAGUTI BERTRAND OU MME (60), MALLEVAL J-PIERRE OU MME (60), MARILLIER ODETTE (60), MARTINON GILLES (40), MATHIAS EDOUARD OU Mme (40), MEKHANCHA ABDERRAHIM (60), MEURET FABIEN (40), MEYZIE BERNARD OU MME (40), MICHAUD DANIELE (50), MOLLET DANIELE (50), MURILLON OU GRAND LIONEL OU ESTELLE (50), NICOD ARIELLE ET NADINE (50), OTT Jeanine (40), PACCAUD Jean-Jacques (50), PASCAL OU SERVE (60), PASTORE EMILE (50), PIN CHRISTIAN OU Mme (50), PINET MARCEL OU Mme (40), RANCHON JOSETTE (40), REYNARD JEAN PAUL OU MME (60), REYNARD LUCIE (40), REYNARD YVETTE (40), ROUSSET S. OU AUGUSTE M (50), ROYER PHILIPPE (40), SALVADOR HENRI OU Mme (50), SELLERIN FRANCOISE (60), SERVENTE MARIE (40), SICRE BERNADETTE (50) représentée par MR CHAVEROT, SICRE BERNADETTE (50), TAMISSA D. OU LEGER F. (50), TEIXEIRA DIAS VIEIRA MARIA (50), THIRION-DROCHNER GEORGES (40), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (50), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (40), TOURENC (50), VAISSIERE JOSEPH (60), VAN HAUVERMAT FREDERIC (50), VIDAL J.ANDRE &BOIS CHRYS (60), VIONNET ODETTE (40), WEHBE KARINE (50)

Aucun vote contre

Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (4808/4808 tantièmes).

DEUXIEME RESOLUTION : DESIGNATION D'UN OU DE SCRUTATEURS

Pour la candidature de Mme DUCROUX et Mr CASCHETTO comme scrutateurs de séance, le vote est le suivant :

Ont voté pour : 98 copropriétaires représentant 4808 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

ARNAUD JEAN OU Mme (40), BAFFIE MARIE-THERESE (40), BAGNARD MARIE CHRISTINE (50), BERTA LOUIS OU MME (50), BERTHAUD FAOUZIA (50), BOCHARD LUCIENNE (50), BOLLON MARC OU Mme (50), BON VIOLAINE (60), BOURDARIAT CHRISTIANE (50), BREZAULT (40), BRICAGE CHRISTOPHE (60), BRICAGE (58), BRIZARD A. OU HANNAIS C. (50), BRUGIERE JEAN (50), BRUNET EUGENE OU Mme (40), CASCHETTO VICTOR OU Mme (50), CASSAZ (50), CASTEL J OU CHARRETIER M (40), CHABRIER ROBERT OU Mme (40), CHOUX JEAN OU Mme (50), CIANCALEONI CLAIRE (40), COLL FREDERIC (50), COLLETAZ LOUIS OU Mme (40), DALMAS EMILE OU Mme (50), DE LASSAT CHRISTELLE (40), DEDOLLE BERNARD & MME (50), DEPASSIO PIERRE OU Mme (50), DESCOMBES MADELEINE (40) représentée par Mlle FERGERE, DI FEDE PHILIPPE OU Mme (50), DINET ANDRE OU Mme (60), DUBAR Fernand (40), DUBOIS HENRI OU Mme (50), DUC JUSTIN OU Mme (50), DUCROUX ANDRE OU Mme (60), DUTRUC-ROSSET DANIEL & MME (50), ECHALLIER JOSEPH (60), FOUILLOUX DIDIER (60), FOURNIER Catherine (50), FOURNIER MARCEL OU Mme (50), GAUTHY JEAN OU Mme (50), GERART Victorine (60), GEST DOMINIQUE (50), GRAY - MELLE TRAPIER (50), GRAY ROGER OU Mme (50), GUILLAUME HENRI (40), HARER JACQUELINE (40), HARICHE GERMAINE OU Mme (40), HERRERO ANTOINE OU Mme (50), JARRET MARIE -LOUISE (40), LACOUR SEBASTIEN OU B. (50), LAPERROUSAZ FREDERIC (50), LEBLANC LOUIS OU Mme (60), LEGEAY R. (50), LEYNAUD-METEREAU MAUD (50), LIVECCHI MARIE THERESE (60), LLORET FERNAND OU Mme (50), LONGCOURTY XAVIER (60), MAGNIN AUDREY (50), MALAGUTI BERTRAND OU MME (60), MALLEVAL J-PIERRE OU MME (60), MARILLIER ODETTE (60), MARTINON GILLES (40), MATHIAS EDOUARD OU Mme (40), MEKHANCHA ABDERRAHIM (60), MEURET FABIEN (40), MEYZIE BERNARD OU MME (40), MICHAUD DANIELE (50), MOLLET DANIELE (50), MURILLON OU GRAND LIONEL OU ESTELLE (50), NICOD ARIELLE ET NADINE (50), OTT Jeanine (40), PACCAUD Jean-Jacques (50), PASCAL OU SERVE (60), PASTORE EMILE (50), PIN CHRISTIAN OU Mme (50), PINET MARCEL OU Mme (40), RANCHON JOSETTE (40), REYNARD JEAN PAUL OU MME (60), REYNARD LUCIE (40), REYNARD YVETTE (40), ROUSSET S. OU AUGUSTE M (50), ROYER PHILIPPE (40), SALVADOR HENRI OU Mme (50), SELLERIN FRANCOISE (60), SERVENTE MARIE (40), SICRE BERNADETTE (50) représentée par MR CHAVEROT, SICRE BERNADETTE (50), TAMISSA D. OU LEGER F. (50), TEIXEIRA DIAS VIEIRA MARIA (50), THIRION-DROCHNER GEORGES (40), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (50), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (40), TOURRENC (50), VAISSIERE JOSEPH (60), VAN HAUVERMAT FREDERIC (50), VIDAL J.ANDRE & BOIS CHRYS (60), VIONNET ODETTE (40), WEHBE KARINE (50)

Aucun vote contre

Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (4808/4808 tantièmes).

TROISIEME RESOLUTION : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Pour la candidature de M. PETROD, représentant le SGPJ, comme secrétaire de séance, le vote est le suivant :

Ont voté pour : 98 copropriétaires représentant 4808 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

ARNAUD JEAN OU Mme (40), BAFFIE MARIE-THERESE (40), BAGNARD MARIE CHRISTINE (50), BERTA LOUIS OU MME (50), BERTHAUD FAOUZIA (50), BOCHARD LUCIENNE (50), BOLLON MARC OU Mme (50), BON VIOLAINE (60), BOURDARIAT CHRISTIANE (50), BREZAULT (40), BRICAGE CHRISTOPHE (60), BRICAGE (58), BRIZARD A. OU HANNAIS C. (50), BRUGIERE JEAN (50), BRUNET EUGENE OU Mme (40), CASCHETTO VICTOR OU Mme (50), CASSAZ (50), CASTEL J OU CHARRETIER M (40), CHABRIER ROBERT OU Mme (40), CHOUX JEAN OU Mme (50), CIANCALEONI CLAIRE (40), COLL FREDERIC (50), COLLETAZ LOUIS OU Mme (40), DALMAS EMILE OU Mme (50), DE LASSAT CHRISTELLE (40), DEDOLLE BERNARD & MME (50), DEPASSIO PIERRE OU Mme (50), DESCOMBES MADELEINE (40) représentée par MLE FERGERE, DI FEDE PHILIPPE OU Mme (50), DINET ANDRE OU Mme (60), DUBAR Fernand (40), DUBOIS HENRI OU Mme (50), DUC JUSTIN OU Mme (50), DUCROUX ANDRE OU Mme (60), DUTRUC-ROSSET DANIEL & MME (50), ECHALLIER JOSEPH (60), FOUILLOUX DIDIER (60), FOURNIER Catherine (50), FOURNIER MARCEL OU Mme (50), GAUTHY JEAN OU Mme (50), GERART Victorine (60), GEST DOMINIQUE (50), GRAY - MELLE TRAPIER (50), GRAY ROGER OU Mme (50), GUILLAUME HENRI (40), HARER JACQUELINE (40), HARICHE GERMAINE OU Mme (40), HERRERO ANTOINE OU Mme (50), JARRET MARIE -LOUISE (40), LACOUR SEBASTIEN OU B. (50), LAPERROUSAZ FREDERIC (50), LEBLANC LOUIS OU Mme (60), LEGEAY R. (50), LEYNAUD-METEREAU MAUD (50), LIVECCHI MARIE THERESE (60), LLORET FERNAND OU Mme (50), LONGCOURTY XAVIER (60), MAGNIN AUDREY (50), MALAGUTI BERTRAND OU MME (60), MALLEVAL J-PIERRE OU MME (60), MARILLIER ODETTE (60), MARTINON GILLES (40), MATHIAS EDOUARD OU Mme (40), MEKHANCHA ABDERRAHIM (60), MEURET FABIEN (40), MEYZIE BERNARD OU MME (40), MICHAUD DANIELE (50), MOLLET DANIELE (50), MURILLON OU GRAND LIONEL OU ESTELLE (50), NICOD ARIELLE ET NADINE (50), OTT Jeanine (40), PACCAUD Jean-Jacques (50), PASCAL OU SERVE (60), PASTORE EMILE (50), PIN CHRISTIAN OU Mme (50), PINET MARCEL OU Mme (40), RANCHON JOSETTE (40), REYNARD JEAN PAUL OU MME (60), REYNARD LUCIE (40), REYNARD YVETTE (40), ROUSSET S. OU AUGUSTE M (50), ROYER PHILIPPE (40), SALVADOR HENRI OU Mme (50), SELLERIN FRANCOISE (60), SERVENTE MARIE (40), SICRE BERNADETTE (50) représentée par MR CHAVEROT, SICRE BERNADETTE (50), TAMISSA D. OU LEGER F. (50), TEIXEIRA DIAS VIEIRA MARIA (50), THIRION-DROCHNER GEORGES (40), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (50), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (40), TOURENC (50), VAISSIERE JOSEPH (60), VAN HAUVERMAT FREDERIC (50), VIDAL J.ANDRE & BOIS CHRYS (60), VIONNET ODETTE (40), WEHBE KARINE (50)

Aucun vote contre

Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (4808/4808 tantièmes).

QUATRIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE DU 01/07/2005 AU 30/06/2006

L'Assemblée Générale après examen, approuve les comptes de l'exercice du 01/07/2005 au 30/06/2006 d'un montant de 300 847,87 €.

Ces comptes ont été adressés en leur temps à chaque copropriétaire conformément aux dispositions de l'article 11 du décret du 17 mars 1967.

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 94 copropriétaires représentant 4590 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

ARNAUD JEAN OU Mme (40), BAFFIE MARIE-THERESE (40), BAGNARD MARIE CHRISTINE (50), BERTA LOUIS OU MME (50), BERTHAUD FAOUZIA (50), BOCHARD LUCIENNE (50), BOLLON MARC OU Mme (50), BON VIOLAINE (60), BOURDARIAT CHRISTIANE (50), BREZULT (40), BRIZARD A. OU HANNAIS C. (50), BRUGIERE JEAN (50), BRUNET EUGENE OU Mme (40), CASCHETTO VICTOR OU Mme (50), CASSAZ (50), CASTEL J OU CHARRETIER M (40), CHABRIER ROBERT OU Mme (40), CHOUX JEAN OU Mme (50), CIANCALEONI CLAIRE (40), COLL FREDERIC (50), COLLETAZ LOUIS OU Mme (40), DALMAS EMILE OU Mme (50), DE LASSAT CHRISTELLE (40), DEDOLLE BERNARD & MME (50), DEPASSIO PIERRE OU Mme (50), DESCOMBES MADELEINE (40) représentée par Mlle FERGERE, DI FEDE PHILIPPE OU Mme (50), DINET ANDRE OU Mme (60), DUBAR Fernand (40), DUBOIS HENRI OU Mme (50), DUC JUSTIN OU Mme (50), DUCROUX ANDRE OU Mme (60), DUTRUC-ROSSET DANIEL & MME (50), ECHALLIER JOSEPH (60), FOUILLOUX DIDIER (60), FOURNIER Catherine (50), FOURNIER MARCEL OU Mme (50), GAUTHY JEAN OU Mme (50), GERART Victorine (60), GEST DOMINIQUE (50), GRAY - MELLE TRAPIER (50), GRAY ROGER OU Mme (50), GUILLAUME HENRI (40), HARER JACQUELINE (40), HARICHE GERMAINE OU Mme (40), HERRERO ANTOINE OU Mme (50), JARRET MARIE -LOUISE (40), LACOUR SEBASTIEN OU B. (50), LAPERROUSAZ FREDERIC (50), LEBLANC LOUIS OU Mme (60), LEGEAY R. (50), LEYNAUD-METEREAU MAUD (50), LIVECCHI MARIE THERESE (60), LLORET FERNAND OU Mme (50), LONGCOURTY XAVIER (60), MAGNIN AUDREY (50), MALLEVAL J-PIERRE OU MME (60), MARILLIER ODETTE (60), MARTINON GILLES (40), MATHIAS EDOUARD OU Mme (40), MEKHANCHA ABDERRAHIM (60), MEURET FABIEN (40), MICHAUD DANIELE (50), MOLLET DANIELE (50), MURILLON OU GRAND LIONEL OU ESTELLE (50), NICOD ARIELLE ET NADINE (50), OTT Jeanine (40), PACCAUD Jean-Jacques (50), PASCAL OU SERVE (60), PASTORE EMILE (50), PIN CHRISTIAN OU Mme (50), PINET MARCEL OU Mme (40), RANCHON JOSETTE (40), REYNARD JEAN PAUL OU MME (60), REYNARD LUCIE (40), REYNARD YVETTE (40), ROUSSET S. OU AUGUSTE M (50), ROYER PHILIPPE (40), SALVADOR HENRI OU Mme (50), SELLERIN FRANCOISE (60), SERVENTE MARIE (40), SICRE BERNADETTE (50) représentée par MR CHAVEROT, SICRE BERNADETTE (50), TAMISSA D. OU LEGER F. (50), TEIXEIRA DIAS VIEIRA MARIA (50), THIRION-DROCHNER GEORGES (40), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (50), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (40), TOURENC (50), VAISSIERE JOSEPH (60), VAN HAVERMAT FREDERIC (50), VIDAL J. ANDRE & BOIS CHRYS (60), VIONNET ODETTE (40), WEHBE KARINE (50)

A voté contre : 1 copropriétaire représentant 40 tantièmes

Madame ou Monsieur :

MEYZIE BERNARD OU MME (40)

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 178 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

BRICAGE CHRISTOPHE (60), BRICAGE (58), MALAGUTI BERTRAND OU MME (60)

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (4590/4630 tantièmes).

CINQUIEME RESOLUTION : QUITUS AU SYNDIC POUR L'EXERCICE ECOULE CLOS LE 30/06/2006

Après délibération, l'Assemblée Générale donne quitus au Syndic, pour sa gestion de l'exercice arrêté au 30/06/2006

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 97 copropriétaires représentant 4768 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

ARNAUD JEAN OU Mme (40), BAFFIE MARIE-THERESE (40), BAGNARD MARIE CHRISTINE (50), BERTA LOUIS OU MME (50), BERTHAUD FAOUZIA (50), BOCHARD LUCIENNE (50), BOLLON MARC OU Mme (50), BON VIOLAINE (60), BOURDARIAT CHRISTIANE (50), BREZAUULT (40), BRICAGE (58), BRICAGE CHRISTOPHE (60), BRIZARD A. OU HANNAIS C. (50), BRUGIERE JEAN (50), BRUNET EUGENE OU Mme (40), CASCHETTO VICTOR OU Mme (50), CASSAZ (50), CASTEL J OU CHARRETIER M (40), CHABRIER ROBERT OU Mme (40), CHOUX JEAN OU Mme (50), CIANCALEONI CLAIRE (40), COLL FREDERIC (50), COLLETAZ LOUIS OU Mme (40), DALMAS EMILE OU Mme (50), DE LASSAT CHRISTELLE (40), DEDOLLE BERNARD & MME (50), DEPASSIO PIERRE OU Mme (50), DESCOMBES MADELEINE (40) représentée par Mlle FERGERE, DI FEDE PHILIPPE OU Mme (50), DINET ANDRE OU Mme (60), DUBAR Fernand (40), DUBOIS HENRI OU Mme (50), DUC JUSTIN OU Mme (50), DUCROUX ANDRE OU Mme (60), DUTRUC-ROSSET DANIEL & MME (50), ECHALLIER JOSEPH (60), FOUILLOUX DIDIER (60), FOURNIER Catherine (50), FOURNIER MARCEL OU Mme (50), GAUTHY JEAN OU Mme (50), GERART Victorine (60), GEST DOMINIQUE (50), GRAY - MELLE TRAPIER (50), GRAY ROGER OU Mme (50), GUILLAUME HENRI (40), HARER JACQUELINE (40), HARICHE GERMAINE OU Mme (40), HERRERO ANTOINE OU Mme (50), JARRET MARIE -LOUISE (40), LACOUR SEBASTIEN OU B. (50), LAPERROUSAZ FREDERIC (50), LEBLANC LOUIS OU Mme (60), LEGEAY R. (50), LEYNAUD-METEREAU MAUD (50), LIVECCHI MARIE THERESE (60), LLORET FERNAND OU Mme (50), LONGCOURTY XAVIER (60), MAGNIN AUDREY (50), MALAGUTI BERTRAND OU MME (60), MALLEVAL J-PIERRE OU MME (60), MARILLIER ODETTE (60), MARTINON GILLES (40), MATHIAS EDOUARD OU Mme (40), MEKHANCHA ABDERRAHIM (60), MEURET FABIEN (40), MICHAUD DANIELE (50), MOLLET DANIELE (50), MURILLON OU GRAND LIONEL OU ESTELLE (50), NICOD ARIELLE ET NADINE (50), OTT Jeanine (40), PACCAUD Jean-Jacques (50), PASCAL OU SERVE (60), PASTORE EMILE (50), PIN CHRISTIAN OU Mme (50), PINET MARCEL OU Mme (40), RANCHON JOSETTE (40), REYNARD JEAN PAUL OU MME (60), REYNARD LUCIE (40), REYNARD YVETTE (40), ROUSSET S. OU AUGUSTE M (50), ROYER PHILIPPE (40), SALVADOR HENRI OU Mme (50), SELLERIN FRANCOISE (60), SERVENTE MARIE (40), SICRE BERNADETTE (50) représentée par MR CHAVEROT, SICRE BERNADETTE (50), TAMISSA D. OU LEGER F. (50), TEIXEIRA DIAS VIEIRA MARIA (50), THIRION-DROCHNER GEORGES (40), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (50), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (40), TOURRENC (50), VAISSIERE JOSEPH (60), VAN HAUVERMAT FREDERIC (50), VIDAL J.ANDRE &BOIS CHRYS (60), VIONNET ODETTE (40), WEHBE KARINE (50)

A voté contre : 1 copropriétaire représentant 40 tantièmes

Madame ou Monsieur :

MEYZIE BERNARD OU MME (40)

Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (4768/4808tantièmes).

SIXIEME RESOLUTION : MODIFICATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE DU 01/07/2006 AU 30/06/2007 APPROUVE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15/09/05.

L'Assemblée Générale modifie le budget charges courantes de l'exercice du 01/07/2006 au 30/06/2007 joint à la convocation pour un montant 280 272,00€, initialement accepté par l'Assemblée Générale du 15/09/05 pour la somme de 261 269,00 €. Les appels de fonds seront effectués mensuellement et d'avance.

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 97 copropriétaires représentant 4768 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

ARNAUD JEAN OU Mme (40), BAFFIE MARIE-THERESE (40), BAGNARD MARIE CHRISTINE (50), BERTA LOUIS OU MME (50), BERTHAUD FAOUZIA (50), BOCHARD LUCIENNE (50), BOLLON MARC OU Mme (50), BON VIOLAINE (60), BOURDARIAT CHRISTIANE (50), BREZULT (40), BRICAGE (58), BRICAGE CHRISTOPHE (60), BRIZARD A. OU HANNAIS C. (50), BRUGIERE JEAN (50), BRUNET EUGENE OU Mme (40), CASCHETTO VICTOR OU Mme (50), CASSAZ (50), CASTEL J OU CHARRETIER M (40), CHABRIER ROBERT OU Mme (40), CHOUX JEAN OU Mme (50), CIANCALEONI CLAIRE (40), COLL FREDERIC (50), COLLETAZ LOUIS OU Mme (40), DALMAS EMILE OU Mme (50), DE LASSAT CHRISTELLE (40), DEDOLLE BERNARD & MME (50), DEPASSIO PIERRE OU Mme (50), DESCOMBES MADELEINE (40) représentée par Mlle FERGERE, DI FEDE PHILIPPE OU Mme (50), DINET ANDRE OU Mme (60), DUBAR Fernand (40), DUBOIS HENRI OU Mme (50), DUC JUSTIN OU Mme (50), DUCROUX ANDRE OU Mme (60), DUTRUC-ROSSET DANIEL & MME (50), ECHALLIER JOSEPH (60), FOUILLOUX DIDIER (60), FOURNIER Catherine (50), FOURNIER MARCEL OU Mme (50), GAUTHY JEAN OU Mme (50), GERART Victorine (60), GEST DOMINIQUE (50), GRAY - MELLE TRAPIER (50), GRAY ROGER OU Mme (50), GUILLAUME HENRI (40), HARER JACQUELINE (40), HARICHE GERMAINE OU Mme (40), HERRERO ANTOINE OU Mme (50), JARRET MARIE -LOUISE (40), LACOUR SEBASTIEN OU B. (50), LAPERROUSAZ FREDERIC (50), LEBLANC LOUIS OU Mme (60), LEGEAY R. (50), LEYNAUD-METEREAU MAUD (50), LIVECCHI MARIE THERESE (60), LLORET FERNAND OU Mme (50), LONGCOURTY XAVIER (60), MAGNIN AUDREY (50), MALAGUTI BERTRAND OU MME (60), MALLEVAL J-PIERRE OU MME (60), MARILLIER ODETTE (60), MARTINON GILLES (40), MATHIAS EDOUARD OU Mme (40), MEKHANCHA ABDERRAHIM (60), MEURET FABIEN (40), MICHAUD DANIELE (50), MOLLET DANIELE (50), MURILLON OU GRAND LIONEL OU ESTELLE (50), NICOD ARIELLE ET NADINE (50), OTT Jeanine (40), PACCAUD Jean-Jacques (50), PASCAL OU SERVE (60), PASTORE EMILE (50), PIN CHRISTIAN OU Mme (50), PINET MARCEL OU Mme (40), RANCHON JOSETTE (40), REYNARD JEAN PAUL OU MME (60), REYNARD LUCIE (40), REYNARD YVETTE (40), ROUSSET S. OU AUGUSTE M (50), ROYER PHILIPPE (40), SALVADOR HENRI OU Mme (50), SELLERIN FRANCOISE (60), SERVENTE MARIE (40), SICRE BERNADETTE (50) représentée par MR CHAVEROT, SICRE BERNADETTE (50), TAMISSA D. OU LEGER F. (50), TEIXEIRA DIAS VIEIRA MARIA (50), THIRION-DROCHNER GEORGES (40), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (50), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (40), TOURENC (50), VAISSIERE JOSEPH (60), VAN HAUVERMAT FREDERIC (50), VIDAL J.ANDRE & BOIS CHRYS (60), VIONNET ODETTE (40), WEHBE KARINE (50)

A voté contre : 1 copropriétaire représentant 40 tantièmes

Madame ou Monsieur :

MEYZIE BERNARD OU MME (40)

Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (4768/4808tantièmes).

SEPTIEME RESOLUTION : VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE DU 01/07/2007 AU 30/06/2008

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, vote le budget prévisionnel des dépenses courantes de maintenance, de fonctionnement et d'administration des parties communes et équipements de l'immeuble pour l'exercice 2007/2008 pour un montant de 286 649,00 €. Les appels de fonds seront effectués mensuellement et d'avance.

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 97 copropriétaires représentant 4768 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

ARNAUD JEAN OU Mme (40), BAFFIE MARIE-THERESE (40), BAGNARD MARIE CHRISTINE (50), BERTA LOUIS OU MME (50), BERTHAUD FAOUZIA (50), BOCHARD LUCIENNE (50), BOLLON MARC OU Mme (50), BON VIOLAINE (60), BOURDARIAT CHRISTIANE (50), BREZULT (40), BRICAGE (58), BRICAGE CHRISTOPHE (60), BRIZARD A. OU HANNAIS C. (50), BRUGIERE JEAN (50), BRUNET EUGENE OU Mme (40), CASCHETTO VICTOR OU Mme (50), CASSAZ (50), CASTEL J OU CHARRETIER M (40), CHABRIER ROBERT OU Mme (40), CHOUX JEAN OU Mme (50), CIANCALEONI CLAIRE (40), COLL FREDERIC (50), COLLETAZ LOUIS OU Mme (40), DALMAS EMILE OU Mme (50), DE LASSAT CHRISTELLE (40), DEDOLLE BERNARD & MME (50), DEPASSIO PIERRE OU Mme (50), DESCOMBES MADELEINE (40) représentée par Mlle FERGERE, DI FEDE PHILIPPE OU Mme (50), DINET ANDRE OU Mme (60), DUBAR Fernand (40), DUBOIS HENRI OU Mme (50), DUC JUSTIN OU Mme (50), DUCROUX ANDRE OU Mme (60), DUTRUC-ROSSET DANIEL & MME (50), ECHALLIER JOSEPH (60), FOUILLOUX DIDIER (60), FOURNIER Catherine (50), FOURNIER MARCEL OU Mme (50), GAUTHY JEAN OU Mme (50), GERART Victorine (60), GEST DOMINIQUE (50), GRAY - MELLE TRAPIER (50), GRAY ROGER OU Mme (50), GUILLAUME HENRI (40), HARER JACQUELINE (40), HARICHE GERMAINE OU Mme (40), HERRERO ANTOINE OU Mme (50), JARRET MARIE -LOUISE (40), LACOUR SEBASTIEN OU B. (50), LAPERROUSAZ FREDERIC (50), LEBLANC LOUIS OU Mme (60), LEGEAY R. (50), LEYNAUD-METEREAU MAUD (50), LIVECCHI MARIE THERESE (60), LLORET FERNAND OU Mme (50), LONGCOURTY XAVIER (60), MAGNIN AUDREY (50), MALAGUTI BERTRAND OU MME (60), MALLEVAL J-PIERRE OU MME (60), MARILLIER ODETTE (60), MARTINON GILLES (40), MATHIAS EDOUARD OU Mme (40), MEKHANCHA ABDERRAHIM (60), MEURET FABIEN (40), MICHAUD DANIELE (50), MOLLET DANIELE (50), MURILLON OU GRAND LIONEL OU ESTELLE (50), NICOD ARIELLE ET NADINE (50), OTT Jeanine (40), PACCAUD Jean-Jacques (50), PASCAL OU SERVE (60), PASTORE EMILE (50), PIN CHRISTIAN OU Mme (50), PINET MARCEL OU Mme (40), RANCHON JOSETTE (40), REYNARD JEAN PAUL OU MME (60), REYNARD LUCIE (40), REYNARD YVETTE (40), ROUSSET S. OU AUGUSTE M (50), ROYER PHILIPPE (40), SALVADOR HENRI OU Mme (50), SELLERIN FRANCOISE (60), SERVENTE MARIE (40), SICRE BERNADETTE (50) représentée par MR CHAVEROT, SICRE BERNADETTE (50), TAMISSA D. OU LEGER F. (50), TEIXEIRA DIAS VIEIRA MARIA (50), THIRION-DROCHNER GEORGES (40), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (50), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (40), TOURRENC (50), VAISSIERE JOSEPH (60), VAN HAUVERMAT FREDERIC (50), VIDAL J.ANDRE &BOIS CHRYS (60), VIONNET ODETTE (40), WEHBE KARINE (50)

A voté contre : 1 copropriétaire représentant 40 tantièmes

Madame ou Monsieur :

MEYZIE BERNARD OU MME (40)

Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (4768/4808tantièmes).

HUITIEME RESOLUTION : ACCEPTATION DU NOUVEL OPERATEUR D'ELECTRICITE
POWEO (20% DE REMISE SUR L'ABONNEMENT ET 20% DE REDUCTION SUR LA
CONSOMMATION) (COURRIER JOINT)

L'Assemblée Générale accepte le nouvel opérateur POWEO (20% de remise sur l'abonnement et 20% de réduction sur la consommation).

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 84 copropriétaires représentant 4128 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

BAFFIE MARIE-THERESE (40), BAGNARD MARIE CHRISTINE (50), BERTA LOUIS OU MME (50), BERTHAUD FAOUZIA (50), BOCHARD LUCIENNE (50), BOLLON MARC OU Mme (50), BOURDARIAT CHRISTIANE (50), BREZAUZ (40), BRICAGE (58), BRICAGE CHRISTOPHE (60), BRUGIERE JEAN (50), BRUNET EUGENE OU Mme (40), CASCHETTO VICTOR OU Mme (50), CASTEL J OU CHARRETIER M (40), CHABRIER ROBERT OU Mme (40), CHOUX JEAN OU Mme (50), CIANCALEONI CLAIRE (40), COLL FREDERIC (50), COLLETAZ LOUIS OU Mme (40), DALMAS EMILE OU Mme (50), DEDOLLE BERNARD & MME (50), DESCOMBES MADELEINE (40) représentée par MLLE FERGERE, DI FEDE PHILIPPE OU Mme (50), DINET ANDRE OU Mme (60), DUBAR Fernand (40), DUBOIS HENRI OU Mme (50), DUC JUSTIN OU Mme (50), DUCROUX ANDRE OU Mme (60), DUTRUC-ROSSET DANIEL &MME (50), ECHALLIER JOSEPH (60), FOUILLOUX DIDIER (60), GAUTHY JEAN OU Mme (50), GERART Victorine (60), GEST DOMINIQUE (50), GUILLAUME HENRI (40), HARER JACQUELINE (40), HARICHE GERMAINE OU Mme (40), HERRERO ANTOINE OU Mme (50), JARRET MARIE -LOUISE (40), LACOUR SEBASTIEN OU B. (50), LAPERROUSAZ FREDERIC (50), LEBLANC LOUIS OU Mme (60), LEGEAY R. (50), LEYNAUD-METEREAU MAUD (50), LIVECCHI MARIE THERESE (60), LLORET FERNAND OU Mme (50), LONGCOURTY XAVIER (60), MALAGUTI BERTRAND OU MME (60), MALLEVAL J-PIERRE OU MME (60), MARILLIER ODETTE (60), MARTINON GILLES (40), MATHIAS EDOUARD OU Mme (40), MEKHANCHA ABDERRAHIM (60), MEURET FABIEN (40), MICHAUD DANIELE (50), MOLLET DANIELE (50), MURILLON OU GRAND LIONEL OU ESTELLE (50), NICOD ARIELLE ET NADINE (50), OTT Jeanine (40), PACCAUD Jean-Jacques (50), PASCAL OU SERVE (60), PASTORE EMILE (50), PIN CHRISTIAN OU Mme (50), PINET MARCEL OU Mme (40), RANCHON JOSETTE (40), REYNARD JEAN PAUL OU MME (60), REYNARD LUCIE (40), REYNARD YVETTE (40), ROYER PHILIPPE (40), SALVADOR HENRI OU Mme (50), SELLERIN FRANCOISE (60), SERVENTE MARIE (40), SICRE BERNADETTE (50) représentée par MR CHAVEROT, SICRE BERNADETTE (50), TAMISSA D. OU LEGER F. (50), TEIXEIRA DIAS VIEIRA MARIA (50), THIRION-DROCHNER GEORGES (40), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (50), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (40), TOURRENC (50), VAISSIERE JOSEPH (60), VIDAL J.ANDRE &BOIS CHRYS (60), VIONNET ODETTE (40), WEHBE KARINE (50)

Ont voté contre : 8 copropriétaires représentant 380 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

ARNAUD JEAN OU Mme (40), CASSAZ (50), DEPASSIO PIERRE OU Mme (50), FOURNIER Catherine (50), FOURNIER MARCEL OU Mme (50), MAGNIN AUDREY (50), MEYZIE BERNARD OU MME (40), ROUSSET S. OU AUGUSTE M (50)

Se sont abstenus : 6 copropriétaires représentant 300 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

BON VIOLAINE (60), BRIZARD A. OU HANNAIS C. (50), DE LASSAT CHRISTELLE (40), GRAY - MELLE TRAPIER (50), GRAY ROGER OU Mme (50), VAN HAUVERMAT FREDERIC (50)

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (4128/4508tantièmes).

NEUVIEME RESOLUTION : FERMETURE DE LA RESIDENCE GRAND MENIVAL:
FOURNITURES ET POSES DE BARRIERES AUTOMATIQUES (ACCES 10 AV DE MENIVAL
ET RUE DU BOYER PRES DU BATIMENT 9)

L'Assemblée Générale refuse le principe d'autorisation à la commission Travaux de l'Association Syndicale pour l'étude et la recherche de devis, pour la fermeture de la résidence.

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté contre : 98 copropriétaires représentant 4808 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

ARNAUD JEAN OU Mme (40), BAFFIE MARIE-THERESE (40), BAGNARD MARIE CHRISTINE (50), BERTA LOUIS OU MME (50), BERTHAUD FAOUZIA (50), BOCHARD LUCIENNE (50), BOLLON MARC OU Mme (50), BON VIOLAINE (60), BOURDARIAT CHRISTIANE (50), BREZAULT (40), BRICAGE CHRISTOPHE (60), BRICAGE (58), BRIZARD A. OU HANNAIS C. (50), BRUGIERE JEAN (50), BRUNET EUGENE OU Mme (40), CASCHETTO VICTOR OU Mme (50), CASSAZ (50), CASTEL J OU CHARRETIER M (40), CHABRIER ROBERT OU Mme (40), CHOUX JEAN OU Mme (50), CIANCALEONI CLAIRE (40), COLL FREDERIC (50), COLLETAZ LOUIS OU Mme (40), DALMAS EMILE OU Mme (50), DE LASSAT CHRISTELLE (40), DEDOLLE BERNARD & MME (50), DEPASSIO PIERRE OU Mme (50), DESCOMBES MADELEINE (40) représentée par Mlle FERGERE, DI FEDE PHILIPPE OU Mme (50), DINET ANDRE OU Mme (60), DUBAR Fernand (40), DUBOIS HENRI OU Mme (50), DUC JUSTIN OU Mme (50), DUCROUX ANDRE OU Mme (60), DUTRUC-ROSSET DANIEL & MME (50), ECHALLIER JOSEPH (60), FOUILLOUX DIDIER (60), FOURNIER Catherine (50), FOURNIER MARCEL OU Mme (50), GAUTHY JEAN OU Mme (50), GERART Victorine (60), GEST DOMINIQUE (50), GRAY - MELLE TRAPIER (50), GRAY ROGER OU Mme (50), GUILLAUME HENRI (40), HARER JACQUELINE (40), HARICHE GERMAINE OU Mme (40), HERRERO ANTOINE OU Mme (50), JARRET MARIE -LOUISE (40), LACOUR SEBASTIEN OU B. (50), LAPERROUSAZ FREDERIC (50), LEBLANC LOUIS OU Mme (60), LEGEAY R. (50), LEYNAUD-METEREAU MAUD (50), LIVECCHI MARIE THERESE (60), LLORET FERNAND OU Mme (50), LONGCOURTY XAVIER (60), MAGNIN AUDREY (50), MALAGUTI BERTRAND OU MME (60), MALLEVAL J-PIERRE OU MME (60), MARILLIER ODETTE (60), MARTINON GILLES (40), MATHIAS EDOUARD OU Mme (40), MEKHANCHA ABDERRAHIM (60), MEURET FABIEN (40), MEYZIE BERNARD OU MME (40), MICHAUD DANIELE (50), MOLLET DANIELE (50), MURILLON OU GRAND LIONEL OU ESTELLE (50), NICOD ARIELLE ET NADINE (50), OTT Jeanine (40), PACCAUD Jean-Jacques (50), PASCAL OU SERVE (60), PASTORE EMILE (50), PIN CHRISTIAN OU Mme (50), PINET MARCEL OU Mme (40), RANCHON JOSETTE (40), REYNARD JEAN PAUL OU MME (60), REYNARD LUCIE (40), REYNARD YVETTE (40), ROUSSET S. OU AUGUSTE M (50), ROYER PHILIPPE (40), SALVADOR HENRI OU Mme (50), SELLERIN FRANCOISE (60), SERVENTE MARIE (40), SICRE BERNADETTE (50) représentée par MR CHAVEROT, SICRE BERNADETTE (50), TAMISSA D. OU LEGER F. (50), TEIXEIRA DIAS VIEIRA MARIA (50), THIRION-DROCHNER GEORGES (40), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (50), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (40), TOURRENC (50), VAISSIERE JOSEPH (60), VAN HAUVERMAT FREDERIC (50), VIDAL J.ANDRE & BOIS CHRYS (60), VIONNET ODETTE (40), WEHBE KARINE (50)

Aucun vote pour

Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est rejetée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (4808/4808 tantièmes).

DIXIEME RESOLUTION : REMPLACEMENT DES VANNES CAVES DU BATIMENT

L'Assemblée Générale accepte le remplacement des vannes caves du bâtiment.

Elle choisit le devis de la Ste PEC pour un coût de 6 683,27 € TTC

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 92 copropriétaires représentant 4528 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

BAFFIE MARIE-THERESE (40), BAGNARD MARIE CHRISTINE (50), BERTA LOUIS OU MME (50), BERTHAUD FAOUZIA (50), BOCHARD LUCIENNE (50), BOLLON MARC OU Mme (50), BON VIOLAINE (60), BOURDARIAT CHRISTIANE (50), BREZULT (40), BRICAGE CHRISTOPHE (60), BRICAGE (58), BRIZARD A. OU HANNAIS C. (50), BRUGIERE JEAN (50), BRUNET EUGENE OU Mme (40), CASCHETTO VICTOR OU Mme (50), CASTEL J OU CHARRETIER M (40), CHABRIER ROBERT OU Mme (40), CHOUX JEAN OU Mme (50), CIANCALEONI CLAIRE (40), COLL FREDERIC (50), COLLETAZ LOUIS OU Mme (40), DALMAS EMILE OU Mme (50), DE LASSAT CHRISTELLE (40), DEDOLLE BERNARD & MME (50), DESCOMBES MADELEINE (40) représentée par Mlle FERGERE, DI FEDE PHILIPPE OU Mme (50), DINET ANDRE OU Mme (60), DUBAR Fernand (40), DUBOIS HENRI OU Mme (50), DUC JUSTIN OU Mme (50), DUCROUX ANDRE OU Mme (60), DUTRUC-ROSSET DANIEL & MME (50), ECHALLIER JOSEPH (60), FOUILLOUX DIDIER (60), GAUTHY JEAN OU Mme (50), GERART Victorine (60), GEST DOMINIQUE (50), GRAY - MELLE TRAPIER (50), GRAY ROGER OU Mme (50), GUILLAUME HENRI (40), HARER JACQUELINE (40), HARICHE GERMAINE OU Mme (40), HERRERO ANTOINE OU Mme (50), JARRET MARIE -LOUISE (40), LACOUR SEBASTIEN OU B. (50), LAPERROUSAZ FREDERIC (50), LEBLANC LOUIS OU Mme (60), LEGEAY R. (50), LEYNAUD-METEREAU MAUD (50), LIVECCHI MARIE THERESE (60), LLORET FERNAND OU Mme (50), LONGCOURTY XAVIER (60), MAGNIN AUDREY (50), MALAGUTI BERTRAND OU MME (60), MALLEVAL J-PIERRE OU MME (60), MARILLIER ODETTE (60), MARTINON GILLES (40), MATHIAS EDOUARD OU Mme (40), MEKHANCHA ABDERRAHIM (60), MEURET FABIEN (40), MICHAUD DANIELE (50), MOLLET DANIELE (50), MURILLON OU GRAND LIONEL OU ESTELLE (50), NICOD ARIELLE ET NADINE (50), OTT Jeanine (40), PACCAUD Jean-Jacques (50), PASCAL OU SERVE (60), PASTORE EMILE (50), PIN CHRISTIAN OU Mme (50), PINET MARCEL OU Mme (40), RANCHON JOSETTE (40), REYNARD JEAN PAUL OU MME (60), REYNARD LUCIE (40), REYNARD YVETTE (40), ROUSSET S. OU AUGUSTE M (50), ROYER PHILIPPE (40), SALVADOR HENRI OU Mme (50), SELLERIN FRANCOISE (60), SERVENTE MARIE (40), SICRE BERNADETTE (50) représentée par MR CHAVEROT, SICRE BERNADETTE (50), TAMISSA D. OU LEGER F. (50), TEIXEIRA DIAS VIEIRA MARIA (50), THIRION-DROCHNER GEORGES (40), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (40), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (50), TOURENC (50), VAISSIERE JOSEPH (60), VAN HAUVERMAT FREDERIC (50), VIDAL J.ANDRE & BOIS CHRYS (60), VIONNET ODETTE (40), WEHBE KARINE (50)

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 90 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

DEPASSIO PIERRE OU Mme (50), MEYZIE BERNARD OU MME (40)

Se sont abstenus : 4 copropriétaires représentant 190 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

ARNAUD JEAN OU Mme (40), CASSAZ (50), FOURNIER Catherine (50), FOURNIER MARCEL OU Mme (50)

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (4528/4618 tantièmes).

ONZIEME RESOLUTION : MISE EN PLACE D'UN CARRELAGE SUR LE PALIER ET L'ESCALIER (ALLEE B).

L'Assemblée Générale refuse la mise en place d'un carrelage sur le palier et l'escalier (Allée B).

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté contre : 7 copropriétaires représentant 340 tantièmes
Mesdames ou Messieurs :
BERTA LOUIS OU MME (50), LACOUR SEBASTIEN OU B. (50), MAGNIN AUDREY (50), MEYZIE BERNARD OU MME (40), NICOD ARIELLE ET NADINE (50), ROUSSET S. OU AUGUSTE M (50), VAN HAUVERMAT FREDERIC (50)
Ont voté pour : 5 copropriétaires représentant 230 tantièmes
Mesdames ou Messieurs :
CHOUX JEAN OU MME (50), COLL FREDERIC (50), HERRERO ANTOINE OU MME (50), REYNARD LUCIE (40), THIRION-DROCHNER GEORGES (40)
Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 26, cette résolution est rejetée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (340/570 tantièmes).

DOUZIEME RESOLUTION : MISE EN PLACE D'UN INTERPHONE (ALLEE B)

L'Assemblée Générale refuse la mise en place d'un interphone (Allée B).

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté contre : 9 copropriétaires représentant 430 tantièmes
Mesdames ou Messieurs :
BERTA LOUIS OU MME (50), CHOUX JEAN OU MME (50), HERRERO ANTOINE OU MME (50), LACOUR SEBASTIEN OU B. (50), MAGNIN AUDREY (50), MEYZIE BERNARD OU MME (40), NICOD ARIELLE ET NADINE (50), THIRION-DROCHNER GEORGES (40), VAN HAUVERMAT FREDERIC (50)
Ont voté pour : 3 copropriétaires représentant 140 tantièmes
Mesdames ou Messieurs :
COLL FREDERIC (50), REYNARD LUCIE (40), ROUSSET S. OU AUGUSTE M (50)
Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 25, cette résolution est rejetée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (430/570 tantièmes).

TREIZIEME RESOLUTION : MISE EN PLACE DE MAINS COURANTES (ALUMINIUM) (ALLEE C)

L'Assemblée Générale refuse la mise en place de mains courantes en aluminium (Allée C)

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 450 tantièmes
Mesdames ou Messieurs :
DALMAS EMILE OU MME (50), DUCROUX ANDRE OU MME (60), ECHALLIER JOSEPH (60), LIVECCHI MARIE THERESE (60), MALAGUTI BERTRAND OU MME (60), MARILLIER ODETTE (60), MICHAUD DANIELE (50), MOLLET DANIELE (50)
Aucun vote contre

Se sont abstenus : 7 copropriétaires représentant 330 tantièmes
Mesdames ou Messieurs :

CASTEL J OU CHARRETIER M (40), DUBAR Fernand (40), GUILLAUME HENRI (40),
LAPERROUSAZ FREDERIC (50), LEYNAUD-METEREAU MAUD (50), LONGCOURTY
XAVIER (60), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (50)

Selon l'article 26 des règles de majorité, le quorum nécessaire n'est pas obtenu concernant la mise en place de mains courante en aluminium pour l'allée C (soit 827/1240).

En vertu de quoi la mise en place de mains courante en aluminium pour l'allée C n'atteignant pas le quorum nécessaire selon l'article 26 est rejetée.

QUATORZIEME RESOLUTION : MISE EN PLACE D'UN CARRELAGE SUR PALIER ET ESCALIER (ALLEE C)

L'Assemblée Générale refuse la mise en place d'un carrelage sur le palier et l'escalier (Allée C).

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 13 copropriétaires représentant 670 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

CASTEL J OU CHARRETIER M (40), DALMAS EMILE OU Mme (50), DUBAR Fernand (40),
DUCROUX ANDRE OU Mme (60), ECHALLIER JOSEPH (60), GUILLAUME HENRI (40),
LEYNAUD-METEREAU MAUD (50), LIVECCHI MARIE THERESE (60), LONGCOURTY
XAVIER (60), MALAGUTI BERTRAND OU MME (60), MICHAUD DANIELE (50),
MOLLET DANIELE (50), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (50)

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 110 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

LAPERROUSAZ FREDERIC (50), MARILLIER ODETTE (60)

Aucune abstention

Selon l'article 26 des règles de majorité, le quorum nécessaire n'est pas obtenu concernant la mise en place d'un carrelage sur le palier et l'escalier pour l'allée C (soit 827/1240).

En vertu de quoi la mise en place d'un carrelage sur le palier et l'escalier pour l'allée C n'atteignant pas le quorum nécessaire selon l'article 26 est rejetée.

QUINZIEME RESOLUTION : REFECTION DU HALL D'ENTREE (ALLEE C)

L'Assemblée Générale accepte la réfection du hall d'entrée de l'allée C.

Elle choisit le devis BRIVET FRANCK pour un coût de 1 204,89 € TTC.

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 13 copropriétaires représentant 680 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

DALMAS EMILE OU Mme (50), DUBAR Fernand (40), DUCROUX ANDRE OU Mme (60),
ECHALLIER JOSEPH (60), GUILLAUME HENRI (40), LAPERROUSAZ FREDERIC (50),
LEYNAUD-METEREAU MAUD (50), LIVECCHI MARIE THERESE (60), LONGCOURTY
XAVIER (60), MALAGUTI BERTRAND OU MME (60), MICHAUD DANIELE (50),
MOLLET DANIELE (50), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (50)

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 100 tantièmes
Mesdames ou Messieurs :
CASTEL J OU CHARRETIER M (40), MARILLIER ODETTE (60)

Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (680/780tantièmes).

SEIZIEME RESOLUTION : MISE EN PLACE DE MAINS COURANTES (ALUMINIUM)
(ALLEE D)

L'Assemblée Générale refuse la mise en place de mains courantes en aluminium (Allée D)

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 14 copropriétaires représentant 660 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :
BAFFIE MARIE-THERESE (40), BRUNET EUGENE OU Mme (40), CASCHETTO VICTOR
OU Mme (50), DESCOMBES MADELEINE (40) représentée par Mlle FERGERE, DI FEDE
PHILIPPE OU Mme (50), DUC JUSTIN OU Mme (50), GAUTHY JEAN OU Mme (50),
JARRET MARIE -LOUISE (40), LEGEAY R. (50), LLORET FERNAND OU Mme (50),
PASTORE EMILE (50), SALVADOR HENRI OU Mme (50), SICRE BERNADETTE (50)
représentée par MR CHAVEROT, TOURENC (50)

Ont voté contre : 6 copropriétaires représentant 280 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :
BRIZARD A. OU HANNAIS C. (50), DE LASSAT CHRISTELLE (40), DUBOIS HENRI OU
Mme (50), MURILLON OU GRAND LIONEL OU ESTELLE (50), ROYER PHILIPPE (40),
TAMISSA D. OU LEGER F. (50)

Aucune abstention

Selon l'article 26 des règles de majorité, le quorum nécessaire n'est pas obtenu concernant la mise en place de mains courante en aluminium pour l'allée D (soit 867/1300).

En vertu de quoi la mise en place de mains courante en aluminium pour l'allée D n'atteignant pas le quorum nécessaire selon l'article 26 est rejetée.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION : REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE (ALLEE D)

L'Assemblée Générale accepte le remplacement de la porte d'entrée de l'Allée D.

Elle choisit le devis J J RUEL pour un coût de 3 307,42 € TTC

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 15 copropriétaires représentant 700 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :
BAFFIE MARIE-THERESE (40), BRIZARD A. OU HANNAIS C. (50), BRUNET EUGENE OU
Mme (40), CASCHETTO VICTOR OU Mme (50), DESCOMBES MADELEINE (40) représentée
par Mlle FERGERE, DUC JUSTIN OU Mme (50), GAUTHY JEAN OU Mme (50), JARRET
MARIE -LOUISE (40), LEGEAY R. (50), LLORET FERNAND OU Mme (50), PASTORE
EMILE (50), ROYER PHILIPPE (40), SALVADOR HENRI OU Mme (50), SICRE
BERNADETTE (50) représentée par MR CHAVEROT, TOURENC (50)

Ont voté contre : 5 copropriétaires représentant 290 tantièmes
Mesdames ou Messieurs :
DE LASSAT CHRISTELLE (40), DI FEDE PHILIPPE OU Mme (50), DUBOIS HENRI OU Mme (50), MURILLON OU GRAND LIONEL OU ESTELLE (50), MOLLET DANIELE (50), TAMISSA D. OU LEGER F. (50)

Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (700/940tantièmes).

DIX-HUITIEME RESOLUTION : REFECTION DU HALL D'ENTREE (ALLEE E)

L'Assemblée Générale accepte la réfection du hall d'entrée de l'allée E.

Elle choisit le devis BRIVET Franck pour un coût de 1 301,11 € TTC.

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 10 copropriétaires représentant 460 tantièmes
Mesdames ou Messieurs :
BAGNARD MARIE CHRISTINE (50), BOURDARIAT CHRISTIANE (50), DEDOLLE BERNARD & MME (50), GEST DOMINIQUE (50), HARICHE GERMAINE OU Mme (40), MARTINON GILLES (40), SERVENTE MARIE (40), SICRE BERNADETTE (50), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (40), WEHBE KARINE (50)

Ont voté contre : 3 copropriétaires représentant 140 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :
BOLLON MARC OU Mme (50), BRUGIERE JEAN (50), VIONNET ODETTE (40)

Se sont abstenus : 5 copropriétaires représentant 240 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :
ARNAUD JEAN OU Mme (40), CASSAZ (50), DEPASSIO PIERRE OU Mme (50), FOURNIER Catherine (50), FOURNIER MARCEL OU Mme (50)

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (460/600tantièmes).

DIX-NEUVIEME RESOLUTION : MISE EN PLACE D'UN INTERPHONE (ALLEE E)

L'Assemblée Générale refuse la mise en place d'un interphone à l'allée E.

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 12 copropriétaires représentant 520 tantièmes
Mesdames ou Messieurs :
ARNAUD JEAN OU Mme (40), BAGNARD MARIE CHRISTINE (50), BOURDARIAT CHRISTIANE (50), CASSAZ (50), FOURNIER Catherine (50), FOURNIER MARCEL OU Mme (50), GEST DOMINIQUE (50), SERVENTE MARIE (40), SICRE BERNADETTE (50), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (40), WEHBE KARINE (50)

A voté contre : 7 copropriétaire représentant 320 tantièmes
Madame ou Monsieur :
BRUGIERE JEAN (50), BOLLON MARC OU Mme (50), DEDOLLE BERNARD & MME (50),
DEPASSIO PIERRE OU Mme (50), HARICHE GERMAINE OU Mme (40), MARTINON
GILLES (40), VIONNET ODETTE (40),
Se sont abstenus :

Selon l'article 25 des règles de majorité, le quorum nécessaire n'est pas obtenu concernant la mise en place d'un interphone pour l'allée E (soit 721/1440).

En vertu de quoi la mise en place d'un interphone pour l'allée E n'atteignant pas le quorum nécessaire selon l'article 25 est rejetée.

VINGTIEME RESOLUTION : REFECTION DES PALIERS, DE LA CAGE D'ESCALIERS ET DU LOCAL VIDE ORDURES (ALLEE E)

L'Assemblée Générale refuse la réfection des paliers, de la cage d'escaliers et du local Vide Ordures de l'allée E.

La résolution est votée de la façon suivante :

A voté contre : 15 copropriétaire représentant 690 tantièmes
Madame ou Monsieur :
ARNAUD JEAN OU Mme (40), BAGNARD MARIE CHRISTINE (50), BOLLON MARC OU
Mme (50), BOURDARIAT CHRISTIANE (50), BRUGIERE JEAN (50), DEDOLLE BERNARD
& MME (50), FOURNIER MARCEL OU Mme (50), GEST DOMINIQUE (50), HARICHE
GERMAINE OU Mme (40), MARTINON GILLES (40), SERVENTE MARIE (40), SICRE
BERNADETTE (50), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (40), WEHBE KARINE (50),
VIONNET ODETTE (40)
Ont voté pour :
Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 150 tantièmes
Mesdames ou Messieurs :
CASSAZ (50), DEPASSIO PIERRE OU Mme (50), FOURNIER Catherine (50)

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est rejetée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (650/690tantièmes).

VINGT ET UNIEME RESOLUTION : MISE EN PLACE D'UN CARRELAGE SUR PALIER ET ESCALIER (ALLEE E)

L'Assemblée Générale refuse la mise en place d'un carrelage sur le palier et l'escalier (Allée E).

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté contre : 17 copropriétaires représentant 790 tantièmes
Mesdames ou Messieurs :
ARNAUD JEAN OU Mme (40), BAGNARD MARIE CHRISTINE (50), BOLLON MARC OU
Mme (50), BRUGIERE JEAN (50), CASSAZ (50), DEDOLLE BERNARD & MME (50),
DEPASSIO PIERRE OU Mme (50), FOURNIER Catherine (50), FOURNIER MARCEL OU Mme
(50), GEST DOMINIQUE (50), HARICHE GERMAINE OU Mme (40), MARTINON GILLES
(40), SERVENTE MARIE (40), SICRE BERNADETTE (50), TOLON-SOUBIROU ELISABETH
(40), VIONNET ODETTE (40), WEHBE KARINE (50)

A voté pour : 1 copropriétaire représentant 50 tantièmes

Madame ou Monsieur :
BOURDARIAT CHRISTIANE (50)

Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 26, cette résolution est rejetée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (790/840 tantièmes).

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION : MISE EN PLACE D'UN INTERPHONE (ALLEE F)

L'Assemblée Générale refuse la mise en place d'un interphone à l'allée F.

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté contre : 17 copropriétaires représentant 858 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :
BERTHAUD FAOUZIA (50), BOCHARD LUCIENNE (50), BON VIOLAINE (60), BREZAULT (40), BRICAGE (58), BRICAGE CHRISTOPHE (60), DINET ANDRE OU Mme (60), GRAY - MELLE TRAPIER (50), HARER JACQUELINE (40), MEURET FABIEN (40), OTT Jeanine (40), PASCAL OU SERVE (60), PIN CHRISTIAN OU Mme (50), PINET MARCEL OU Mme (40), RANCHON JOSETTE (40), SELLERIN FRANCOISE (60), VAISSIERE JOSEPH (60)

Ont voté pour : 10 copropriétaires représentant 530 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :
CIANCALEONI CLAIRE (40), DUTRUC-ROSSET DANIEL &MME (50), FOUILLOUX DIDIER (60), LEBLANC LOUIS OU Mme (60), MEKHANCHA ABDERRAHIM (60), PACCAUD Jean-Jacques (50), REYNARD JEAN PAUL OU MME (60), REYNARD YVETTE (40), TEIXEIRA DIAS VIEIRA MARIA (50), VIDAL J.ANDRE &BOIS CHRYS (60)

Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 25, cette résolution est rejetée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (858/1388 tantièmes).

VINGT-TROISIEME RESOLUTION : MISE EN PLACE D'UN CARRELAGE SUR PALIER ET ESCALIER (ALLEE F)

L'Assemblée Générale refuse la mise en place d'un carrelage sur le palier et l'escalier (Allée F).

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté contre : 21 copropriétaires représentant 1068 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :
BERTHAUD FAOUZIA (50), BOCHARD LUCIENNE (50), BON VIOLAINE (60), BREZAULT (40), BRICAGE (58), BRICAGE CHRISTOPHE (60), CIANCALEONI CLAIRE (40), DINET ANDRE OU Mme (60), FOUILLOUX DIDIER (60), GRAY - MELLE TRAPIER (50), HARER JACQUELINE (40), MEURET FABIEN (40), OTT Jeanine (40), PACCAUD Jean-Jacques (50), PASCAL OU SERVE (60), PIN CHRISTIAN OU Mme (50), PINET MARCEL OU Mme (40), RANCHON JOSETTE (40), SELLERIN FRANCOISE (60), VAISSIERE JOSEPH (60), VIDAL J.ANDRE &BOIS CHRYS (60)

Ont voté pour : 6 copropriétaires représentant 320 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :
DUTRUC-ROSSET DANIEL &MME (50), LEBLANC LOUIS OU Mme (60), MEKHANCHA ABDERRAHIM (60), REYNARD JEAN PAUL OU MME (60), REYNARD YVETTE (40), TEIXEIRA DIAS VIEIRA MARIA (50)

Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 26, cette résolution est rejetée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (1068/1388 tantièmes).

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION : ASCENSEURS (ALLEE D) PROPOSITIONS DE NOUVEAUX CONTRATS D'ENTRETIEN.

L'assemblée Générale accepte un nouveau contrat d'entretien d'ascenseur pour l'allée D

Elle choisit la Ste THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un coût de 2 036,15 € TTC/an

Ce contrat prendra effet à partir du 1 MAI 2007.

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 20 copropriétaires représentant 7373 tantièmes
Mesdames ou Messieurs :
BAFFIE MARIE-THERESE (381), BRIZARD A. OU HANNAIS C. (404), BRUNET EUGENE OU Mme (347), CASCHETTO VICTOR OU Mme (347), DE LASSAT CHRISTELLE (227), DESCOMBES MADELEINE (255) représentée par Mlle FERGERE, DI FEDE PHILIPPE OU Mme (284), DUBOIS HENRI OU Mme (404), DUC JUSTIN OU Mme (375), GAUTHY JEAN OU Mme (449), JARRET MARIE -LOUISE (301), LEGEAY R. (449), LLORET FERNAND OU Mme (466), MURILLON OU GRAND LIONEL OU ESTELLE (347), PASTORE EMILE (466), ROYER PHILIPPE (360), SALVADOR HENRI OU Mme (477), SICRE BERNADETTE (318) représentée par MR CHAVEROT, TAMISSA D. OU LEGER F. (284), TOURENC (432)

Aucun vote contre

Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (7373/7373 tantièmes).

VINGT-CINQUIEME RESOLUTION : ASCENSEURS (ALLEE E) PROPOSITIONS DE NOUVEAUX CONTRATS D'ENTRETIEN

L'assemblée Générale accepte un nouveau contrat d'entretien d'ascenseur pour l'allée E

Elle choisit la Ste THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un coût de 2 078,35 € TTC/an

Ce contrat prendra effet à partir du 1 MAI 2007.

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 18 copropriétaires représentant 6119 tantièmes
Mesdames ou Messieurs :
ARNAUD JEAN OU Mme (304), BAGNARD MARIE CHRISTINE (430), BOLLON MARC OU Mme (395), BOURDARIAT CHRISTIANE (420), BRUGIERE JEAN (395), CASSAZ (410), DEDOLLE BERNARD & MME (305), DEPASSIO PIERRE OU Mme (430), FOURNIER Catherine (420), FOURNIER MARCEL OU Mme (380), GEST DOMINIQUE (250), HARICHE GERMAINE OU Mme (200), MARTINON GILLES (264), SERVENTE MARIE (284), SICRE BERNADETTE (280), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (344), VIONNET ODETTE (328), WEHBE KARINE (280)

Aucun vote contre

Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (6119/6119 tantièmes).

VINGT-SIXIEME RESOLUTION : ASCENSEURS (ALLEE F) PROPOSITIONS DE NOUVEAUX CONTRATS D'ENTRETIEN

L'assemblée Générale accepte un nouveau contrat d'entretien d'ascenseur pour l'allée F

Elle choisit la Ste THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un coût de 2 078,35 € TTC/an

Ce contrat prendra effet à partir du 1 MAI 2007.

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 26 copropriétaires représentant 8172 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

BERTHAUD FAOUZIA (396), BOCHARD LUCIENNE (327), BON VIOLAINE (464), BREZAULT (225), BRICAGE CHRISTOPHE (453), CIANCALEONI CLAIRE (291), DINET ANDRE OU Mme (338), DUTRUC-ROSSET DANIEL & MME (350), FOUILLOUX DIDIER (421), GRAY - MELLE TRAPIER (387), HARER JACQUELINE (302), LEBLANC LOUIS OU Mme (66), MEKHANCHA ABDERRAHIM (310), MEURET FABIEN (244), OTT Jeanine (207), PACCAUD Jean-Jacques (281), PASCAL OU SERVE (393), PIN CHRISTIAN OU Mme (232), PINET MARCEL OU Mme (310), RANCHON JOSETTE (317), REYNARD JEAN PAUL OU MME (278), REYNARD YVETTE (44), SELLERIN FRANCOISE (476), TEIXEIRA DIAS VIEIRA MARIA (258), VAISSIERE JOSEPH (365), VIDAL J.ANDRE & BOIS CHRYS (437)

Aucun vote contre

Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (8172/8172 tantièmes).

VINGT-SEPTIEME RESOLUTION : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE A).

Mr PETROD, représentant de la SGPJ, informe de la parution du décret du 09/09/2004 relatif à l'application de la loi URBANISME et HABITAT n° 2003-590 du 2 juillet 2003 (réactualisé conformément aux normes NF P 82-212/312 du 20/11/2005). L'assemblée Générale décide d'effectuer ces travaux de mise en conformité de l'ascenseur pour l'allée A en trois échéances : 2008, 2013, 2018.

Elle choisit le devis de la Ste THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un coût de :

- Echéance 2008 : **4 851,94 € TTC** (remplacement des serrures palières, mises en place d'un limiteur de vitesse, d'une tole chasse pieds rétractable, d'un kit de sécurité fond de fosse avec mise en conformité éclairage gaine) auxquels s'ajouteront la fourniture et mise en place d'un système anti-dérive pour un coût de **1 466,45 € TTC**.
- Echéance 2013 : **1 262,83 € TTC** (télé-alarme et kit éclairage secours).
- Echéance 2018 : **3 522,64 € TTC** (mise en place d'un dispositif de protection contre la vitesse excessive de la cabine en monté).

Ces travaux seront exécutés aux mois de juillet de chaque échéance. Ces travaux feront l'objet d'appels de fonds complémentaires.

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 6 copropriétaires représentant 2798 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

CHABRIER ROBERT OU Mme (284), COLLETAZ LOUIS OU Mme (317), GERART VICTORINE (603), GRAY ROGER OU Mme (502), MALLEVAL J-PIERRE OU MME (645), MATHIAS EDOUARD OU Mme (447)

Aucun vote contre

Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (2798/2798 tantièmes).

VINGT-HUITIEME RESOLUTION : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE B).

Mr PETROD, représentant de la SGPJ, informe de la parution du décret du 09/09/2004 relatif à l'application de la loi URBANISME et HABITAT n° 2003-590 du 2 juillet 2003 (réactualisé conformément aux normes NF P 82-212/312 du 20/11/2005). L'assemblée Générale décide d'effectuer ces travaux de mise en conformité de l'ascenseur pour l'allée B en trois échéances : 2008, 2013, 2018.

Elle choisit le devis de la Ste THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un coût de :

- Echéance 2008 : **5 363,62 € TTC** (remplacement des serrures palières, mises en place d'un limiteur de vitesse, d'une tôle chasse pieds rétractable, d'un kit de sécurité fond de fosse avec mise en conformité éclairage gaine) auxquels s'ajouteront la fourniture et mise en place d'un système anti-dérive pour un coût de **1 466,45 € TTC**.
- Echéance 2013 : **1 262,83 € TTC** (télé-alarme et kit éclairage secours).
- Echéance 2018 : **3 522,64 € TTC** (mise en place d'un dispositif de protection contre la vitesse excessive de la cabine en monté).

Ces travaux seront exécutés aux mois de juillet de chaque échéance. Ces travaux feront l'objet d'appels de fonds complémentaires.

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 12 copropriétaires représentant 4241 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

BERTA LOUIS OU MME (433), CHOUX JEAN OU Mme (466), COLL FREDERIC (538), HERRERO ANTOINE OU Mme (367), LACOUR SEBASTIEN OU B. (538), MAGNIN AUDREY (328), NICOD ARIELLE ET NADINE (367), REYNARD LUCIE (60), ROUSSET S. OU AUGUSTE M (400), THIRION-DROCHNER GEORGES (416), VAN HAUVERMAT FREDERIC (328)

Aucun vote contre

Mesdames ou Messieurs : 1 copropriétaire représentant 346 tantièmes

MEYZIE BERNARD OU MME (346),

Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (4241/4587 tantièmes).

VINGT-NEUVIEME RESOLUTION : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE C).

Mr PETROD, représentant de la SGPJ, informe de la parution du décret du 09/09/2004 relatif à l'application de la loi URBANISME et HABITAT n° 2003-590 du 2 juillet 2003 (réactualisé conformément aux normes NF P 82-212/312 du 20/11/2005). L'assemblée Générale décide d'effectuer ces travaux de mise en conformité de l'ascenseur pour l'allée C en trois échéances : 2008, 2013, 2018.

Elle choisit le devis de la Ste THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un coût de :

- Echéance 2008 : 5 363,62 € TTC (remplacement des serrures palières, mises en place d'un limiteur de vitesse, d'une tôle chasse pieds rétractable, d'un kit de sécurité fond de fosse avec mise en conformité éclairage gaine) auxquels s'ajouteront la fourniture et mise en place d'un système anti-dérive pour un coût de 1 466,45 € TTC.
- Echéance 2013 : 1 262,83 € TTC (télé-alarme et kit éclairage secours).
- Echéance 2018 : 3 522,64 € TTC (mise en place d'un dispositif de protection contre la vitesse excessive de la cabine en monté).

Ces travaux seront exécutés aux mois de juillet de chaque échéance. Ces travaux feront l'objet d'appels de fonds complémentaires.

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 15 copropriétaires représentant 6390 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

CASTEL J OU CHARRETIER M (60), DALMAS EMILE OU Mme (404), DUBAR Fernand (323), DUCROUX ANDRE OU Mme (521), ECHALLIER JOSEPH (559), GUILLAUME HENRI (348), LAPERROUSAZ FREDERIC (306), LEYNAUD-METEREAU MAUD (485), LIVECCHI MARIE THERESE (603), LONGCOURTY XAVIER (411), MALAGUTI BERTRAND OU MME (581), MARILLIER ODETTE (448), MÍCHAUD DANIELE (503), MOLLET DANIELE (373), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (465)

Aucun vote contre

Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (6390/6390 tantièmes).

TRENTIEME RESOLUTION : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE D).

Mr PETROD, représentant de la SGPJ, informe de la parution du décret du 09/09/2004 relatif à l'application de la loi URBANISME et HABITAT n° 2003-590 du 2 juillet 2003 (réactualisé conformément aux normes NF P 82-212/312 du 20/11/2005). L'assemblée Générale décide d'effectuer ces travaux de mise en conformité de l'ascenseur pour l'allée D en trois échéances : 2008, 2013, 2018.

Elle choisit le devis de la Ste THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un coût de :

- Echéance 2008 : 6 532,56 € TTC (remplacement des serrures palières, mises en place d'un limiteur de vitesse, d'une tôle chasse pieds rétractable, d'un kit de sécurité fond de fosse avec mise en conformité éclairage gaine).
- Echéance 2013 : 2 972,99 € TTC (télé-alarme et kit éclairage secours).
- Echéance 2018 : 3 522,64 € TTC (mise en place d'un dispositif de protection contre la vitesse excessive de la cabine en monté).

Ces travaux seront exécutés aux mois de juillet de chaque échéance. Ces travaux feront l'objet d'appels de fonds complémentaires.

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 20 copropriétaires représentant 7373 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

BAFFIE MARIE-THERESE (381), BRIZARD A. OU HANNAIS C. (404), BRUNET EUGENE OU Mme (347), CASCHETTO VICTOR OU Mme (347), DE LASSAT CHRISTELLE (227), DESCOMBES MADELEINE (255) représentée par Mlle FERGERE, DI FEDE PHILIPPE OU Mme (284), DUBOIS HENRI OU Mme (404), DUC JUSTIN OU Mme (375), GAUTHY JEAN OU Mme (449), JARRET MARIE -LOUISE (301), LEGEAY R. (449), LLORET FERNAND OU Mme (466), MURILLON OU GRAND LIONEL OU ESTELLE (347), PASTORE EMILE (466), ROYER PHILIPPE (360), SALVADOR HENRI OU Mme (477), SICRE BERNADETTE (318) représentée par MR CHAVEROT, TAMISSA D. OU LEGER F. (284), TOURENC (432)

Aucun vote contre

Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (7373/7373 tantièmes).

TRENTE ET UNIEME RESOLUTION : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE E).

Mr PETROD, représentant de la SGPJ, informe de la parution du décret du 09/09/2004 relatif à l'application de la loi URBANISME et HABITAT n° 2003-590 du 2 juillet 2003 (réactualisé conformément aux normes NF P 82-212/312 du 20/11/2005). L'assemblée Générale décide d'effectuer ces travaux de mise en conformité de l'ascenseur pour l'allée E en trois échéances : 2008, 2013, 2018.

Elle choisit le devis de la Ste THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un coût de :

- Echéance 2008 : 6 912,36 € TTC (remplacement des serrures palières, mises en place d'un limiteur de vitesse, d'une tôle chasse pieds rétractable, d'un kit de sécurité fond de fosse avec mise en conformité éclairage gaine, mise en conformité des portes et trappes d'accès à la gaine et à la cuvette : crosse de maintien, échelon accès au massif et réceptacle à clés à l'entrée de l'immeuble).
- Echéance 2013 : 3 079,54 € TTC (télé-alarme et kit éclairage secours, remplacement du verre oculus sur chaque porte palière, mise en place de poulies d'entraînement, éclairages : local machinerie, local poulies et éclairage secours machinerie).

- Echéance 2018 : **3 522,64 € TTC** (mise en place d'un dispositif de protection contre la vitesse excessive de la cabine en monté).

Ces travaux seront exécutés aux mois de juillet de chaque échéance. Ces travaux feront l'objet d'appels de fonds complémentaires.

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 18 copropriétaires représentant 6119 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

ARNAUD JEAN OU Mme (304), BAGNARD MARIE CHRISTINE (430), BOLLON MARC OU Mme (395), BOURDARIAT CHRISTIANE (420), BRUGIERE JEAN (395), CASSAZ (410), DEDOLLE BERNARD & MME (305), DEPASSIO PIERRE OU Mme (430), FOURNIER Catherine (420), FOURNIER MARCEL OU Mme (380), GEST DOMINIQUE (250), HARICHE GERMAINE OU Mme (200), MARTINON GILLES (264), SERVENTE MARIE (284), SICRE BERNADETTE (280), TOLON-SOUBIROU ELISABETH (344), VIONNET ODETTE (328), WEHBE KARINE (280)

Aucun vote contre

Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (6119/6119 tantièmes).

TRENTE-DEUXIEME RESOLUTION : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS SELON LA REGLEMENTATION URBANISME ET HABITAT (LOI DU 02/07/03) ET DU DECRET SECURITE 85-826 (ALLEE F).

Mr PETROD, représentant de la SGPJ, informe de la parution du décret du 09/09/2004 relatif à l'application de la loi URBANISME et HABITAT n° 2003-590 du 2 juillet 2003 (réactualisé conformément aux normes NF P 82-212/312 du 20/11/2005). L'assemblée Générale décide d'effectuer ces travaux de mise en conformité de l'ascenseur pour l'allée E en trois échéances : 2008, 2013, 2018.

Elle choisit le devis de la Ste THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un coût de :

- Echéance 2008 : **6 912,36 € TTC** (remplacement des serrures palières, mises en place d'un limiteur de vitesse, d'une tôle chasse pieds rétractable, d'un kit de sécurité fond de fosse avec mise en conformité éclairage gaine, mise en conformité des portes et trappes d'accès à la gaine et à la cuvette : crosse de maintien, échelon accès au massif et réceptacle à clés à l'entrée de l'immeuble).
- Echéance 2013 : **3 079,54 € TTC** (télé-alarme et kit éclairage secours, remplacement du verre oculus sur chaque porte palière, mise en place de poulies d'entraînement, éclairages : local machinerie, local poulies et éclairage secours machinerie).
- Echéance 2018 : **3 522,64 € TTC** (mise en place d'un dispositif de protection contre la vitesse excessive de la cabine en monté).

Ces travaux seront exécutés aux mois de juillet de chaque échéance. Ces travaux feront l'objet d'appels de fonds complémentaires.

La résolution est votée de la façon suivante :

Ont voté pour : 26 copropriétaires représentant 8172 tantièmes

Mesdames ou Messieurs :

BERTHAUD FAOUZIA (396), BOCHARD LUCIENNE (327), BON VIOLAINE (464), BREZAUZ (225), BRICAGE CHRISTOPHE (453), CIANCALEONI CLAIRE (291), DINET ANDRE OU Mme (338), DUTRUC-ROSSET DANIEL & MME (350), FOUILLOUX DIDIER (421), GRAY - MELLE TRAPIER (387), HARER JACQUELINE (302), LEBLANC LOUIS OU Mme (66), MEKHANCHA ABDERRAHIM (310), MEURET FABIEN (244), OTT Jeanine (207), PACCAUD Jean-Jacques (281), PASCAL OU SERVE (393), PIN CHRISTIAN OU Mme (232), PINET MARCEL OU Mme (310), RANCHON JOSETTE (317), REYNARD JEAN PAUL OU MME (278), REYNARD YVETTE (44), SELLERIN FRANCOISE (476), TEIXEIRA DIAS VIEIRA MARIA (258), VAISSIERE JOSEPH (365), VIDAL J. ANDRE & BOIS CHRYS (437)

Aucun vote contre

Aucune abstention

En vertu de quoi, selon l'article 24, cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit (8172/8172 tantièmes).

L'ORDRE DU JOUR EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20 Heures 30

Le président
Mr NICOD.

Les scrutateurs
Mme DUCROUX et
Mr CASCHETTO

Le secrétaire
Mr PETROD

L'original du procès verbal est conservé dans les minutes et a été signé par le président, le scrutateur et le secrétaire de séance.

Copie certifiée conforme
LE SYNDIC

Les copropriétaires absents et non représentés à l'Assemblée Générale, ainsi que ceux ayant voté contre l'une des décisions adoptée par cette Assemblée, ont reçu notification desdites décisions, par pli recommandé AR, en leur rappelant que « Conformément aux stipulations de l'article 42 alinéa 2 de la loi du 10 juillet 1965 sur la copropriété, il vous est ici rappelé que « les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de forclusion, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de DEUX MOIS à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Syndic dans un délai de DEUX MOIS à compter de la tenue de l'Assemblée Générale .

Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale en application des articles 25 & 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent article. Le montant de l'amende civile dont est redevable, en application de l'article 32-1 du Nouveau Code de procédure civile, celui qui agit en justice de manière dilatoire ou abusive est de 150 € à 3 000 € lorsque cette action a pour objet de contester une décision d'assemblée générale concernant les travaux mentionnés au c de l'article 26. ».